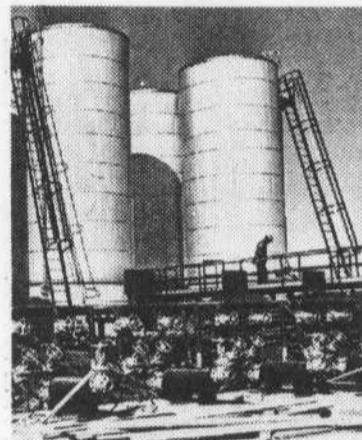


AU SOMMAIRE



Les banques et leur loi

La nouvelle Loi des banques peut être comparée à une police d'assurance contre le dysfonctionnement du système bancaire. Mais les ayants droit de la police sont plus les administrateurs et les actionnaires que les consommateurs. **Page 9.**



Expansion de Gulf à Montréal

La compagnie Gulf Canada a annoncé hier la mise en oeuvre de \$91,8 millions de travaux à sa raffinerie de Montréal-Est et le parachèvement, au coût de \$4,7 millions, d'une nouvelle installation d'épuration des effluents à cette même raffinerie. **Page 11.**

L'affaire du Trust Royal

Les présidents du groupe Noranda, de la Banque de Commerce et de la société immobilière Olympia and York ont révélé hier le contenu d'ententes secrètes préparées par le président du Trust Royal, l'automne dernier. En échange d'un appui dans leur lutte contre M. Robert Campeau, les dirigeants du Trust Royal promettaient des sièges au conseil d'administration et des hausses de dividende. **Page 11.**

Éditorial

Y a-t-il un vainqueur dans l'affaire des otages américains de Téhéran? En éditorial, Bertrand de la Grange est tenté de parler de match nul malgré les apparences d'une victoire de l'Iran. **Page 6.**

Les étrangers préfèrent McGill

Les deux universités anglophones de Montréal, McGill et Concordia, accueillent plus d'étudiants étrangers que les autres universités canadiennes mais l'Ontario reçoit 45% de tous ces étudiants étrangers, à comparer de 22% pour le Québec. Les étudiants américains sont partagés également entre le Québec et l'Ontario. **Page 2.**

collège marie-victorin
institution privée de niveau collégial
7000 rue marie-victorin
montréal H1G 2J6 325-0150

Un désaccord sur une annexe retarde la libération des otages

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Une nouvelle journée s'est achevée sans que soit intervenue l'annonce de la libération des otages américains: en effet des difficultés de dernière minute sont apparues hier et cela quelques heures après l'accord conclu par Washington et Téhéran sur les conditions de libération des 52 Américains.

La libération des otages américains est retardée à cause d'un désaccord entre Washington et Téhéran sur un document fixant les modalités du transfert des avoirs iraniens, a déclaré hier soir M. Edmund Muskie, secrétaire d'État américain.

Le problème paraît néanmoins surmontable et pourrait être réglé avant midi, heure à laquelle le mandat du président Carter arrive à échéance.

Les événements se sont précipités à Téhéran entre 01h00 et 02h00 (locales) du matin mardi. Ainsi l'agence PARS a diffusé une déclaration du principal négociateur iranien dans l'affaire des otages, M. Behzad Nabavi, accusant les banques américaines d'être responsables du retard apporté à «la solution du problème» des otages.

M. Nabavi a déclaré que les intermédiaires algériens avaient transmis aux autorités iraniennes, hier à 17h00 locales

(13h00 GMT) une «annexe» de onze pages qui, selon M. Nabavi, représente une «manoeuvre détournée pour retarder» le règlement du problème. Washington a immédiatement démenti l'existence de ce document.

Dans cette annexe, les banques américaines, toujours selon M. Nabavi, cherchent à forcer l'Iran à abandonner toute demande supplémentaire allant «au-delà des huit milliards de dollars» qui doivent être déposés à la Banque d'Angleterre. Selon Pars, cette annexe, dont M. Nabavi dit qu'elle n'était pas prévue par la déclaration signée hier par les États-Unis et l'Iran, revient à limiter à huit mil-

liards de dollars les avoirs iraniens qui doivent être restitués et que Téhéran estime à environ dix milliards de dollars.

La Maison-Blanche a déclaré que l'ensemble des accords pourrait se trouver remis en cause si les otages n'étaient pas libérés avant l'entrée en fonction du président Reagan.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré que le président Reagan honorerait les engagements souscrits par le président Carter si les clauses de l'accord étaient remplies d'ici cette date.

En revanche, si cela n'était pas le cas et si les otages étaient toujours en Iran à midi, l'administration Reagan pourrait

changer sa position envers le problème des otages si elle le juge nécessaire.

M. Reagan a constitué un état-major de crise comprenant des experts du gouvernement sortant et de son nouveau cabinet pour s'occuper de l'affaire des otages. Cet état-major sera dirigé par le général Haig, nouveau secrétaire d'État. M. Brady, le futur porte-parole de la Maison-Blanche, a également laissé entendre que M. Warren Christopher, secrétaire d'État adjoint, pourrait demeurer à Alger jusqu'à la libération des otages.

Par ailleurs, l'un des six médecins ayant examiné hier les otages américains, **Voir page 8: Otages**

■ Soulagement dans le monde

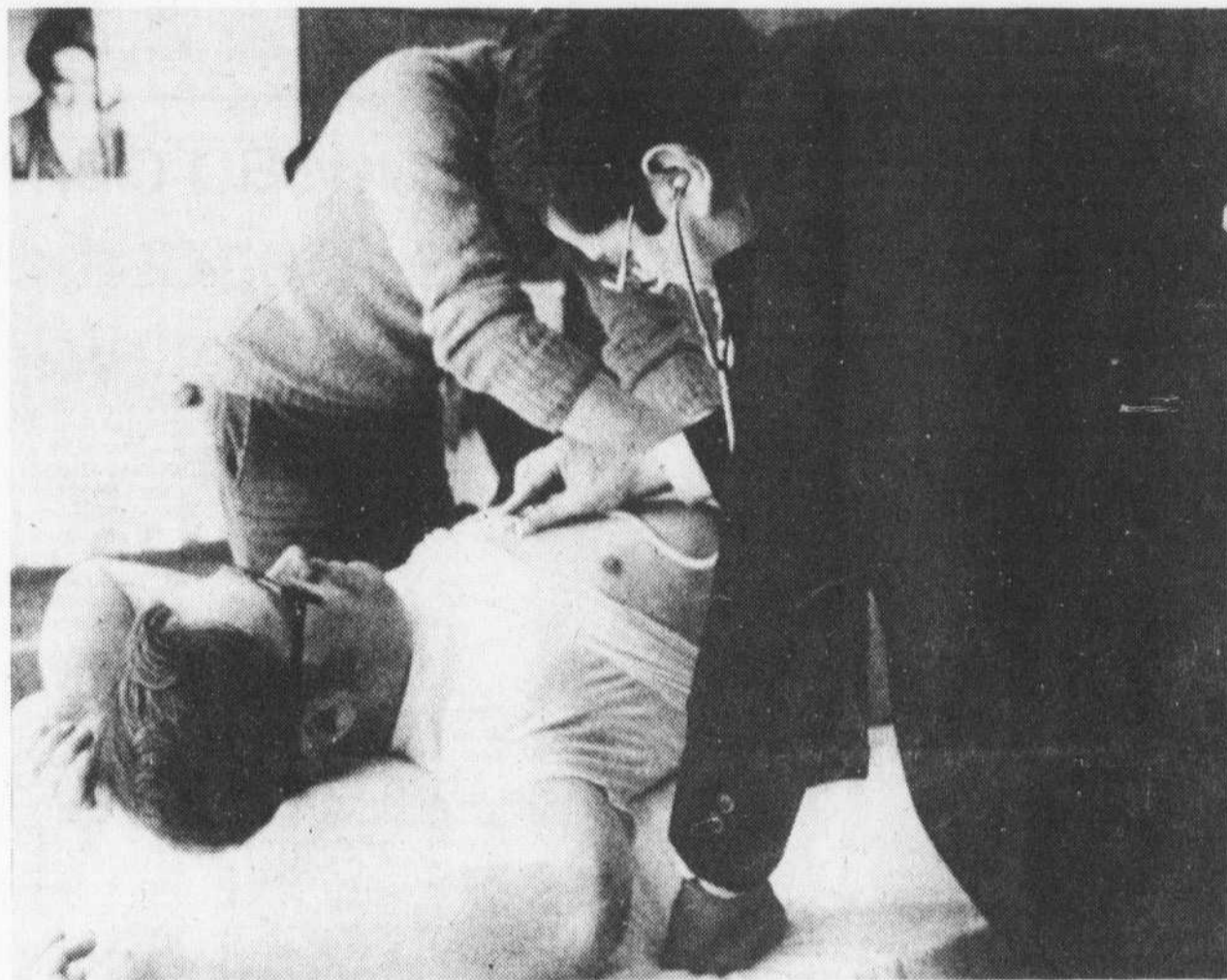
— page 4

■ La guerre avec l'Irak relancée?

— page 4

■ Déblocage des avoirs iraniens

— page 7



Une équipe de médecins algériens examine un à un les otages américains dans les heures qui devaient précéder leur libération hier, selon une photo transmise par l'agence iranienne Pars. (Photolaser AP)



C'est à 3 h du matin hier que le président Carter a signé les documents de l'accord avec Téhéran pour la libération des otages, que lui apportaient ses conseillers juridiques Mike Cardozo (à gauche) et Lloyd Cutler. (Photolaser AP)

\$350 millions aux régions du pays victimes d'un chômage exceptionnel

par Michel Vastel

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a annoncé hier un nouveau programme triennal de \$350 millions en faveur de communautés particulièrement frappées par les fermetures d'usine et les licenciements collectifs.

Les \$350 millions seront disponibles pour un certain nombre de «collectivités désignées», en tenant compte du fait qu'elles auront subi, à la suite de graves désorganisations des industries de la région, une hausse de chômage exceptionnelle.

Même si aucun des trois ministres responsables de ce projet — MM. Lloyd Axworthy (Emploi et Immigration), Herb Gray (Industrie et Commerce) et Gerald Regan (Travail) — n'a voulu indiquer quelles communautés pourraient être choisies en premier, le député libéral de Manicouagan, M. André Maltais, a affirmé hier que la Côte-Nord, notamment les col-

lectivités de Sept-Îles et de Port-Cartier, seraient «désignées» prochainement par le cabinet fédéral.

C'est le conseil des ministres qui, d'ici à quelques semaines, désignera les premières collectivités bénéficiaires. Ces collectivités seront désignées pour un an avec possibilité de deux prolongations de six mois.

Des «comités d'adaptation communautaires» seront mis sur pied pour chaque communauté désignée et leurs membres seront choisis dans les milieux d'affaires et syndicaux, ainsi que parmi les gouvernements locaux et provinciaux.

Les comités locaux pourront puiser à même le fonds de \$350 millions et offrir divers types de programmes à la main-d'oeuvre et aux industries.

Pour ce qui est de la main-d'oeuvre, le gouvernement a annoncé hier une plus grande accessibilité à ses programmes de formation ou de relocalisation de la main-d'oeuvre en chômage dans ces régions dé-

signées, la possibilité de créer des programmes d'emploi communautaire, et un programme de retraite anticipée pour les travailleurs de 54 ans et plus.

Les industries auront pour leur part accès à un programme spécial d'assistance financière pour procéder à la restructuration de leurs activités. Le gouvernement paierait jusqu'à 75% des frais de consultation et 50% des dépenses d'investissement. Les projets des entreprises seront examinés par une nouvelle Commission d'expansion des entreprises.

De plus, le ministre du Travail a annoncé son intention de procéder, le plus rapidement possible, à une révision du Code du travail pour accorder plus de protection aux travailleurs victimes d'une vague de licenciements collectifs. L'indemnité minimale de cessation d'emploi serait de cinq jours et le maximum de 40 jours serait aboli. L'indemnité continuera d'être calculée à raison de deux jours par année d'ancienneté.

Toutefois le gouvernement devra mener encore d'autres études avant de régler le cas des salaires des employés en cas de faillite. M. Regan reconnaît qu'il «n'a pas de réponse satisfaisante à donner pour le moment». Les salaires des employés viennent au quatrième rang seulement des créances non garanties, ce qui veut dire que bien souvent, en cas de faillite de leur entreprise, les employés ne reçoivent rien du tout.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce diffère de ceux du ministère de l'Expansion économique régionale. Le MEER continuera de s'occuper des régions à «chômage chronique» tandis que le programme annoncé hier s'adressera plutôt à des régions frappées par la restructuration industrielle. Le Conseil économique évaluait en 1978 à 250,000 le nombre de travailleurs qui seraient touchés par l'adaptation des industries canadiennes au développement du commerce international. Le même organisme suggérait de mettre sur pied un fonds de \$4 milliards.

Les ministres responsables du programme n'ont pas rendu publics hier les critères qui permettront au cabinet fédéral de désigner telle communauté plutôt que telle autre. Ils expliquent que le gouvernement doit conserver le plus de souplesse possible pour pouvoir intervenir rapidement lorsqu'un besoin s'en fait sentir. C'est un comité de sous-ministres qui fera des recommandations au cabinet.

Aucun ministre n'a voulu s'engager hier pour la région de la Côte-Nord ni pour la région de Windsor, où l'industrie automobile est particulièrement frappée. On a seulement laissé entendre que le programme pourrait être rétroactif et qu'une partie des \$350 millions pourrait effectivement servir à aider la région sud de l'Ontario.

Ce fonds avait été annoncé dans le budget du 28 octobre comme faisant partie d'un «ensemble de \$12 milliards devant être consacrés, au cours des trois prochaines années, à des initiatives essentielles à la croissance de la productivité et de l'offre».

À Toronto, M. Peter Doyle, directeur des relations industrielles de l'Association des manufacturiers du Canada (AMC), a qualifié de ridicule le projet du gouvernement de M. Pierre Trudeau de venir en aide aux chômeurs et doute que le programme de \$350 millions visant à aider les localités touchées par le chômage soit de nature à avoir des effets positifs à long terme.

M. Doyle commentait hier soir les **Voir page 8: Chômage**

Jean Chrétien hospitalisé, Kaplan le remplace au comité

par Claude Turcotte

OTTAWA — Entré à l'hôpital dimanche souffrant de douleurs à l'estomac, le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, a été remplacé hier au comité spécial mixte sur la constitution par le solliciteur général, M. Robert Kaplan.

Du bureau de M. Chrétien, on a fait savoir que l'état de santé du ministre ne doit pas être considéré comme grave ou sérieux. M. Chrétien devrait quitter demain le Centre médical de la Défense nationale à Ottawa. Il ne devrait cependant revenir à son bureau que lundi, à moins évidemment que d'ici là, il apparaisse plus sage de prolonger quelque peu la période de repos.

À l'ouverture des audiences du comité hier soir, le co-président, M. Serge Joyal, a suggéré que le comité transmette ses vœux de rétablissement au ministre de la Justice. Les conservateurs et les néo-démocrates ont reconnu la lourdeur des responsabilités de M. Jean Chrétien en accueillant la proposition du député libéral, M. James McGrath, pour les conservateurs, et M. Lorne Nystrom, pour le NPD,

ont déclaré qu'ils admiraient son esprit combatif, son ardeur au travail et son dévouement au pays.

Agé de 46 ans, M. Chrétien est très actif en politique depuis 18 ans, comme il se plaisait d'ailleurs à le signaler la semaine dernière devant les membres du comité. Il a été cependant particulièrement actif depuis les dernières élections générales l'hiver dernier. Tout de suite après il prenait la direction des forces fédérales dans le camp du NON dirigé par M. Claude Ryan.

Dès le lendemain du référendum, le premier ministre M. Pierre Trudeau, lui demandait d'entreprendre une tournée des capitales provinciales en vue de relancer les négociations constitutionnelles. À la suite d'une réunion d'une journée des premiers ministres, au 24 Sussex, en juin, M. Chrétien prenait la direction avec M. Roy Romanow, son homologue de la Saskatchewan, d'une équipe ministérielle fédérale-provinciale afin de préparer les approches de la grande conférence constitutionnelle de septembre.

Est-il besoin de rappeler que cette réunion de cinq jours n'a pas donné les résul-

tats escomptés, du moins aux yeux du gouvernement de M. Trudeau qui décida ensuite de se lancer dans l'entreprise unilatérale.

Comme ministre de la Justice, c'est encore M. Chrétien qui a dû abattre le gros de la besogne dans la préparation du projet de résolution. Ainsi que lors du débat à la Chambre des Communes et de l'examen en comité, où il a passé jusqu'à maintenant plus d'une vingtaine d'heures. Il aurait dû normalement y être encore hier soir et aujourd'hui.

Dans son entourage, on a insisté pour dire que son état de santé n'est pas grave. En pareille circonstance, on pense habituellement tout de suite à la crise cardiaque. On a donné l'assurance hier que ce n'était pas le cas et que quelques jours de repos suffiront pour remettre le député de Saint-Maurice en forme.

Quoiqu'il en soit, après consultation avec le premier ministre lui-même au cours de l'après-midi d'hier, il a été décidé que M. Chrétien serait remplacé comme principal témoin devant le comité par le ministre de la Justice intérimaire, **Voir page 8: Chrétien**

Des vins de marque bientôt à l'épicerie

par Paul Morisset

Les Québécois n'auront plus à se rendre à une succursale de la Société des alcools (SAQ) pour acheter leurs vins français préférés. Les épiceries seront en effet autorisées à vendre certaines marques françaises encore abordables — dans la catégorie des Prince Noir, Mouton Cadet, Pise-Dru, etc. — en plus des «marques maison» de la SAQ et des vins et cidres du Québec.

La France et le Québec ont conclu un accord de principe en ce sens, a appris LE DEVOIR de source sûre. Il ne reste qu'à négocier les modalités d'application et la date d'entrée en vigueur.

Ce changement important à la politique de distribution des vins au Québec a fait l'objet d'une entente verbale entre M. René Lévesque et son homologue français, M. Raymond Barre, lors du voyage à Paris du premier ministre québécois en décembre dernier. **Voir page 8: Vins**

Vacances au soleil
les pieds dans l'eau...



Villas à louer
Le Diamant-Martinique
514-288-7629

DES QUATRE COINS DU PAYS

Une coûteuse leçon

TORONTO (CP) — L'incendie qui a coûté la vie samedi à six personnes dans un hôtel de Toronto incitera peut-être le gouvernement de l'Ontario à adopter un code contre les incendies qui contiendra des mesures permettant de l'appliquer sévèrement. C'est ce que souhaite le président de l'Association des chefs de pompiers de l'Ontario, M. A.M. Beardshall, tandis que des enquêteurs cherchent encore à déterminer la cause de l'incendie qui a pris naissance, tôt samedi, à l'hôtel Inn on the Park, et dans lequel six personnes ont péri par asphyxie. Les chefs de pompiers de la province réclament un tel code depuis au moins 25 ans, et on leur promet à chaque année, mais rien n'a encore été fait à ce sujet, a fait remarquer amèrement M. Beardshall.

Procéduriers à l'oeuvre

TORONTO (CP) — L'appel inscrit devant la Cour d'appel de l'Ontario par deux hommes d'affaires condamnés à des peines de prison à la suite de la désormais célèbre affaire du dragage s'est embourbé hier dans la procédure. Les deux hommes, MM. Harold McNamara et Sydney Cooper, ont écouté leurs procureurs et ceux de la Couronne faire valoir divers points de droit. MM. McNamara et Cooper cherchent à obtenir de la Cour d'appel une réduction des peines de cinq ans et de trois ans de prison qui leur avaient été respectivement imposées quand ils avaient été trouvés coupables d'avoir fraudé le gouvernement en présentant de fausses soumissions pour des contrats de dragage. La semaine dernière, ils en avaient appelé pour obtenir l'annulation des sentences imposées contre eux, et leur appel avait été rejeté.

Il neige encore à Halifax

HALIFAX (CP) — La capitale de la Nouvelle-Écosse a encore une fois été durement éprouvée au cours du week-end par une violente tempête de neige qui a paralysé complètement la circulation. On estime que le seul budget de déneigement pour cette ville à la fin du mois de janvier sera plus du double de celui de tout l'hiver dernier. À Sydney, au Cap Breton, il est tombé près de 42 centimètres de neige, 41 centimètres à Yarmouth, dans le Sud-Ouest et 39 centimètres à Halifax même et à Truro. La neige, poussée par des vents de 45 à 80 kilomètres, s'est amoncelée dans les rues, bloquant les routes. L'île du Prince-Edouard n'a pas été épargnée par la tempête, qui n'a cependant pas touché le Nouveau-Brunswick.

Pénurie d'eau à New York

NEW YORK (AFP) — L'état d'urgence a été déclaré hier par le maire de New York en prévision d'une pénurie d'eau qui menacerait la plus grande ville des États-Unis. New York n'a plus que 128 jours de réserve d'eau avec des réservoirs à 31,1% de leur capacité. Le maire Edward Koch a signé un décret prévoyant une amende de \$1,000 aux contrevenants aux mesures d'économie d'eau. Dans un premier temps, il est interdit d'arroser les terrains de golf, de faire fonctionner les fontaines ou de nettoyer l'extérieur des immeubles. Les restaurateurs sont priés de ne présenter à leurs clients le traditionnel verre d'eau que sur demande de leur part. Il est interdit de laver les voitures, à moins de pouvoir recycler l'eau.

M. LaSalle en tournée

QUÉBEC (PC) — Le nouveau chef de l'Union nationale, M. Roch LaSalle, remplira un programme très chargé d'ici la tenue de la journée «Orientations 81» qui se tiendra à Montréal le 7 février. Aujourd'hui, M. LaSalle amorce une première tournée qui le conduira cette semaine dans les régions de l'Estrie, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Québec où il participera à des émissions de radio et rencontrera la presse régionale et les exécutifs régionaux du parti. L'itinéraire de M. LaSalle le conduira à Sherbrooke en matinée, à Matane en soirée, Jeudi, le chef de l'UN doit se rendre à Rimouski et à Mont-Joli. Il reviendra à Québec vendredi.

Le rapport sur Mississauga

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, a déposé hier aux Communes le rapport du juge Samuel Grange sur le déraillement de Mississauga, survenu le 10 novembre 1970. Dans son rapport, le juge Grange, de la Cour suprême de l'Ontario, formule diverses recommandations pour éviter que de tels accidents ne se produisent à l'avenir. La commission Grange a entendu 159 témoins en 99 jours, en plus des plaidoyers d'une vingtaine d'avocats durant un mois. M. Pépin a annoncé son intention, en déposant le rapport, d'établir un comité pour le conseiller dans l'application des mesures préconisées par le juge Grange. L'une des recommandations formulées par ce dernier porte sur l'installation de coussinets d'essieu sur tous les wagons. La cause du déraillement de Mississauga avait été attribuée au surchauffement d'une boîte d'essieu. Le juge Grange recommande aussi que des équipes spécialement formées pour faire face à des accidents du genre de celui survenu à Mississauga soient mises sur pied par le ministère des Transports.

Sortie de M. Clark

OTTAWA (PC) — Le comité parlementaire sur les richesses naturelles étudie cette semaine un projet de loi sur l'énergie qui, selon le chef de l'opposition, M. Joe Clark, «donne au ministre de l'Énergie des pouvoirs particuliers qui sont peut-être les plus arbitraires jamais donnés à un ministre dans ce pays, sauf en temps de guerre». M. Clark est d'avis que ce projet «invite au favoritisme politique, aux décisions arbitraires et au chantage de l'industrie par un ministre ou de hauts fonctionnaires qui veulent obliger cette industrie à agir contre ses propres intérêts».

Étudiants étrangers: McGill et Concordia viennent en tête des universités du pays

par Rodolphe Morissette

Les universités McGill et Concordia de Montréal sont les établissements d'enseignement supérieur qui comptent le plus grand nombre d'étudiants étrangers à temps complet du Canada.

Le tableau ci-contre expose le nombre d'étrangers qui ont obtenu des services d'Immigration Canada en 1979 leur visa d'étudiant à temps complet dans une université canadienne. McGill vient en tête avec 3,306 permis, suivie de Concordia, avec 2,970 permis. Ensemble ces deux universités montréalaises ont moins d'étudiants (étrangers et canadiens) à temps complet que l'Université de Toronto, qui admettait en 1979 quelque 32,600 étudiants, dont 2,863 étrangers, ce qui la place au troisième rang.

Vient ensuite, par ordre décroissant, les universités d'Alberta (1,499 étudiants étrangers), du Manitoba (1,382), d'Ottawa (1,325), de Windsor (1,299), etc.

En revanche, c'est l'Ontario qui, de toutes les provinces canadiennes, reçoit le plus d'étudiants étrangers (26,068 en 1979, ou 45%). Suivent le Québec (12,895 ou 22%), la Colombie-Britannique (10,6%), l'Alberta (8,6%) et le Manitoba (4,1%). Ensemble, les quatre provinces maritimes en comptent quelque 4,6%.

Si en Ontario les étudiants étrangers sont assez bien répartis entre les sept principales universités (Toronto, Western, Waterloo, York, Ottawa, Queen's et Windsor), il se concentrent, à 70%, dans les trois universités anglaises du Québec (voir LE DEVOIR du 6 janvier, page 2).

Suivant les statistiques compilées par les services canadiens de l'immigration pour l'année 1979 (civile, et non scolaire) et qui prennent en compte le nombre de permis de séjour accordés une première fois ou renouvelés (pour 12 mois) à des étudiants à temps complet, le nombre d'étudiants étrangers au Québec augmente d'une manière constante depuis 1974 pour ce qui est du palier universitaire.

Si en effet l'ensemble de ces permis de séjour pour étudiants de tous niveaux a évolué d'une manière inconstante de 1974 à 1979, la fraction des permis accordés au niveau universitaire (de loin la plus importante) a crû systématiquement, elle, de 55,6% en 1974 à 70,3% en 1979. Le taux d'étudiants étrangers au niveau primaire est resté à peu près stable au cours de la même période (entre 3% et 4%), pendant que celui du secondaire et du collégial baissait d'une manière ininterrompue depuis 1977.

Le nombre des étudiants étrangers dans l'ensemble des universités du Québec n'a aug-

Étudiants étrangers à temps complet dans les principales universités canadiennes (1979) *

Université McGill, Qué.	3,306
Université Concordia, Qué.	2,970
Université de Toronto, Ont.	2,863
Université d'Alberta	1,499
Université du Manitoba	1,382
Université d'Ottawa, Ont.	1,325
Université de Windsor, Ont.	1,299
Université York, Ont.	1,276
Université Simon Fraser, C.-B.	1,256
Université de Colombie-Britannique	1,233
Université de Waterloo, Ont.	954
Université Western, Ont.	936
Université de Saskatchewan	844
Université Laval, Qué.	843
Université de Calgary, Alb.	752
Université de Montréal, Qué.	666
Université Queen's, Ont.	598
Université Dalhousie, N.-E.	593
Université du Québec (réseau)	558
Université du Nouveau-Brunswick	557

* Il s'agit du nombre de permis de séjours pour étudiants étrangers accordés par les services canadiens de l'immigration.

menté que très légèrement de 1978 à 1979 (+ 1,8%), pour atteindre presque 9,000. A McGill et à Concordia, comme à l'Université de Montréal, leur nombre est resté à peu près stable, respectivement autour de 37%, 33% et 7,3%. S'il a décliné très légèrement à l'Université Bishop de Len-

noxville et à celle de Sherbrooke, il a augmenté de plus de 50 étudiants dans le réseau de l'Université du Québec et d'une centaine à Laval. D'autre part, les principaux pays de dernière résidence des étudiants étrangers qui viennent au Québec à titre temporaire tendent à varier depuis

1974. Certes, les États-Unis forment le pays d'où provient toujours le plus grand nombre d'étudiants étrangers dans la province; mais leur proportion, par rapport à l'ensemble des étudiants étrangers, y a décliné systématiquement, de 28,6% en 1974 à 18,5% en 1979. Vient en second rang, aujourd'hui, à quelque 6,65%, les étudiants provenant de Hong Kong et d'Iran. Ceux-ci ont dépassé les Haïtiens, qui occupaient le deuxième rang jusqu'en 1975. Le nombre des étudiants de Hong Kong diminue systématiquement, en revanche, depuis 1976, tandis que celui des Iraniens progresse en dents de scie.

Aux pays principaux d'où provenaient traditionnellement les étudiants étrangers au Québec (après les quatre mentionnés: la France, le Venezuela, la Grèce, le Maroc et la Malaisie), s'ajoutent aujourd'hui la Côte-d'Ivoire, l'Indonésie, l'Inde, Singapour, les pays du Golfe persique, de l'Amérique centrale, le Cameroun et le Zaïre.

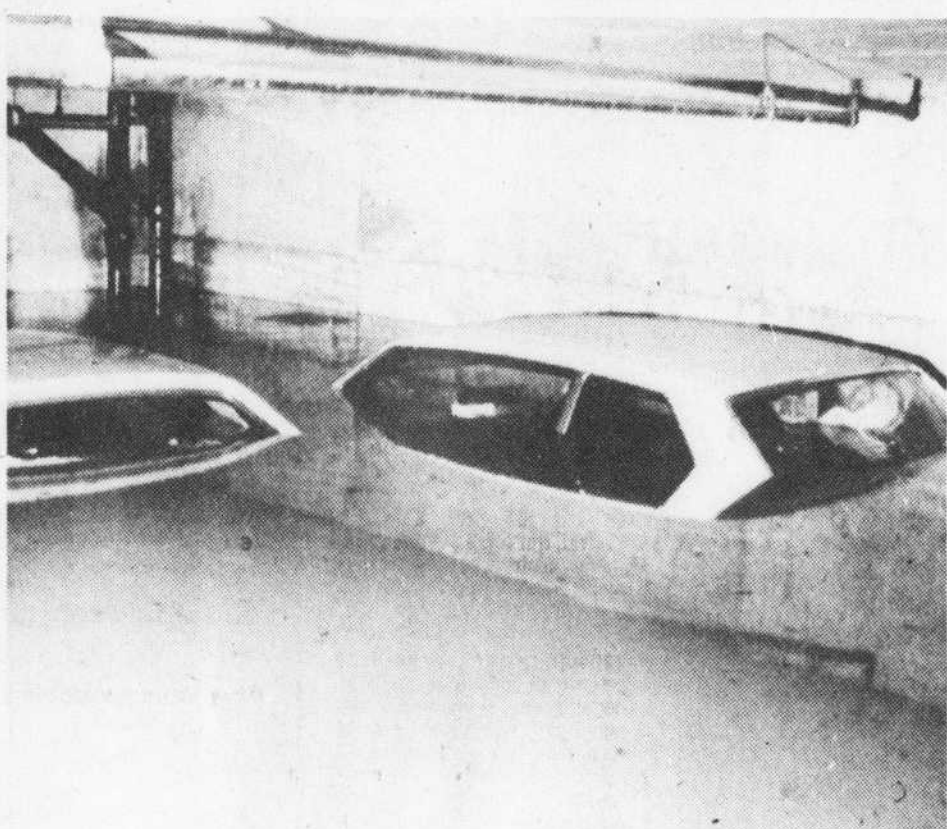
Les trois pays asiatiques qui envoient le plus d'étudiants étrangers au Canada — Hong Kong, l'Iran et la Malaisie, en avaient quelque 1,700 au Québec contre presque 11,000 en Ontario. Curieusement, ceux du Pakistan, où l'anglais est avec l'urdu la langue officielle, préfèrent d'emblée le Québec à l'Ontario. Quant aux pays du Golfe persique, ils af-

fichent la même tendance: viennent étudier au Québec 71% des étudiants du Koweït qui sont au Canada, 36 sur 37 de ceux qui proviennent du Qatar et 99 sur les 101 qui viennent de Bahreïn.

Pour ce qui est des étudiants provenant de l'Europe, le Québec reçoit d'abord des Français, des Grecs, puis des citoyens de Grande-Bretagne, tandis que celle-ci vient au premier rang en Ontario, suivie de la Grèce, puis de la République fédérale d'Allemagne.

Les Africains paraissent, eux, se diriger au Québec ou en Ontario suivant la langue officielle de leur pays d'origine. Au Québec, les plus nombreux proviennent du Maroc, de la Côte-d'Ivoire, puis du Nigeria, tandis que les Nigériens sont les plus nombreux dans la province voisine, suivis des étudiants du Ghana, puis de la Tanzanie.

Enfin, si les étudiants américains se répartissent également au Québec (29,8%) et en Ontario (28,3%), ceux de l'Amérique centrale préfèrent nettement le Québec. Ainsi, de tous les étudiants des pays suivants qui sont au Canada, la majorité préfère le Québec à l'Ontario: Honduras (87,5%), Nicaragua (83,3%), El Salvador (54,3%) et Guatemala (42,5). Quant aux Mexicains, ils se retrouvent plus nombreux en Ontario (48%) qu'au Québec (23%).



Dix mille personnes, pour la plupart des fonctionnaires, ont bénéficié hier d'un congé forcé à la suite de l'éclatement d'une conduite d'eau qui a inondé le centre-ville d'Ottawa. Ces ruptures sont survenues quand le sol s'est affaissé après de rapides fluctuations de température. Des garages et des sous-sols ont été inondés, dont le garage du Centre National des Arts. C'est un édifice de Bell Canada qui a été le plus durement touché par l'eau qui s'est infiltrée dans le sous-sol où se trouvaient des ordinateurs. (Photolaser CP)

Même majorée, la facture d'électricité demeure bon marché au Québec

QUÉBEC (PC) — La facture d'électricité d'un foyer ordinaire au Québec, même si elle vient d'augmenter, continue à être inférieure de beaucoup à celle d'un foyer de l'est américain.

Les tarifs d'électricité ont augmenté au Québec depuis le 1er janvier de sorte qu'une dépense de 500 kilowatts-heures par mois coûte maintenant \$19,70.

D'après un récent article du *New York Times*, un foyer typique de la ville de New York consomme 500 kilowatts-heures par mois, ce qui lui coûte \$61,17.

Le prix moyen aux États-Unis de 500 kilowatts-heures est de \$26,83 avec des variations considérables. Sur la côte Pacifique, cette quantité d'électricité coûte moins cher que partout ailleurs au pays et même moins qu'au Québec: \$18,24.

Aux États-Unis, les tarifs d'électricité varient beaucoup d'une région à l'autre d'après la façon de la produire et les taxes qui la grèvent. Il est plus dispendieux de produire de l'électricité à partir du pétrole que de l'énergie atomique.

Les tarifs d'électricité diffèrent souvent dans le même état, suivant la compagnie qui la produit. C'est ainsi que dans le nord du Connecticut, une

telle dépense coûterait \$35,58 et \$46,94 dans le reste de l'état.

Il en est de même au New Jersey où le prix de 500 kilowatts-heures par mois peut être \$41,70 ou \$47,15.

Certaines compagnies ont des taux différents suivant les saisons et les tarifs de la Jersey Central sont moins élevés en été qu'en hiver.

Guérin, l'éditeur des écoles, reçoit avec plaisir les auteurs ayant des manuscrits relatifs aux programmes suivants:

ÉDUCATION POPULAIRE:

- Parents d'enfants de 0 à 3 ans
- Relations parents-adolescents
- Relations parents-enfants
- Se reconnaître comme femme I & II
- Apprendre à travailler en groupe
- Approche auprès des personnes âgées
- Comment demeurer dynamique à sa retraite
- Comment parler en public
- Relations humaines I & II
- Comment administrer mon budget
- Consommation — Transport
- La loi et la vie courante
- La politique, c'est pas sorcier

ARTS & CULTURE:

- Alimentation I & II
- Bricolage pratique
- Couture I & II
- Femme vivante
- Initiation à la couture
- Nutrition pour tous
- Amélioration de mon français écrit I & II
- Automobile pour tous
- Dactylographie I & II
- Le français écrit et le secrétariat
- Sténographie I & II

FORMATION GÉNÉRALE:

- Éducation de base, pré-secondaire

LANGUES SECONDES:

- Français
- Anglais

Voyez Gill Robert, éditeur responsable des «cours aux adultes»: à domicile 585-1344 au bureau éditorial 842-3481



guérin éditeur

éditeur / imprimeur / libraire

4574, Saint-Denis
Montréal Québec
H2J 2L3 tél.: 842-3481

Trudeau demande l'aide de l'opposition pour hausser l'aide extérieure

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a déclaré hier aux Communes qu'il serait disposé à en venir à une entente avec les partis d'opposition pour accroître plus rapidement que prévu l'aide canadienne à l'étranger.

De retour d'une tournée internationale de deux semaines, M. Trudeau répondait aux questions du chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, qui a déclaré que le gouvernement canadien ne pouvait pas être pris au sérieux compte tenu qu'il n'a pas su tenir ses engagements envers le tiers-monde au cours de la dernière décennie.

«Je peux assurer le chef du NDP que les chefs d'État et de gouvernement que j'ai rencontrés au cours de ma tournée prennent le gouvernement canadien très au sérieux et réalisent que nous, du Nord, n'avons pas progressé autant qu'ils l'auraient souhaité, mais ils reconnaissent la sincérité du Canada et ses efforts pour tenter d'en arriver, dans le monde, à des solutions», a dit M. Trudeau.

Le premier ministre a indiqué que de 1968 à 1975, l'aide canadienne à l'étranger a considérablement augmenté, mais qu'en raison des difficultés économiques qui ont suivi, «je regrette que nous n'ayons pas pu trouver les ressources budgétaires pour continuer notre aide à ce rythme», a-t-il dit.

Rappelant que le gouvernement canadien s'est engagé à augmenter son aide à l'étranger à 0,5% du produit national brut (PNB) en 1985, puis à 0,7% en 1990, M. Trudeau a déclaré qu'il accepterait l'appui des partis d'opposition pour tenter d'atteindre ce dernier objectif plus rapidement.

M. Trudeau a déclaré par ailleurs, en réponse au député conservateur d'Edmonton-Sud, M. Douglas Roche, qu'il avait au cours de sa tournée tenté de convaincre ses interlocuteurs du bien-fondé de la création d'une filiale énergétique de la Banque Mondiale en vue du recyclage des pétrodollars, du transfert de technologie permettant l'exploration pétrolière dans les pays en voie de développement et de l'accroissement de la repré-

sentation des pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole).

Par ailleurs, M. Trudeau a déclaré qu'il affichait un «optimisme modéré» en ce qui concerne le mini-sommet Nord-Sud, que doit coprésider le président du Mexique, M. Lopez Portillo, et le chancelier d'Autriche, M. Kreisky.

«Nous ne savons pas si les États-Unis voudront participer, ou non, et je pense que plusieurs pays invités relanceront leur acceptation, ou non, à la décision du président des États-Unis», a dit M. Trudeau.

Le premier ministre a indiqué que le but principal de sa tournée était la préparation non pas du sommet Nord-Sud mais plutôt du sommet économique des pays industrialisés qui aura lieu en juillet, à Ottawa.

COPIE-RAPIDE ENR. info: 523-2914

1,000 copies 8 1/2 x 11 circulaires \$9 PHOTO COPIE 5¢

8 1/2 x 11	COPIE	PRIX	VERSO	11 x 17	COPIE	PRIX	VERSO
50	2.50	2.50	50	10.00	5.00		
100	3.75	3.50	100	12.00	5.50		
200	4.50	4.25	200	14.00	6.00		
500	7.00	6.00	500	17.00	7.00		
1000	12.00	7.00	1000	22.00	10.00		

— 1,000 cartes d'affaires \$9.00 —

Ecole des Hautes Études Commerciales
Affiliée à l'Université de Montréal



programmes de certificats

- gestion d'entreprise
- gestion de la production et des opérations
- gestion des coopératives
- gestion du marketing
- gestion du personnel
- gestion financière
- diplôme en sciences comptables

Ces programmes conduisent à l'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle.

- Les cours, dispensés le soir, sont destinés à toute personne qui désire améliorer ses connaissances en gestion ou qui souhaite changer d'orientation.

conditions d'admission

- détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent ou
- posséder un dossier d'études valable et avoir au moins trois années d'expérience pertinente de travail.

durée des études

- de trois à quatre ans.

demande d'admission

Date limite de dépôt de la demande: le 31 janvier 1981 pour le trimestre d'été débutant le 4 mai 1981.

On peut obtenir la brochure de ces programmes en s'adressant au:

Registrarat
Ecole des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal, Québec H3T 1V6
Tél.: (514) 343-4500

guérin
l'éditeur qui édite

Manuel complet de l'ameublement
Par Len Hills
Éditeur conseil, W. Glyde Lammey
320 pages, \$12.25

Mécanique populaire
Manuel Complet de l'Ameublement

- Achat
- Recapitonnage
- Finition
- Réparation

En vente dans toutes les librairies

Ce livre peut vous faire gagner des centaines, peut-être même, des milliers de dollars. Tout au long de votre vie vous ne cesserez d'investir dans votre ameublement. L'auteur vous décrit: en termes simples et précis: comment reconnaître un bon travail d'artisan et éviter les mauvaises surprises • comment faire un bon achat au meilleur prix • comment réparer vos meubles méthodiquement •

En vente dans toutes bonnes librairies et aux librairies Guérin:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-8525	168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241
--	--	---	--

Marc Carrière était convaincu qu'il saurait rembourser ces avances

par Bernard Morrier

«J'avais la ferme conviction que je pourrais rembourser ces avances, comme je l'ai toujours fait dans le passé et comme je continue à le faire aujourd'hui, puisque je ne suis pas en faillite», a déclaré hier l'homme d'affaires Marc Carrière, après qu'on lui eut demandé d'expliquer les retraits de quelque \$336,000 qu'il avait effectués en 1978, à même les réserves de deux entreprises qu'il dirigeait, soit René-T. Leclerc et Sogena.

Celui-ci subit actuellement son procès, sous des accusations de vol et de fraudes, devant le juge Albert Ouellette, de la Cour des sessions.

Témoignant dans sa propre défense et répondant aux questions de son procureur, Me Michel Proulx, l'homme d'affaires montréalais a précisé en outre que les avances en question, qui furent faites à sa propre compagnie Placements M.C., ont toujours servi à faire fructifier cet argent dans le plus grand intérêt de Sogena et de René-T. Leclerc. «Ainsi, a-t-il dit, Sogena disposait en 1978 d'un liquide de \$1,800,000 et, en 1979, ce chiffre avait passé à \$2,300,000.»

avances et qu'ayant la responsabilité d'administrer Sogena, il s'était acquis la confiance des autres administrateurs, tout en opérant dans les meilleurs intérêts de la compagnie.

«En juillet 1979, a-t-il affirmé, j'ai remboursé ce qui était dû à René-T. Leclerc et à Sogena et la meilleure preuve que je pouvais rembourser, c'est que j'ai fait ceci avec des actifs que je possédais avant même d'avoir contracté ces emprunts.»

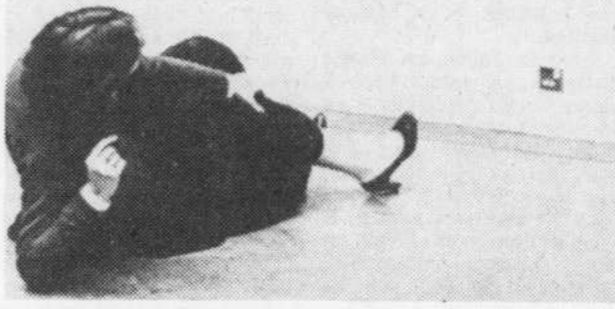
Propriétaire de Sogena à plus de 50%, Marc Carrière ne retirait aucun salaire ou honoraire et s'il a pu y rembourser les \$145,000 dus, ce fut grâce à la vente d'actions que Placements M.C. détenait dans Sogena.

Pour ce qui est du remboursement à René-T. Leclerc, où il était actionnaire à 93%, l'accusé a révélé que c'est la vente de ses actions pour une somme de \$611,802, qui lui a permis de régler le tout sans problème au montant de \$190,890. À la même époque, il attendait également un versement de \$400,000 en commissions, de la part de deux architectes, relativement à Place Dupuis.

Toujours au sujet de cette entreprise, l'accusé a parlé un peu de M. Jean Rheault, qui en était vice-président et actionnaire à 5%. C'est ce dernier qui avait porté plainte à la Sûreté du Québec, quant aux transactions que s'était permis Marc Carrière. L'ayant congédié peu avant le dépôt de la plainte, l'accusé a souligné qu'il aurait dû poser ce geste au moins six mois plus tôt, parce qu'il était un mauvais administrateur.

Enfin, Marc Carrière a blâmé les vérificateurs-comptables d'avoir mis la somme de \$190,890 dans la colonne des mauvaises créances dans le bilan financier de René-T. Leclerc. «Je n'ai jamais voulu que cette créance soit effacée. Si j'avais connu l'avenir, j'aurais insisté pour qu'on l'inscrive à l'actif.»

Son procès se poursuit aujourd'hui avec le contre-interrogatoire du procureur de la Couronne, Me François Doyon.



Le peintre allemand Georg Baselitz, dont les oeuvres sont exposées dans les salles de la Royal Academy, à Londres, a demandé que certaines de ses toiles soient accrochées à l'envers. Ce subterfuge, croit-il, retiendra les amateurs plus longtemps. Les visiteurs doivent se livrer à des contorsions pour mieux apprécier son coup de pinceau. (Photolaser AP)

La CSN organise un colloque des «mineurs ordinaires» à Rouyn

par Gilles Provost

Les sociétés minières profitent de l'inertie gouvernementale pour exploiter sauvagement les ressources non renouvelables du Québec, affirme la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Dans un document d'analyse qui orientera en fin de semaine prochaine les travaux du «colloque des mineurs», à Rouyn-Noranda, la CSN soutient que ces compagnies réinvestissent leurs immenses profits en dehors des régions minières (ou hors du Québec) et contraignent les mineurs à sacrifier leur santé et leur famille aux besoins de la production.

Selon M. Sylvio Gagnon, président de la Fédération des mines et de la métallurgie, c'est la première fois que la CSN convoque tous les «mineurs ordinaires» à venir discuter ensemble de l'avenir de leur industrie, de leurs conditions de travail et de leurs problèmes de santé et de sécurité. On y attend quelques centaines de participants afin de définir une base de revendication pour l'ensemble de ce secteur.

Les participants y discuteront plus particulièrement, en tant qu'ateliers, des conséquences sociales ou familiales de leurs conditions de travail, de leurs besoins en formation professionnelle, de la reconnaissance de leurs maladies du travail, de la compensation des accidentés et, enfin, des conflits entre les techniques actuelles d'exploitation minière et l'hygiène du travail.

Le document présenté hier aux médias d'information déplore notamment que le gouvernement du Québec ait refusé d'étendre le mandat de l'«enquête Belmoral» à toutes les mines du Québec. Le mandat a certes été élargi mais il se confine toujours aux mines

souterraines qui n'emploient, dit-on, que 2,630 mineurs sur un total de 15,000.

De façon plus générale, la CSN s'inquiète de l'«incurie gouvernementale» dans le secteur minier qui demeure sous le contrôle des grandes multinationales. Ces entreprises sont en mesure d'exiger sans cesse de nouveaux privilèges mais elles ne font guère bénéficier les Québécois eux-mêmes de leurs richesses naturelles.

Voilà pourquoi la CSN demande que le gouvernement du Québec encadre légalement le développement minier pour négocier avec chaque entreprise un plan de développement rationnel. «Cette loi, dit le document de travail, aurait pour objet d'éviter le gaspillage des mines moins riches et de prévoir les obligations des compagnies en matière d'exploitation, de développement et de transformation.»

Si de telles négociations ne

pouvaient aboutir, le gouvernement devrait pouvoir imposer à la fois un prix minimal pour la ressource et un pourcentage minimal d'investissement dans l'exploration, dans le développement de la mine ainsi que le niveau de transformation qui devrait être effectué sur place.

Sur le plan financier, la CSN soutient que les mines sont particulièrement rentables parce que les entreprises y encaissent une «valeur ajoutée nette» d'environ \$3.40 pour chaque dollar qu'elles déboursent en salaire. Dans l'industrie manufacturière, la proportion moyenne n'est que de \$2.80 par dollar de salaire, soutient la centrale.

Enfin, la CSN s'en prend aux heures de travail trop longues, au travail de nuit, aux primes au rendement, etc. Tout cela oblige les mineurs à sacrifier leur vie familiale pour obtenir un revenu à peine décent, soutient le document.

Deux meurtres sur le territoire de la CUM

La police de la CUM a enregistré hier les 4e et 5e homicides à se produire sur son territoire cette année. Il s'agit d'un employé de brasserie, âgé de 40 ans, retrouvé mort dans le sous-sol de l'établissement, hier matin, et d'une sexagénaire d'Outremont, retrouvée sans vie à son domicile suite à un drame familial.

L'employé de la Brasserie Bob, au 5885 rue Papineau, et dont l'identité n'a pas été révélée immédiatement, a été retrouvé, ligoté et étranglé par un confrère qui entrainait au travail vers 8 h 20. On attribue au vol le motif de ce meurtre.

Martineau-Grenier, âgée de 65 ans, a été découverte par sa fille vers 14 h 30 gisant face contre le plancher, dans sa cuisine près de la porte arrière. Sa mort est attribuable à des coups de poing qui lui ont été assésés sur la tête.

La police détient présentement son mari, M. Henri-Geroges Grenier, 73 ans, comme témoin important dans cette affaire.

Les sergents-détectives André Charette et Jean Saint-Martin, de la section des crimes contre la personne, enquêtent dans le premier cas, tandis que leurs collègues Jocelyn Dextraze et Paul Asselin s'occupent du second.

Ottawa reconnaît le travail des femmes dans l'entreprise familiale

OTTAWA (PC) — Environ 500,000 contribuables, des femmes pour la plupart qui travaillent pour leur mari, vont pouvoir recevoir, à leur retraite, des primes du Régime de pension du Canada grâce à des modifications proposées hier par le ministre de la Santé, Mme Monique Bé-

gin, à une série de lois de l'impôt.

Cette loi «reconnait, en termes d'argent, le travail des femmes dans les petites entreprises appartenant à leur mari, comme les fermes familiales ou les dépanneurs», a déclaré le ministre à la Chambre des communes.

Le projet de loi, qui va faire en sorte de traduire dans les faits une série de mesures déjà annoncées, obligera le propriétaire d'une entreprise non constituée en société à prélever à la source les cotisations au Régime de pension du Canada et celles à l'assurance-chômage de leurs employés,

femme ou mari. «Les épouses des conjoints pourront contribuer au Régime de pension du Canada, comme tout autre salarié, a souligné le ministre. On leur garantit de recevoir une pension complète à leur retraite, tout en protégeant leur famille contre les conséquences d'un

décès ou d'une incapacité quelconque», a poursuivi Mme Bégin. La loi profitera également aux pensionnés qui auront alors la garantie d'un revenu supplémentaire, en plus de leur pension de vieillesse, et qui veulent profiter du programme de conversion du fédéral, qui offre \$800 aux personnes désireuses de passer du pétrole au gaz ou à tout autre mode de chauffage.

Antérieurement, cette subvention était considérée comme un revenu et elle était déduite des revenus du demandeur, pour l'année de la réception de la subvention. Si les épouses seront heureuses d'apprendre les nouvelles dispositions de la loi, leur conjoint devra faire face à de nouvelles obligations, puisqu'ils seront forcés d'indiquer les déductions appropriées sur leur chèque de paye.

En vertu du Régime de pension du Canada, les employeurs doivent déduire la contribution de leurs employés, qui équivaut à 1.8% du total des revenus. Mme Bégin a indiqué que tous les moyens seront mis en place pour informer les propriétaires de petites entreprises des nouvelles modalités de la loi. Toutefois, le grand public semble lent à prendre connaissance des nouvelles dispositions, a indiqué le ministre de la Santé.

19 chefs d'extorsion contre André Desjardins et R. Bertrand

L'ex-président du local 144 du Syndicat des plombiers (FTQ), André «Dédé» Desjardins, et le syndicaliste Raymond Bertrand ont commencé à subir leur enquête préliminaire hier devant le juge Roger Vincent, de la Cour des sessions de la paix.

Ils doivent répondre à trois chefs d'accusation de conspiration et 19 autres chefs d'extorsion pour avoir présumément contraint une quinzaine

de compagnie qui voulaient faire installer ou manutentionner des matériaux sans étiquette syndicale, à verser des sommes totalisant \$444,000 à des membres du local 144, de la FTQ-Construction, et à l'Association sportive du local 144. Les chefs d'accusation portent sur une période allant du 1er juillet 1970 au 1er décembre 1974.

Quant à l'enquête policière, elle avait débuté en juin 1978, après de nombreux mois de recherche qui avaient permis aux services de renseignements de la Sûreté du Québec d'accumuler de l'information de base qui, après, avait conduit l'Unité des crimes économiques de la SQ à ouvrir son enquête, tout en procédant à de nombreuses perquisitions.

Drogue: ex-sergent de la GRC accusé

C'est sous le décret d'une ordonnance de non-publication qu'a débuté hier l'enquête préliminaire d'un ex-sergent de la Gendarmerie royale du Canada, Paul Sauvé, ex-membre de la brigade des stupéfiants, accusé de possession de 18 livres de hashish dans le but d'en faire le trafic. Un ancien agent du Canadien Pacifique, Gerald Hiscock, répond également à la même accusation, plus une

autre de possession illégale d'une arme à feu.

L'enquête, qui se déroule devant le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions, devrait durer environ deux semaines.

Sauvé et Hiscock avaient été appréhendés en mai dernier, dans une maison de la rue Peel, où ils auraient été présumément en possession de la drogue mentionnée.

Comme il fallait s'y attendre, à la demande des procureurs des deux accusés, le juge Vincent a décrété une ordonnance de non-publication de ce dossier à ce stade-ci des procédures.

Ces mises en accusation découlaient d'une pré-enquête qu'avait menée le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, à la suite d'une demande formulée par Me Henry Keyserlinck, substitut du procureur général et responsable des dossiers de la construction.



LE COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF (cours collégial)

- C'est:
- Plus de 50 ans d'histoire
 - Un corps professoral expérimenté et compétent
 - Une tradition... une atmosphère

RENSEIGNEMENTS:

COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF

Bureau des admissions Cours collégial
3200 chemin Ste-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél: (514) 342-1320 Poste 262 ou 337

LE COLLEGE ACCORDE DES BOURSES D'ÉTUDE

LE COLLEGE OFFRE UN SERVICE DE RESIDENCE

(Le collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)
Bureau des admissions au secondaire: 342-1320 poste 229



Combien d'adultes vivent encore dans l'attente, dans le rêve... espérant la chance de s'épanouir un jour. Mais nous, au Bishop's College School, vivons intensément le moment présent! C'est dans la réalité que nous préparons nos jeunes à prendre résolument leur place dans un monde nouveau.

Bishop's College School est un internat indépendant pour filles et garçons. On y dispense un programme d'études équilibré, de la 7^e à la 12^e année. Et comme nous limitons le nombre d'élèves par classe, chacun reçoit une attention personnelle. Résultat: une participation active de la part de tous.

Notre institution est reconnue pour le nombre élevé de ses finissants admis à

l'université de leur choix. Autre avantage: pendant tout leur séjour à l'école, les étudiants suivent un cours de français obligatoire.

Au Bishop's College School, on ne reçoit pas l'éducation uniquement en classe. Chez nous, l'éducation est une façon de vivre, en classe comme en dehors... depuis les sports obligatoires (soccer, football, hockey, ski, athlétisme, rugby) jusqu'aux activités parascolaires (chorale, art dramatique, excursions, corps de cadets). Vous relevez constamment des défis, vous vous formez déjà à prendre la place qui vous revient dans la société.

En somme, nous voyons à ce que chaque finissant parte confiant, vers un monde qui a besoin de lui!

À Lennoxville, sur un campus de 450 acres, vous n'êtes qu'à 90 minutes en voiture de Montréal. Pour renseignements, écrivez au Bureau des inscriptions, Bishop's College School, Lennoxville (Québec) J1M 1Z8
Tél.: 819-562-7683. Venez nous voir.



Bishop's College School
Lennoxville, Québec

Otages: soulagement dans le monde, amertume à Moscou

PARIS (AFP) — L'URSS a laissé percer son amertume, mais les États musulmans n'ont pas caché leur soulagement à l'annonce de l'accord intervenu entre les États-Unis et l'Iran pour la libération des otages américains.

Les quotidiens américains ont annoncé la nouvelle en énormes titres, alors que l'agence Chine-Nouvelle s'est bornée à faire état de l'information dans une brève dépêche et que le gouvernement britannique manifestait officiellement sa satisfaction.

Hier matin, la Pravda, évoquant l'issue des négociations marathon d'Alger tout au long de ces dernières quarante-huit heures, parlait d'un «marchandage malhonnête» de la Maison-Blanche qui, selon l'organe du P.C. soviétique, aurait promis des armes aux Iraniens en cas de libération des otages. Au ministère

soviétique des Affaires étrangères, on se refusait au moindre commentaire, mais en fin de journée l'agence démentait que les mass-media soviétiques «souhaitaient compliquer les relations américano-iraniennes».

À Taef, en Arabie séoudite, les ministres des Affaires étrangères des pays musulmans réunis pour la conférence préparatoire au troisième sommet islamique, ont salué hier matin, pour la plupart, l'annonce de l'accord d'Alger comme un signe de détente et la possibilité d'une sécurité accrue pour la région.

général de la conférence islamique, le tunisien Habib Chatty, tout en se félicitant de l'accord, a néanmoins estimé qu'il ne pensait pas qu'il aurait une influence directe sur le conflit irako-iranien.

«maturité et de la responsabilité» dont avait fait preuve, selon lui, la nation américaine au cours de cette épreuve. M. Caspar Weinberger, secrétaire désigné à la Défense, a estimé «essentielle» que les États-Unis développent à l'avenir «une politique pour empêcher que ce genre de choses ne se reproduise jamais».

Quant à M. Chapour Bakhtiar, il a qualifié «le ver-se-ent d'une rançon au ramassis d'assassins au pouvoir en Iran» de «parfaitement regrettable».

Reagan rétablira la suprématie des États-Unis dans le monde

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan prend le pouvoir aujourd'hui avec la volonté de rétablir la suprématie des États-Unis dans le monde, afin qu'ils ne soient plus exposés à des humiliations telles que la prise d'otages en Iran et le coup de force soviétique en Afghanistan.

Depuis le triomphe électoral républicain de novembre dernier, les propos tenus par Ronald Reagan et ses conseillers ont peut-être atténué ses positions simplistes en matière de politique économique et sociale, mais certainement pas l'objectif central de sa politique extérieure.

Leur intérêt vital sera menacé; Les États-Unis adopteront avec l'URSS la diplomatie du «lien» (linkage) ignorée par Jimmy Carter. Cela veut dire qu'ils conditionneront la poursuite d'arrangements stratégiques, à la conduite «satisfaisante» de l'Union soviétique dans le monde.

En allant rencontrer le président Lopez Portillo au Mexique avant même de prendre ses fonctions à la Maison-Blanche. Avec la Chine, les choses avaient mal commencé à cause de ses déclarations en faveur du maintien de relations «officielles» avec Taiwan.

À Londres, le Foreign Office a déclaré que le monde entier serait «soulagé» qu'il ait ainsi mis fin à «la violation de principes fondamentaux de la loi internationale», tandis qu'à Bonn, le ministère de l'Économie annonçait que la RFA leverait les sanctions économiques prises en mai dernier envers l'Iran.

BEYROUTH (AFP) — La libération des otages risque de modifier sensiblement le rapport de forces au Moyen-Orient, et dans le conflit irakien en particulier, estiment certains diplomates arabes à Beyrouth.

Mehran (secteur central), jusqu'au-delà de leurs positions initiales. Les Irakiens auraient pris deux localités importantes: Dehloran qui contrôle la route de Mehran à Dezfool (secteur central) et Hoveizeh, à 20 km au sud de Suzangerd, diminuant ainsi la poche que les Iraniens tiennent depuis quatre mois sur les arrières irakiens, à l'ouest d'Ahwaz.

Par ailleurs, l'Irak poursuit, selon des sources informées, la mise en place d'un système anti-aérien qui devrait le mettre à l'abri des raids, même en cas d'un renforcement de l'aviation iranienne consécutif au déblocage des pièces-détachées pour Phantoms.

Carter redore juste à temps son blason

WASHINGTON (AFP) — Le règlement de la crise des otages américains en Iran est intervenu juste à temps hier pour redorer légèrement le blason de Jimmy Carter au moment où il doit abandonner le pouvoir.

Le succès final de la patiente négociation qu'il a menée pour obtenir «dans l'honneur» le retour des otages la veille de son départ compense quelque peu aux yeux des Américains les échecs d'un président que peu d'entre eux considèrent comme un homme d'État.

entre les États-Unis et leurs voisins de l'hémisphère occidental; la normalisation définitive des relations et l'accroissement des échanges avec la Chine considérés comme un moyen de déstabiliser l'U.R.S.S.; le renforcement du potentiel défensif de l'Alliance atlantique par l'accord sur le déploiement de nouveaux missiles nucléaires de moyenne portée en Europe occidentale et l'accroissement des budgets militaires des pays de l'OTAN;

la mise en place d'une politique de l'énergie ayant déjà permis des progrès dans la réduction de la consommation de produits pétroliers et le développement de sources d'énergie de substitution aux États-Unis.

la crise irakienne qu'il n'a pas su dominer, d'abord en ne réussissant pas à maintenir le chah au pouvoir, ensuite en ne parvenant pas à établir avec le régime révolutionnaire islamique un minimum de relations qui aurait évité la prise d'otages;

l'intervention soviétique en Afghanistan dont il a reconnu lui-même qu'elle lui avait fait perdre ses illusions sur les intentions pacifiques de Moscou;

la non-ratification par le Sénat américain du traité SALT-2 sur la limitation des armements stratégiques qu'il a signé avec l'U.R.S.S. en juin 1979.

l'impatience dans l'application des accords de Camp David sur le problème essentiel de l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés par Israël;

Le cabinet Reagan presque confirmé

WASHINGTON (Reuter) — Les commissions du Sénat américain ont terminé hier l'examen des activités des diverses personnalités choisies comme ministres par M. Ronald Reagan, en approuvant toutes les nominations, à l'exception de celle de M. Raymond Donovan, pressenti pour le portefeuille de l'Emploi.

Quant à M. Raymond Donovan, il lui est reproché d'avoir exercé des activités syndicales litigieuses lorsqu'il était cadre dans une firme de construction du New Jersey.

Les succès dont M. Carter s'est le plus abondamment prévalu pendant sa vaine campagne électorale ont été: l'accord de paix de Camp David entre l'Égypte et Israël présenté comme la première étape du règlement d'ensemble du conflit du Proche Orient;

les traités sur le canal de Panama symbolisant l'avènement d'une nouvelle ère de confiance dans les relations

VOYAGEZ à prix raisonnable !

Nous nous spécialisons dans les vols, groupes, charters pour France, Italie, Espagne, Allemagne, Israël, Mexique, Floride et Sud Amérique...

SPECIAL JANVIER: Santa Domingo: \$300. Acapulco: \$330. Acapulco, Puerto Vallarta: \$300. Floride: \$180, retour (\$125, retour, spécial Charter Greyhound)	FLORIDE: \$180, retour (\$125, retour, spécial Charter Greyhound)	Santa Domingo: \$300. Acapulco: \$330. San Juan: \$275.
SPECIAL SOLEIL: MEXIQUE: Mexico: \$248. (\$245 US via New York)	NEW YORK: spécial avion samedi \$94, retour (autobus tous les weekends \$45, US)	EUROPE: retour de \$409, US Bruxelles de N.Y.: \$338, US RT Bruxelles aller simple \$189, US Paris aller simple \$278, US Paris retour par charter coté 46 à partir de \$375.

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.
EURO-AMERICAN Voyages, 1260 University, suite 304, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.

UNE EDUCATION SANS EGAL

Les Collèges Militaires vous offrent une éducation sans égal, une bourse d'études avantageuse ainsi qu'une généreuse allocation mensuelle, tous les frais de scolarité, les livres et fournitures, la pension, l'habillement, l'équipement sportif... un emploi d'été garanti et même des vacances payées!

La vie au Collège Militaire est équilibrée en fonction d'un programme complet de formation d'officiers de carrière. Le curriculum comprend:

- 1 - formation universitaire
- 2 - conditionnement physique
- 3 - formation de chef

Pour plus de précision concernant les Collèges Militaires, communiquez avec le Centre de recrutement le plus près (l'adresse apparaît dans les pages jaunes à la rubrique «Recrutement».)

IMBATTABLE LA VIE DANS LES FORCES

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

NOM _____

AGE _____

ADRESSE _____

Date limite d'inscription: 1^{er} février

NOUVEAU SCOLAIRE _____

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée: Gagny, Vaillancourt & Associés	ERNST & WHINNEY Comptables Agréés Sept-les, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901	MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables Agréés 2 Complexe Desjardins, Bureau 2600 C.P. 153, Montréal H3B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 Télex 055-60917 Bureaux à Québec, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Ottawa, Lévis et Moncton Société Nationale Collins Barrow Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes Représentation dans les grands centres financiers internationaux	RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa Terford Mines, Hull, Chicoutimi 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 105 (514) 878-2691
BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bission, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209	GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charrette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Gagné, C.A.	MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8830 National Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde	RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables Agréés Montréal - Toronto Associés - Residents à Montréal C. Richter, C.A. H. Usher, C.A. V. Vineberg, C.A. M. Gagnon, C.A. A. Gagnon, C.A. D. A. V. Vineberg, C.A. G. Gagnon, C.A. J. A. V. Vineberg, C.A. J. A. V. Vineberg, C.A. J. A. V. Vineberg, C.A. J. A. V. Vineberg, C.A. J. A. V. Vineberg, C.A.
BOISJOLI, HOUGHTON & CIE Comptables Agréés 1440 ouest, rue Ste-Catherine Suite 525 — 861-2868 LOUIS ALBERT BOISJOLI, C.A. MAURICE SABBAGH, C.A. MICHEL SABBAGH, C.A.	GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211	MACGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Montréal H3N 1X1 — 274-2787
CHARETTE, FORTIER, HAWAY & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahamas Islands, Grand Cayman	HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 278 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1H3 845-9253 Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Iles de la Madeleine, Maniwaki	MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS C.P. 95 1, Complexe Desjardins MONTRÉAL (Québec) H3B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carter, Sept-Îles, Société Nationale WARD MALLETTE Représentation internationale dans 45 pays	SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Îles - Matane - Coaticook - Fort Lauderdale (U.S.A.) Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H8 (514) 861-5741
CLARKSON GORDON Comptables Agréés Associés-residents Montréal - Québec A. Benedetti, C.A. C.C. Blamond, C.A. C.W. Brodeur, C.A. T.B. Burpee, C.A. M. Campbell, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A. J.P. Desjard, C.A. M.M. Domanski, C.A. R. Fortier, C.A. G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. Gagnon, C.A. G. Giroux, C.A. J.P. Graveline, C.A. A. Lanthier, C.A. R.E. Lavoie, C.A. G. Lavoie, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Monahan, C.A. R.R. Ocker, C.A. R. Poirier, C.A. L.L. Saint-Pierre, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 688 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0888	MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables Agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430	THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 866-7351 A l'échelle internationale McLIntock Main Lafrentz
COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS Comptables Agréés 397 o. rue Laurier MTL, P.Q. H2V 2K3 273-1535	LALIBERTÉ, LANÇÔT, MORIN & ASSOCIÉS et COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W8 (514) 871-9292	NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS DELOITTE HASKINS & SELLS comptables Agréés 225 ouest, rue Notre-Dame 844-4442 1 Place Ville-Marie 861-8512 835 ouest, boul. Desjardins 861-8261 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays	VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Garneau, C.A. Waghuil Boulouk, C.A. Jacques R. Chadioun, C.A. Jacques Jovai, C.A. Louis Baril, C.A. Ferd A. Chai, C.A. 4928, ave Verdun, Verdun H4G 1W3 55A, Blainville Est, Sté-Thérèse J7E 1L4 789-3871 — 435-4691
DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 — 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde	LAVALLÉE, BÉDARD & CIE Comptables Agréés Pierre Bédard, c.a. Michel Champoux, c.a. 19 ouest, Le Royer - Suite 300 Montréal H2Y 1W4 844-1153	PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS 1320, boulevard Graham Suite 30 Mont-Royal (Québec) H3P 3C8 746 (514) 342-4740	ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zitrer, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold S. Edenberg, C.A. Steven A. Yapp, C.A. Morris S. Spector, C.A. Barry A. Tassenbaum, C.A. Gerard A. Stan, C.A. Stanley Weiner, C.A. Jeffrey J. Paine, C.A. Norman Glickman, C.A. Bradford Levine, C.A. Merrill Fogelbaum, C.A. Lawrence M. Chodler, C.A. Lawrence M. Lerman, C.A. Jack Altman, C.A. Robert H. Zitrer, C.A. Henry Rosenfeld, C.A. Marshall B. Keiser, C.A.
LIPPMAN, PTKAC, BENJAMIN, SMALL & COHEN Comptables Agréés Montréal/Toronto 6600 Côte des Neiges MTL, P.Q. H3S 2A9 (514) 341-5511 Membre Groupe International des Cabinets de Comptables	PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Massachussetts, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Kelowna, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria	1118 Sherbrooke ouest Westmount, Qué., 933-1112 H3Z 1K9	

Le nouveau «cerveau» des Brigades rouges

ROME (AFP) — Le nouveau «cerveau» des Brigades rouges serait le professeur de criminologie de l'Université de Florence Giovanni Senzani, indiquait-on hier à Rome de source informée.

Les révélations d'une terroriste «repentie», Ave Maria Petricola, ont montré aux services anti-terroristes de la «Digos» que le professeur a joué au sein du mouvement un rôle bien plus important que celui de simple «contact» entre les ravisseurs du juge Giovanni d'Urso et les journalistes de l'Espresso, Gianpaolo Bultrini et Mario Scialoja, arrêtés pour complicité avec les BR.

Senzani et six de ses camarades font depuis jeudi l'objet de mandats d'arrêt pour séquestration de magistrat et assassinat du général des carabinieri Enrico Galvaligi. Mlle Petricola et son compagnon, Giulio Cacciotti, étudiant en économie de 25 ans, ont été arrêtés le 12 décembre dernier.

La jeune femme, qui a un passé important dans la clandestinité, a raconté aux policiers ce qu'elle savait sur les BR. Elle a accusé Senzani d'avoir lui-même décidé l'assassinat du général Galvaligi, lors d'une réunion de cinq terroristes — tous recherchés par la Digos — qui s'est tenue

fin décembre dans une maison louée par elle-même à Montaldo di Castro, à cent km au nord de Rome.

Les confessions de Mlle Petricola remplissent des dizaines de pages de procès-verbaux. La jeune femme semble avoir joué un rôle subalterne dans la colonne romaine des BR, qui compterait une centaine de membres actifs et de sympathisants. Elle a affirmé ne pas avoir eu connaissance du lieu où M. d'Urso a été séquestré pendant 33 jours.

Elle a en revanche pris part à la réunion de l'état-major stratégique des Brigades rouges, qui s'est réunie en août dernier, probablement à Tor San Lorenzo, près de Rome. Au cours de cette réunion, croit-on savoir, avait été décidé l'enlèvement du juge d'Urso et la reprise de la campagne contre le système carcéral.

Mlle Petricola y a joué un rôle de second plan, mais suffisamment important pour approcher Senzani. L'universitaire est, selon elle, un nouveau venu dans la haute direction des BR, déçimée par les arrestations de mai dernier. Après avoir occupé des fonctions de responsabilité «à l'extérieur» du mouvement, il en serait devenu l'un des «cerveaux politiques».

Carter fournit une aide militaire de catégorie offensive au Salvador

WASHINGTON (AFP) — La décision de dernière heure prise par l'administration Carter de fournir à la junte du Salvador une aide militaire «offensive» pour lutter contre la guérilla, devrait ouvrir la voie à une politique de soutien militaire actif du gouvernement de M. Ronald Reagan à ce gouvernement, estimaient hier les observateurs à Washington.

Le président Jimmy Carter, qui aurait pris cette décision vendredi selon des sources bien informées au département d'Etat, a accepté l'envoi d'instructeurs militaires chargés de l'assistance dans la lutte anti-terroriste et d'une aide militaire d'urgence de cinq millions de dollars, comprenant des fusils automatiques M-16, des munitions, des grenades et quatre hélicoptères de transport de troupe «Huey».

Cette aide s'ajoute aux cinq millions d'aide «non offensive» débloquée mercredi par l'administration sortante.

C'est la première fois depuis 1977 que les États-Unis fournissent une assistance militaire directe au Salvador, et le communiqué du département d'Etat, note-t-on à Washington, adopte un langage nouveau, réservé dans les quatre dernières années au Pentagone et aux services de sécurité.

la part de Cuba et d'autres pays communistes.

Dans les milieux gouvernementaux à Washington, on juge que les rebelles ont largement échoué dans leur tentative d'imposer une «situation de fait» au Salvador, leur principal échec étant, selon eux, le manque de soutien populaire. Les États-Unis estimeraient désormais qu'un renforcement de la junte est une alternative viable.

De son côté, la hiérarchie catholique salvadorienne est restée dimanche dans une prudente expectative à propos du

conflit que vit le pays, affirmant que la majorité du peuple salvadorien n'avait pris position pour aucune des deux forces belligérantes.

Dans son homélie dominicale, Mgr Arturo Rivas y Damas, archevêque titulaire du Salvador qui a succédé à Mgr Romero assassiné en mars 1980, a estimé que toutes les conditions n'étaient pas réunies pour justifier l'offensive armée lancée la semaine dernière par la guérilla.

Reconnaissant que «des abus graves» perturbaient la vie du pays, il a affirmé,

contrairement à l'opposition de gauche, que le dialogue pouvait encore aboutir à une solution pacifique de la situation. Mgr Rivas y Damas a cependant admis que les deux forces en présence — la junte civile et militaire du président Napoléon Duarte et l'opposition groupée au sein du Front démocratique révolutionnaire (FDR) — n'étaient pas disposées à discuter actuellement.

Le peuple n'est pas sûr en outre que l'instauration d'un régime socialiste au Salvador soit préférable au présent régime, a ajouté l'archevêque,

tout en affirmant redouter un processus de radicalisation à droite de la junte.

Sur le plan militaire, plus de 1.100 personnes — 980 guérilleros et 142 soldats — ont été tués au cours des neuf premiers jours de l'offensive de la guérilla au Salvador, a affirmé hier à San Salvador le ministre de la Défense.

Le colonel José Guillermo Garcia, a cité des estimations des services de renseignement militaire pour établir les pertes dans les rangs des guérilleros. Il n'a pas fait état de morts au sein de la population.

Les jeunes Israéliens émigrent de plus en plus

JÉRUSALEM — «... Il y avait eu la famine et Abraham était parti pour l'Égypte».

Cet extrait de la Genèse, rappelant l'exil du peuple juif dans l'antiquité lointaine, redevient d'une étonnante actualité au moment où un nombre croissant d'Israéliens, en quête de terres plus faciles, quittent le pays qu'ils étaient venus repeupler.

Les dimensions du problème sont apparues sous un éclairage brutal avec la publication en décembre d'un rapport selon lequel un Juif israélien sur huit réside maintenant en dehors de son pays. Des conditions de vie de plus en plus dures sont le motif le plus courant de cette émigration.

problème d'urgence nationale», a dit M. Lahis au correspondant de Reuter, ajoutant: «C'est comme du sang qui s'échapperait d'un corps blessé».

Le nombre des émigrants — on les appelle «yordim» en hébreu — a monté de façon spectaculaire l'an dernier. Une vingtaine de milliers d'Israéliens qui avaient quitté le pays en 1980 n'étaient toujours pas rentrés à la date du premier janvier 1981, a indiqué le bureau des statistiques. Ce chiffre est de 80 pour cent plus élevé que celui de l'année précédente. Malgré tout, le bureau ne veut pas renoncer au chiffre officiel d'après lequel 300.000 Israéliens, et pas plus, vivent hors d'Israël.

visant à enrayer l'émigration et à essayer de faire revenir ceux qui sont déjà partis. Il reproche aux gouvernements de n'avoir rien fait dans ce domaine jusqu'à présent. Il est opposé aux avantages donnés par le gouvernement aux nouveaux immigrants et à ceux qui reviennent en Israël après une absence de plusieurs années, estimant que la priorité la plus urgente est d'aider les jeunes Israéliens qui quittent l'armée sans un sous en poche.

Les nouveaux arrivés bénéficient d'une assistance très large du gouvernement.

La junte de gouvernement du président démocrate-chrétien José Napoleón Duarte avait récemment demandé à l'administration Carter, fait-on observer, l'adoption d'une attitude plus explicite de soutien à sa politique.

Expliquant les raisons de cette décision, prise à la veille de la passation des pouvoirs à la Maison-Blanche, le département d'Etat souligne la nécessité de soutenir une junte confrontée au «terrorisme marxiste», qui, dit-il, «bénéficie d'un appui sous forme d'armes, de munitions, d'entraînement et d'encadrement politique et militaire de

VARSOVIE (AFP) — Le président du syndicat Solidarité, M. Lech Walesa s'est entretenu hier soir à Varsovie avec le premier ministre, M. Jozef Pankowski, a annoncé l'agence PAP.

L'entretien a débuté quelques heures à peine après le retour de M. Walesa de son voyage d'une semaine en Italie. Apparaissant M. Walesa avait été reçu en audience par le cardinal Stefan Wyszyński, primat de Pologne.

L'agence PAP n'a donné aucune information sur la teneur des conversations entre M. Walesa et le premier ministre. Les observateurs notent que le leader du mouvement ouvrier polonais a trouvé à son retour à Varsovie une situation sociale plus complexe qu'à son départ. Plusieurs grèves d'avertissement ont eu lieu en son absence. D'autres ont été annoncées pour les jours à venir. En outre de nombreuses attaques ont été lancées contre «certains militants» de Solidarité par plusieurs responsables du parti et du gouvernement.

Le problème en suspens le plus délicat est celui des samedis libres. Le 24 janvier, en effet, devrait être, selon le gouvernement, un jour de travail normal, alors que selon le syndicat il doit être chômé.

Cependant Lech Walesa s'est déclaré convaincu hier, à son retour à Varsovie, qu'un accord pourrait être trouvé entre Solidarité et les autorités sur la question des samedis libres.

«Nous sommes parvenus à nous entendre cet été à Gdansk dans des conditions bien plus difficiles», a dit le président de Solidarité: Nous réussissons certainement cette fois aussi».

Épuisés par leur séjour d'un semaine en Italie, mais visiblement radieux d'avoir été encouragés dans leur action par le pape, les délégués de Solidarité ont été accueillis à l'aéroport par une petite foule d'amis enthousiastes et de journalistes, y compris une équipe de la télévision polonaise.

Seul Lech Walesa trouvait

encore la force de répondre, avec sa verve habituelle, mais aussi avec prudence, aux questions sur la situation en Pologne.

À propos des accords de Gdansk, il a estimé qu'«à son avis ils n'avaient pas été tout à fait réalisés jusqu'à présent», ajoutant cependant que tout était affaire d'interprétation.

Interrogé sur les actions envisagées par Solidarité pour soutenir les paysans qui récla-

ment la reconnaissance de leur syndicat Solidarité rurale, M. Walesa a seulement déclaré: «L'union des ouvriers et des paysans a été et reste à la base de notre mouvement».

Tirant la leçon de sa visite à Jean-Paul II, le président de Solidarité a ajouté: «Nous en avons tiré la conviction que nous faisons du bon travail mais un travail très difficile. Il ne faut pas se laisser décourager».

Walesa escompte avec confiance un accord sur les samedis libres

Pékin sévit contre La Haye

PEKIN (Reuter) — Mécontente de la vente de deux sous-marins néerlandais à Taiwan, la Chine a annoncé hier qu'elle réduisait ses relations diplomatiques avec les Pays-Bas à l'échange de chargés d'affaires.

L'agence de presse officielle Chine-Nouvelle indique que le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Zhang Canming, a remis une note dans ce sens à l'ambassadeur néerlandais, M. Jan Kweppelhou.

La Haye avait accordé, en novembre, une licence d'exportation pour la vente à Taiwan de deux sous-marins et de centrales électriques nucléaire et conventionnelle.

Les Chinois n'ont émis d'objections que pour la vente des sous-marins qui, selon eux, «non seulement crée des entraves à une réunification pacifique de Taiwan avec la Chine continentale mais encore porte atteinte à la paix et à la stabilité dans la région».

TRUST GÉNÉRAL

Le maître courtier à la mesure de vos besoins

Trois grands noms de l'immobilier au Québec: Des Rosiers, les services immobiliers de Fiducie du Québec* et ceux du Trust Général se sont unis pour créer une nouvelle force: le Trust Général.

Un coup de maître... tout à votre avantage

Propriétés résidentielles
Au Trust Général, nous vous aidons à conclure la meilleure transaction possible. Avec plus de 800 agents dans près de 40 succursales au Québec, nous pouvons vraiment vous offrir un service à la mesure de vos besoins et cela à toutes les étapes de votre transaction, du début à la fin.

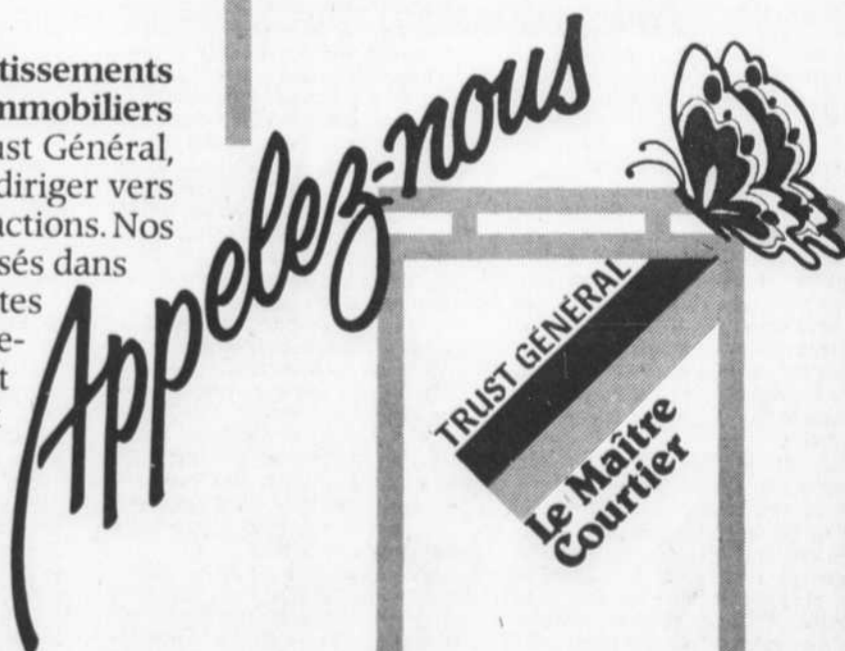
Location et vente industrielle et commerciale
Au Trust Général, nous connaissons bien tous les aspects souvent complexes de ces transactions. Et comme nous réunissons maintenant sous un même nom les spécialistes reconnus des transactions industrielles et commerciales, vous êtes assurés d'un service encore plus efficace pour conclure toutes vos transactions.

une nouvelle force tout à votre avantage.

Co-propriétés résidentielles
La vente et l'achat de maisons en co-propriété constituent un phénomène relativement nouveau chez nous. Et c'est maintenant à l'enseigne du Trust Général que vous trouverez ceux qui, les premiers, s'y sont intéressés. En cela aussi, nous mettons à votre service une nouvelle force... tout à votre avantage.

Investissements immobiliers
Au Trust Général, nous saurons vous diriger vers les meilleures transactions. Nos agents sont spécialisés dans l'analyse des différentes occasions de placement. Leur jugement est sûr car ils sont appuyés par nos multiples sources d'informations. Là encore, nous constituons


Des services complets et efficaces
Au Trust Général, nous offrons tous les services immobiliers. Ils comprennent, en plus du courtage, l'évaluation d'immeubles, les prêts hypothécaires et l'administration d'immeubles.



La Chambre de commerce du district de Montréal

Déjeuners-causeries hebdomadaires

LE MARDI, 20 JANVIER 1981



M. S. ROBERT BLAIR
Président de Nova, an Alberta Corporation.

(Conférence en anglais)

Hôtel Windsor 12 h 30

Le public est admis
Billets à l'entrée 13\$

Des carnets d'abonnement sont également disponibles à l'entrée 110\$

Renseignements: **866-2861**

Centre Capillaire Pierre Inc.

- Établi à Montréal depuis 1957
- Traitements capillaires
- Renseignements sur la transplantation (greffe)

450 est, Sherbrooke, bureau 1101, Montréal
(514) 288-3823 288-7378

Région de Montréal Ahuntsic (514) 382-8000 Beauharnois (est) (514) 354-2950 Beloeil (514) 467-1211 Boucherville (514) 655-6222 Brossard (514) 656-0660 Daniel Johnson (514) 687-6780 Duvernay (514) 667-3333 Galeries d'Anjou (514) 353-9942 Jean Talon (est) (514) 735-6381	Joliette (514) 759-1477 Langier (514) 254-4566 Lasalle (514) 363-4000 Longueuil (514) 651-9381 Mont-Royal (514) 735-6433 Repentigny (514) 585-5441 Ste-Adèle (514) 430-3516 Ste-Justine (514) 229-6666 Ste-Agathe (819) 326-7888 St-Anne (819) 435-3654 St-Basile (514) 653-8507 St-Hyacinthe (514) 773-2223	St-Hubert (514) 462-1880 St-Martin (Chomedey) (514) 337-4441 St-Sauveur (514) 435-3616 Ste-Thérèse (514) 227-2663 Ste-Thérèse (514) 430-5545	Gatineau (819) 568-4141 Granby (514) 878-8461 Hull (819) 771-3227 Lévis (418) 833-4450 Québec (418) 688-0630 Rimouski (418) 724-4106 Rivière du Loup (418) 862-7286 Sherbrooke (819) 565-8181 Trois-Rivières (819) 375-1601 Ste-Foy (418) 653-9270 Sept-Îles (418) 968-1830	Succursales spécialisées en transactions industrielles, locations commerciales, investissements. Montréal (514) 281-1515 Longueuil (514) 651-1904 St-Laurent (514) 334-0700 Québec (418) 694-0914
--	---	--	---	--

*Seule la division des services immobiliers de Fiducie du Québec fait partie de cette fusion.

Le prix des otages?

C'en était donc finalement qu'une histoire de gros sous? L'Iran voulait plus de \$23 milliards en échange des 52 diplomates américains détenus en otage depuis le 4 novembre 1979. Washington offrait moins de \$6 milliards. On s'est finalement entendus sur un chiffre qui tournerait autour de \$10 milliards.

A partir du moment où on parlait affaires, comme dans le bazar de Téhéran ou sur le parquage de Wall Street, il était inévitable que l'on finirait par se comprendre, quitte à marchander un petit peu. Le 7 janvier, un responsable du département d'État reconnaissait qu'il serait possible de s'entendre sur le montant de ce que certains, aux États-Unis, n'hésitent pas à appeler une rançon. Il déclarait en effet: «Les Iraniens paraissent disposés à parler de sommes plus réalistes.» C'était une façon de dire que les deux adversaires étaient enfin sur le même terrain.

Quelles que soient les conditions laborieusement mises au point avec le concours actif de l'Algérie, la première question qui sera longuement débattue dans les capitales du monde entier sera la suivante: qui, des États-Unis ou de l'Iran, a remporté cette interminable bataille?

A première vue, on serait tenté de parler de match nul, dans la mesure où les deux pays ont perdu quelque chose, chacun à leur façon. Les États-Unis ont été humiliés comme ils ne l'ont jamais été dans leur brève histoire de grande puissance.

L'Iran est dans un état de décomposition presque total. L'État ne fonctionne plus, l'armée est désorganisée, l'économie est en grande partie détruite ou paralysée par la guerre avec l'Irak et l'intégrité territoriale de l'ancien empire perse est même sérieusement menacée. Le plus étonnant, c'est que le pays ait pu survivre en dépit du chaos. Sans doute le doit-il à la neutralisation réciproque des deux grandes puissances qui, chacune à sa manière, espèrent tirer les marrons du feu et amener le régime iranien à choisir l'une ou l'autre comme protecteur ou ami.

Plus de quatorze mois après une prise d'otages qui l'a isolé sur la scène internationale, l'Iran pouvait-il continuer encore longtemps à

défier les États-Unis? Tout, aussi bien la diplomatie que la force, avait été employé pour faire céder Téhéran, et cela n'avait rien donné. Mieux encore, c'est l'Iran qui avait pris l'initiative de libérer treize otages (huit noirs et cinq femmes) deux semaines après la prise de l'ambassade, puis d'en relâcher un autre pour des raisons de santé, en juillet. Cette dernière libération a permis de voir à quel point les Iraniens, qui voulaient éviter toute exploitation de la mort éventuelle d'un de leurs otages, contrôlaient parfaitement toute l'opération et n'obéissaient pas à des impulsions du moment. Il s'agissait pour eux de tirer le meilleur parti possible de cette affaire, sans sur le plan international que sur le plan interne.

L'arrivée de M. Reagan à la Maison-Blanche allait-elle changer quelque chose dans le rapport de forces établi par Téhéran? On a beaucoup dit que les déclarations brutales du nouveau président, qui n'a pas hésité à qualifier les Iraniens de «barbares», avaient incité ces derniers à trouver une solution satisfaisante pour les deux parties avant le 20 janvier. Ce n'est pas exclu, mais il est beaucoup plus probable que Téhéran a surtout voulu profiter de la faiblesse relative d'un président sortant qui, sans trahir «l'Amérique», pouvait leur offrir un «meilleur prix» que son successeur. De nombreuses informations font d'ailleurs état de l'opposition d'une partie de la classe politique iranienne à une libération des otages aux conditions actuelles, bien que le ministre chargé des négociations avec les États-Unis, M. Nabavi, ait déclaré devant le Parlement que «le fruit avait été pressé jusqu'au bout» et que rien de plus ne pourrait être obtenu.

Il est vrai que les concessions faites par les États-Unis semblent bien minces puisqu'il s'agit, pour l'essentiel, d'un déblocage des avoirs iraniens que Washington avait gelés dans les banques américaines dès le 14 novembre 1979. Et encore ne s'agit-il que d'un déblocage partiel qui tient compte des sommes dues par l'Iran auprès de consortiums bancaires internationaux et auprès d'entreprises privées dont les actifs ont été nationalisés par Téhéran, sans parler de la multitude de contrats non honorés.

En revanche, si l'on écarte les aspects financiers de l'entente, on remarque que l'Iran a obtenu satisfaction sur toutes les conditions qu'il avait posées à la veille des élections présidentielles américaines et qui étaient alors inacceptables pour le président Carter. Les États-Unis prennent en effet «l'engagement que leur politique consiste et consistera désormais à ne pas intervenir, directement ou indirectement, politiquement ou militairement, dans les affaires intérieures de l'Iran». C'est donc reconnaître que ce n'était pas le cas auparavant. Pour les Iraniens, cette déclaration était indispensable pour tirer un trait sur le passé.

Téhéran obtient également satisfaction sur deux autres revendications: les États-Unis «conviennent de mettre fin à toutes les actions judiciaires devant les tribunaux américains» et ils acceptent de geler les avoirs contrôlés par la famille de l'ex-Chah. Sur ce dernier point, on peut parler d'une victoire certaine de l'Iran, dans la mesure où un tribunal international sera chargé de trancher les litiges.

Alors, à qui concéder la victoire? À la grande puissance humiliée par un peuple du tiers-monde, ou à un peuple qui a conquis son indépendance au mépris des règles du droit international? Si la révolution iranienne devait être confisquée par un groupe social obscurantiste et rétrograde, elle n'aurait servi qu'à aggraver les conditions de vie d'une population en grande partie misérable. Dans le cas contraire, la prise d'otages n'apparaîtrait vite que comme un épiphénomène d'un profond bouleversement politique et social qui aurait des répercussions dans tout le Moyen-Orient.

Pour les États-Unis, qui affirment n'avoir jamais été autant humiliés depuis Pearl Harbor, cette affaire a provoqué un véritable choc dont ils sauront peut-être tirer des conséquences positives, comme ils l'ont fait à d'autres occasions dans le passé. Par leur retenue au cours des derniers mois, ils ont déjà prouvé qu'ils étaient capables d'oublier qu'ils avaient les moyens militaires d'écraser un petit pays.

Bertrand de la GRANGE

LETTRES AU DEVOIR

■ Mission solitaire

La correspondance, récemment reproduite dans vos pages, entre un groupe d'intellectuels et d'artistes québécois et le premier ministre canadien, et le débat qui s'en est suivi, m'ont rappelé une anecdote qui ne manquera pas d'intéresser vos lecteurs. Elle est sûrement authentique, puisque c'est M. Pierre Elliott Trudeau lui-même qui l'a racontée à un journaliste anglophone Peter Gzowski. On la retrouve à la page 29 du numéro du 24 février 1962 du *Maclean's Magazine* de Toronto dans un article intitulé «Portrait of an intellectual in action». Rappelons qu'à cette époque M. Trudeau était un personnage connu de la scène intellectuelle du Québec; il ne devint candidat du Parti libéral fédéral qu'en 1965.

En 1962 donc, il exposait entre autres choses dans cette entrevue à quel point le climat nationaliste prévalait au collège Brébeuf, où il fréquenta durant son adolescence, l'avait indisposé. À telle enseigne, dit-il qu'il avait choisi à cette époque d'adopter à son prénom le patronyme de sa mère afin de bien étaler son héritage bilingue, un privilège qu'il partage avec ses prédécesseurs Sir Wilfrid Laurier et Louis Stephen Saint-Laurent. (Incidentement, Gzowski mentionne que M. Trudeau, parvenu à l'âge adulte, conservera l'habitude de parler français à son frère et anglais à sa sœur.)

Ceux qui ont fréquenté les collèges classiques se souviendront de l'atmosphère qui y régnait durant les cours d'histoire. Quand ceux-ci y étaient donnés de façon vivante, il n'était pas rare que les élèves applaudissaient aux victoires françaises. Par ailleurs, l'issue de la Bataille des Plaines d'Abraham laissait la classe émue. Le silence régnait. Ainsi en était-il, dans les années trente, au collège Brébeuf. Laissons donc M. Trudeau raconter à Peter Gzowski ce que fut sa propre réaction:

«...and when they would come to the climax of a battle that we won, the students would burst into applause. That rather amused and annoyed me and when we came to the result of the battle of the Plains of Abraham, I remember, I broke into applause myself, I was alone» (... «quand ils arrivaient à une bataille que nous avions gagnée, les étudiants éclataient en applaudissements. Cela m'amusaît quelque peu, et m'ennuyait; et quand nous en arrivâmes au résultat de la Bataille des Plaines d'Abraham, je me souvins, j'éclatai moi-même en applaudissements; j'étais le seul»)

Dans sa réponse au groupe d'intellectuels et artistes québécois, M. Trudeau proclame: «Les vrais prophètes de la liberté et de la justice ont toujours été des solitaires qui ont payé de leur personne pour accomplir leur mission.»

L'humilité empêche le premier ministre de dire à qui il fait ici allusion, mais l'anecdote citée plus haut illustre bien à quel point, dès sa plus tendre jeunesse, il était conscient de la mission qui lui était impartie.

Cette anecdote, au Québec, est pratiquement inconnue; il est remarquable que M. Trudeau ait choisi de la confier à un journaliste anglophone, à l'intention de lecteurs également anglophones. En fait, on ne la retrouve nulle part dans les multiples entrevues accordées par M. Trudeau après son entrée en politique active. Elle ne figure pas parmi les nombreux épisodes de jeunesse rapportés par le biographe francophone de M. Trudeau, Jean Pellerin, dans son élogieux ouvrage «Le phénomène Trudeau» publié en 1972. À mon avis, il faut voir dans cette discrétion du premier ministre une autre preuve de sa modestie, l'illustre homme d'État n'ayant pas voulu publiciser inutilement dans sa province natale une manifestation aussi précoce de la mission solitaire.

Québécois francophone, mais avant tout Canadien bilingue, le jeune Trudeau voulait sans doute, en applaudissant à la défaite des Plaines d'Abraham, montrer son esprit d'ouverture envers nos compatriotes canadiens de langue anglaise. C'est une attitude dont il ne devait pas se départir dans tout le reste de sa vie; cette année, avec la réforme constitutionnelle, nous en connaîtrons les meilleurs fruits.

Jean DORION

Montréal, 9 janvier

■ Un monde de nations et de patries

Par un projet constitutionnel têtue et arrogant, on veut à nouveau réduire l'emprise politique, culturelle et économique des Québécois, sur une partie de territoire que la conjoncture nord-américaine leur a permis de conserver malgré la conquête militaire de 1760, la tentative d'écrasement de 1840 et d'assimilation politique de 1867.

Depuis toujours les Québécois revendiquent le droit à l'exercice d'un gouvernement national, le droit à l'ordre interne que procure un pays autonome, librement bâti à l'image d'un groupe humain, civilisé et démocratique.

Quelqu'un aujourd'hui, incarnant une vieille idéologie anglo-saxonne, reprend le flambeau des impérialistes anglais du milieu du 19^e siècle, dont faisait partie le commissaire enquêteur Durham envoyé ici par Londres en 1838, et veut réduire cet idéal respectable, naturel à tout peuple, en le délayant dans un ensemble qui lui enlève son sens, sa force et son déterminisme national.

Aurions-nous donc bâti ce pays avec tant d'amour et de patience, à notre image, à coup d'énormes sacrifices et avec les restes des tribus qu'il fallait verser à l'étranger occupant, pour le voir aujourd'hui saboté, diminué, récupéré à l'occasion du rapatriement d'un document constitutionnel qui, pour nous, ne veut rien dire?

Le pays que nous habitons, le Québec, l'État politique que nous contrôlons, c'est librement que nous voulons le vivre et l'édifier selon un modèle qui est nôtre. Nous laissons à d'autres ce choix de laisser pays et peuple pour sauver leur peau. D'abandonner leur nom ou la moitié de leur nom pour se munir d'armes nouvelles pour faire leur vie. De fuir, à cause de leur fragilité, la dure exigence de persévérer dans la dignité, dans la créativité de leur culture. De démissionner à cause du reniement de leurs ascendants. D'accepter un plat de lentilles pour leur droit d'aïnesse. De faire valoir une éducation étrangère contre la vraie libération de leur peuple. De se construire de petits pouvoirs mercenaires sans grandeur ni vision, sur le dos de leurs frères. De porter, dans notre cas, sur un plateau d'argent, la tête de leur nation aux descendants d'un groupe de petits marchands aux desseins vicieux et dont les dirigeants disaient peu de bien.

Assassiner un peuple est de peu de grandeur, surtout pour en faire vivre davantage

Jean-Pierre PROULX



L'éducation: des libéraux sclérosés

Si le Parti libéral prenait le pouvoir aux prochaines élections, il ne faudrait pas s'attendre à de profondes réformes en matière d'éducation. Dans son projet de programme dévoilé samedi, le PLQ déclare en effet que, pour les années 80, «l'accent doit être mis à tous les niveaux, primaire, secondaire, collégial et universitaire, sur la consolidation et la recherche de l'excellence des services».

Il n'y a donc pas, dans ce programme, de véritables remises en question des orientations du gouvernement actuel. Le Plan d'action de ce dernier (le fameux livre orange) reçoit même l'aval du PLQ. On se contente simplement de préciser qu'on revisera l'ordre des priorités de mise en application du plan. Un gouvernement libéral aura donc certainement de bonnes chances de se faire accuser par la CEQ de vouloir, comme le PQ, poursuivre la «contre-réforme».

Cela dit, le PLQ a inscrit à son programme divers thèmes qui ne sont pas nouveaux, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas pertinents. C'est ainsi que les libéraux se préoccupent de l'accessibilité à l'éducation et avec raison puisque, par exemple, 45% des jeunes n'obtiennent pas encore leur certificat d'étude secondaire. Pour régler ce problème, on entend donc s'attaquer en priorité aux milieux socio-économiquement faibles. C'est une approche classique.

Le PLQ s'intéresse aussi au problème de l'enseignement professionnel. Il veut ainsi réviser «le professionnel court» et, de façon générale, revaloriser le secteur professionnel pour qu'il ne soit plus considéré comme le déversoir du secteur général. Là encore, on ne saurait qu'être d'accord.

Le PLQ se fait aussi, comme il se

doit, l'apôtre de la décentralisation de l'éducation et ne manque pas d'évoquer au passage l'actuel gouvernement. Il tient donc à affirmer son choix pour une décentralisation en éducation qui redonnera sa place au milieu et humanisera le fonctionnement de tout le système. Malheureusement, les moyens qu'il propose pour ce faire sont d'une telle généralité que les commissions scolaires demeureront mal informées des intentions précises d'un prochain gouvernement libéral. Sur l'épineuse question du financement, qui constitue d'ailleurs le nerf de la guerre, le PLQ ne s'engage à rien d'autre «qu'à étudier une formule de partage fiscal qui permettrait éventuellement aux commissions scolaires de jouir de sources de revenus autonomes, stables et significatives». Voilà qui n'est guère embarrassant.

Sur les élections scolaires, la réflexion du PLQ tourne rapidement court. Alors que le problème fondamental à cet égard est la désaffection quasi totale des citoyens pour ces élections, le PLQ propose des mesures vagues sans rapport bien évident avec le problème réel.

Ce qu'on a à dire sur l'école privée semble plutôt là pour faire plaisir au lobby des parents catholiques qui réclament la levée du moratoire sur la création de ces écoles. La pensée des libéraux en cette matière épineuse n'est en effet pas très éclairante. On est prêt, explique-t-on, à accorder des permis aux écoles privées qui «présentent un projet ou une orientation pédagogique originale, absente du secteur public». La Loi sur les institutions privées le prévoit déjà.

Le PLQ s'intéresse d'autre part à la condition des étudiants et à la protection de leurs droits. On constate cependant que la pensée tourne court lorsqu'il s'agit de définir et de

préciser la nature de ces droits.

Au-delà des projets dont il vient d'être question et auxquels, comme toute, il est difficile de refuser son adhésion, on s'étonne des silences du programme sur certaines réalités. Dans son chapitre sur l'éducation par exemple, le programme ne dit rien du difficile et toujours actuel problème de la restructuration scolaire et de son corollaire obligé, celui de la professionnalité. Tout se passe comme si les libéraux voulaient éluder la question tant ils savent, pour s'y être intéressés de près au début des années 70 (avec le projet de loi 28) que c'est là un sujet brûlant.

Pourtant, dans la section relative à la communauté anglophone du Québec, on lit que le gouvernement du Parti libéral s'engage «à assurer à la communauté anglophone le droit de diriger et de gérer dans sa propre langue ses institutions (...) d'enseignement».

Des journalistes ont conclu de cette affirmation que le PLQ prônait une restructuration scolaire sur une base linguistique. Cette conclusion est parfaitement plausible. Elle repose au surplus sur les déclarations antérieures de M. Ryan qui, du temps où il dirigeait LE DEVOIR, en était venu à prôner cette solution.

On s'étonne cependant que le PLQ n'ait pas tiré dans son chapitre sur l'éducation les conséquences pratiques de sa prise de position sur le droit précité de la communauté anglophone. Faut-il voir dans cette façon de faire une stratégie? Si tel est le cas, elle est fort mauvaise. La population a le droit de connaître clairement les intentions des libéraux en cette matière fort importante. Voilà un point qu'ils devront préciser d'ici les prochaines élections.

La libération des otages: le texte de l'accord

Le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, ayant été prié par les gouvernements de la République islamique d'Iran et des États-Unis d'Amérique de servir d'intermédiaire dans la recherche d'une résolution mutuellement acceptable de la crise dans le cadre des quatre points énoncés dans la résolution du 2 novembre 1980 de l'Assemblée consultative islamique de l'Iran,

Sur la base des adhésions formelles reçues de l'Iran et des États-Unis, le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire déclare maintenant que les engagements interdépendants suivants ont été pris par les deux gouvernements.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les engagements que reflète la présente déclaration se fondent sur les principes généraux suivants:

a) Dans le cadre et en application des dispositions des deux déclarations du gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, les États-Unis rétabliront dans la mesure du possible la position financière de l'Iran à ce qu'elle était avant le 14 novembre 1979. Dans ce contexte, les États-Unis s'engagent à assurer la mobilité et le libre transfert de tous les avoirs iraniens placés sous leur juridiction comme le stipulent les paragraphes 4 à 9 inclus.

b) L'objectif des deux parties, dans le cadre et en application des dispositions des deux déclarations du gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, consiste à mettre fin à tous les litiges qui s'élevaient entre le gouvernement de chaque partie et les ressortissants de l'autre partie, et à réaliser le règlement et terminer toutes ces plaintes par arbitrage irrévocable. A cette fin, les États-Unis conviennent de mettre fin à toutes les actions judiciaires devant les tribunaux américains qui font intervenir des plaintes de ressortissants et d'institutions des États-Unis contre l'Iran et ses entreprises d'État, d'annuler toutes saisies-arrests et jugements prononcés, à leur occasion, d'interdire toutes poursuites ultérieures fondées sur les dites plaintes et de mettre fin aux dites plaintes par arbitrage irrévocable.

Voici le texte intégral de la déclaration générale du gouvernement algérien qui constitue l'accord annoncé hier entre les États-Unis et l'Iran pour la libération des otages

POINT 1: NON-INTERVENTION DANS LES AFFAIRES IRANIENNES

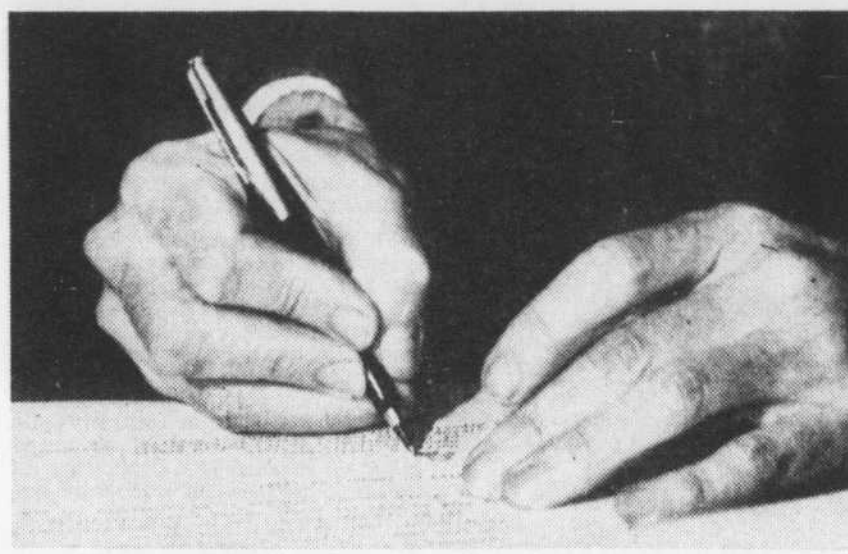
1) Les États-Unis prennent l'engagement que leur politique consiste et consistera désormais à ne pas intervenir, directement ou indirectement, politiquement ou militairement, dans les affaires intérieures de l'Iran.

POINTS II ET III: RETOUR DES AVOIRS IRANIENS ET RÈGLEMENT DES PLAINTES AMÉRICAINES

2) L'Iran et les États-Unis (ci-après dénommés «les parties») choisissent immédiatement une Banque centrale mutuellement acceptable (ci-après dénommée «La Banque centrale») pour agir, conformément aux instructions du gouvernement d'Algérie et de la Banque centrale (ci-après dénommée «la Banque centrale algérienne»), comme dépositaire du fonds de garantie bloqué et du fonds de cautionnement comme prescrit ci-après et conclueront rapidement des accords de dépositaire avec la Banque centrale conformément aux dispositions de la présente déclaration. Tous ces fonds seront déposés au nom de la Banque centrale d'Algérie.

Certaines procédures d'application des obligations énoncées dans la présente déclaration et dans la déclaration de la RADP concernant le règlement du contentieux par le gouvernement des États-Unis et le gouvernement de la République islamique d'Iran (ci-après désigné accord de règlement du contentieux) sont énoncées séparément dans certains engagements du gouvernement des États-Unis et du gouvernement de la République islamique d'Iran relatifs à la déclaration de la RADP.

3) Les accords de dépositaire stipuleront que lorsque sera reçue du gouvernement algérien l'attestation que les 52 ressortissants américains ont quitté l'Iran sains et saufs, la Banque centrale algérienne donnera alors à la Banque centrale des directives pour transférer immédiate-



Une signature historique: celle de l'assistant secrétaire d'État des États-Unis, M. Warren Christopher, au bas de l'accord conclu avec l'Iran pour la libération des 52 otages américains.

ment à l'Iran tous les fonds ou autres avoirs déposés en fonds de garantie bloqués à la Banque centrale en application de la présente déclaration, étant entendu qu'à tout moment, avant l'émission d'une telle certification par le gouvernement de l'Algérie, chacune des deux parties, l'Iran et les États-Unis, auront le droit de mettre fin à leurs engagements au titre de cette déclaration avec un préavis de 72 heures. Si les États-Unis donnent un tel préavis et si la certification précitée est donnée par le gouvernement algérien pendant les 72 heures de préavis, la Banque centrale d'Algérie chargera alors la Banque centrale de transférer ces fonds et avoirs à l'Iran. Si le délai de 72 heures donné par les États-Unis expire sans qu'une telle certification ait été donnée, ou si le préavis est remis par l'Iran, la Banque centrale d'Algérie chargera alors la Banque centrale de restituer tous ces fonds et avoirs aux États-Unis et, par la suite, les engagements dont fait état la présente déclaration seront nuls et non avenue.

AVOIR DANS LA FEDERAL RESERVE BANK

4) Dès exécution des accords de compte de garantie bloqué avec la Banque centrale, les États-Unis feront effectuer le transfert à la Banque centrale de tous

les lingots d'or qui appartiennent à l'Iran et qui sont sous la garde de la Federal Reserve Bank de New York, ainsi que tous les autres avoirs iraniens (ou leur équivalent en espèces) qui sont placés sous la garde de la Federal Reserve Bank de New York et ils seront conservés par la Banque centrale en compte de garantie bloqués jusqu'au moment où leur transfert ou leur retour sera requis aux termes du paragraphe 3 ci-dessus.

5) Dès conclusion des accords requis de compte de garantie bloqué avec la Banque centrale, les États-Unis feront effectuer le transfert à la Banque centrale au compte de la B.C.A., de tous les dépôts et titres iraniens qui se trouvaient sur les registres des bureaux à l'étranger des banques américaines au 14 novembre 1979 ou ultérieurement, avec les intérêts dus au 31 décembre 1980 pour qu'ils soient conservés en compte de garantie bloqué par la Banque centrale au compte de la B.C.A. jusqu'à ce que leur transfert ou leur retour soit requis conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la présente déclaration.

AVOIRS DANS LES SUCCURSALES AMÉRICAINES DES BANQUES AMÉRICAINES

6) Dès l'adhésion de l'Iran et des États-Unis à la présente déclaration et à l'ac-

cord de règlement du contentieux joints aux présentes, et dès la conclusion des dispositions avec la Banque centrale établissant le compte de garantie porteur d'intérêt stipulé dans le dit accord et au paragraphe 7 ci-après, lesquelles dispositions doivent être arrêtées dans les trente jours qui suivent la date de la présente déclaration, les États-Unis feront transférer à la Banque centrale dans les six mois qui suivent la date de la présente déclaration tous les dépôts et titres iraniens se trouvant dans des institutions bancaires américaines situées aux États-Unis, et l'intérêt y afférent, pour être conservés en compte de garantie bloqué.

7) À mesure que les fonds sont reçus par la Banque centrale conformément aux dispositions du paragraphe 6 ci-dessus, la BCA donnera des instructions à la Banque centrale en vue 1) du transfert de la moitié de ces fonds à l'Iran et 2) de placer l'autre moitié dans un compte de cautionnement spécial, porteur d'intérêt, à la Banque centrale jusqu'à ce que le solde du dit compte ait atteint 1 milliard de dollars. Une fois que ce niveau aura été atteint, la BCA ordonnera que tous les fonds reçus conformément aux dispositions du paragraphe 6 soient virés à l'Iran.

«Tous les fonds déposés au compte de cautionnement sont exclusivement destinés à garantir le paiement, et à payer, les revendications à l'égard de l'Iran conformément à l'accord de règlement du contentieux. La Banque centrale devra, chaque fois, par la suite, aviser l'Iran que le solde du compte de cautionnement est inférieur à 500 millions de dollars U.S. et l'Iran devra promptement faire de nouveaux dépôts suffisants pour maintenir au compte un solde minimum de 500 millions de dollars U.S. Le compte devra être ainsi maintenu jusqu'à ce que le président du tribunal d'arbitrage établi conformément à l'accord de règlement du contentieux ait certifié à la Banque centrale d'Algérie que toutes les décisions d'arbitrage rendues à l'encontre de l'Iran ont été satisfaites conformément à l'accord de règlement du contentieux, tout solde demeurant dans le compte spécial sera alors transféré à l'Iran.

AUTRES AVOIRS AUX ÉTATS-UNIS ET À L'ÉTRANGER

8) Dès l'adhésion de l'Iran et des États-Unis à la présente déclaration ainsi qu'à l'accord de règlement du contentieux ci-joint et dès la conclusion des dispositions pour établir le compte de cautionnement qui doivent être arrêtées dans les 30 jours qui suivent la date de la présente déclaration, les États-Unis feront effectuer le transfert à la Banque centrale de tous les avoirs financiers iraniens (c'est-à-dire fonds ou titres) situés aux États-Unis et à l'étranger, sauf les avoirs mentionnés aux paragraphes 3, 5, 6 ci-dessus, pour qu'ils soient conservés en compte de garantie bloqué par la Banque centrale jusqu'à leur transfert ou leur retour selon les dispositions du paragraphe 3, ci-dessus.

9) Dès l'adhésion de l'Iran et des États-Unis à la présente déclaration et à l'accord de règlement du contentieux ci-joint et dès que le gouvernement algérien aura donné l'attestation décrite au paragraphe 3 ci-dessus, les États-Unis prendront toutes dispositions, sous réserve des dispositions légales américaines en vigueur avant le 14 novembre 1979, en vue du transfert en Iran de tous les biens iraniens situés aux États-Unis et à l'étranger et qui ne sont pas couverts par les paragraphes précédents.

10) Dès que le gouvernement algérien aura donné l'attestation décrite au paragraphe 3 ci-dessus, les États-Unis révoqueront toutes les sanctions commerciales qui visaient l'Iran depuis le 4 novembre 1979 jusqu'à présent.

11) Dès que le gouvernement algérien aura donné l'attestation décrite au paragraphe 3 ci-dessus, les États-Unis retireront promptement toutes les plaintes actuellement en instance contre l'Iran de-

vant la Cour internationale de justice et par la suite ils interdiront et empêcheront la poursuite contre l'Iran de toute plainte en instance ou à venir de la part des États-Unis ou d'un ressortissant des États-Unis découlant d'événements antérieurs à la date de la présente déclaration et relatifs à:

- la prise des 52 ressortissants américains le 4 novembre 1979,
- leur détention ultérieure,
- dégâts aux biens des États-Unis ou de leurs ressortissants dans l'enceinte de l'ambassade des États-Unis à Téhéran après le 3 novembre 1979 et
- préjudice aux ressortissants des États-Unis ou à leurs biens du fait de mouvement populaires au cours de la révolution islamique en Iran qui ne constituaient pas un acte du gouvernement iranien. Les États-Unis interdiront et empêcheront également la poursuite contre l'Iran devant les tribunaux des États-Unis de toute plainte en instance ou à venir intentée par des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains découlant d'événements stipulés à la phrase précédente.

13) Dès que le gouvernement algérien aura donné l'attestation décrite au paragraphe 3 ci-dessus, les États-Unis ordonneront à toute personne se trouvant sous la juridiction des États-Unis de communiquer au Trésor des États-Unis dans les 30 jours, pour communication à l'Iran, tout renseignement connu d'elle au 3 novembre 1979, et à la date du dit ordre, au sujet des biens et avoirs mentionnés au paragraphe 12. Toute infraction sera passible des sanctions civiles et criminelles prescrites par les lois américaines.

14) Dès que le gouvernement algérien aura donné l'attestation décrite au paragraphe 3 ci-dessus, les États-Unis feront savoir à tous les tribunaux américains appropriés que pour toute action du type décrit au paragraphe 12 ci-dessus, les plaintes de l'Iran ne devraient pas être considérées comme frappées d'interdit soit par les principes d'immunité souveraine, soit par la doctrine des actes discrétionnaires d'État et que les décrets et jugements iraniens relatifs à de tels avoirs devraient être exécutés par les tribunaux conformément aux lois américaines.

POINT 4: RETOUR DES AVOIRS DE LA FAMILLE DE L'EX-CHAH

Dès que le gouvernement algérien aura donné l'attestation décrite au paragraphe 3 ci-dessus, les États-Unis bloqueront les biens et avoirs situés aux États-Unis qui sont placés sous le contrôle de la succession de l'ex-chah ou de l'un de ses proches parents qui serait défendeur dans une action en justice intentée aux États-Unis par l'Iran en vue de récupérer de tels biens et avoirs comme appartenant à l'Iran et en interdiront le transfert pour tout défendeur de ce type, y compris la succession de l'ex-chah, l'ordre de blocage de meubler en vigueur jusqu'à adjudication finale de l'action en justice. Toute violation de l'ordre de blocage sera passible des sanctions civiles et criminelles par les lois américaines.

POINT 5: POUR TOUT JUGEMENT D'UN TRIBUNAL AMÉRICAIN RÉCLAMANT LE TRANSFERT DE BIENS OU AVOIRS EN IRAN, LES ÉTATS-UNIS GARANTISSENT PAR LES PRÉSENTES, L'EXÉCUTION DU JUGEMENT DÉFINITIF DANS LA MESURE OÙ CES BIENS ET AVOIRS SE TROUVENT SUR LE TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS.

16) Si un litige intervient entre les parties sur le point de savoir si les États-Unis se sont acquittés des obligations que les paragraphes 12 à 15 inclus placent sur eux, l'Iran peut référer le litige à un arbitrage irrévocable par le tribunal établi par et en application des dispositions de l'accord de règlement du contentieux. Si le tribunal décide que l'Iran a subi une perte du fait de la non-exécution par les États-Unis cette décision est exécutoire devant les tribunaux de tout pays selon ses lois.

17) Si tout autre litige intervient entre les parties quant à l'interprétation ou à l'exécution de toute disposition de la présente déclaration, l'une ou l'autre des parties peut en référer à un arbitrage irrévocable par le tribunal établi selon les dispositions de l'accord de règlement du contentieux. Toute décision de ce dernier pour tout litige, y compris toute attribution de dommages et intérêts pour cause de perte dues à la violation de la présente déclaration ou de l'accord de règlement du contentieux, peut être exécutée par la partie ayant eu gain de cause devant les tribunaux de tout pays selon ses lois.

18) Si tout autre litige intervient entre les parties quant à l'interprétation ou à l'exécution de toute disposition de la présente déclaration, l'une ou l'autre des parties peut en référer à un arbitrage irrévocable par le tribunal établi selon les dispositions de l'accord de règlement du contentieux. Toute décision de ce dernier pour tout litige, y compris toute attribution de dommages et intérêts pour cause de perte dues à la violation de la présente déclaration ou de l'accord de règlement du contentieux, peut être exécutée par la partie ayant eu gain de cause devant les tribunaux de tout pays selon ses lois.

RÈGLEMENT DES LITIGES

19) Si tout autre litige intervient entre les parties quant à l'interprétation ou à l'exécution de toute disposition de la présente déclaration, l'une ou l'autre des parties peut en référer à un arbitrage irrévocable par le tribunal établi selon les dispositions de l'accord de règlement du contentieux. Toute décision de ce dernier pour tout litige, y compris toute attribution de dommages et intérêts pour cause de perte dues à la violation de la présente déclaration ou de l'accord de règlement du contentieux, peut être exécutée par la partie ayant eu gain de cause devant les tribunaux de tout pays selon ses lois.

Le médecin et l'assurance-maladie

Le docteur Augustin Roy, président secrétaire général de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, répliquait récemment aux commentaires émis à l'occasion de l'émission de Radio-Québec. Il revenait, à sa façon, la rétrospective du système de santé québécois, mais l'émission se voulait plutôt axée sur la rémunération à l'acte.

Le médecin n'est certes pas le seul responsable des problèmes soulevés sur notre système de santé, mais comme sa pratique influence fortement l'État et la population, il ne faut pas s'imaginer qu'il ne peut être amené au banc des accusés.

Le Dr Roy mentionne que «l'assurance-maladie a apporté aux médecins son cortège de contrôle bureaucratiques de plus en plus énormes» mais il ne dit pas que cela a été très lucratif pour ceux-ci. Ainsi, selon les récentes statistiques annuelles (1979) de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, près d'un milliard de dollars sont fournis en assurance-maladie dont 729 millions en services médicaux; d'ailleurs depuis 1975-1976, l'augmentation des services médicaux atteint une moyenne de 17% annuellement par suite d'une rémunération plus forte et d'actes plus nombreux.

Étant un administrateur de formation et de profession, laissez-moi rire lorsque vous parlez d'un revenu de \$60,000 brut pour vos confrères. Ayant un même nombre d'années de formation, j'aimerais bien recevoir un revenu équivalent pour les services que je rends dans l'administration des services de santé et je n'essaie pas ainsi de prôner la lutte des classes au Québec comme vous le dites. Vous oubliez plusieurs faits. Ainsi le revenu moyen annuel brut prévu du 1er novembre 1978 au 31 octobre 1979 était de

par Daniel Corbeil

Spécialisé dans l'administration de la santé à Shawinigan-Sud, l'auteur commente ici un article paru dans LE DEVOIR du 1er décembre sous la signature d'Augustin Roy, président et secrétaire général de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

\$74,437. Lorsque vous parlez d'un montant net de \$17 de l'heure, je vous demande combien gagne un médecin avec le système de vacations. Apparaissant \$28.33 net de l'heure et depuis peu \$36.66 net de l'heure. Mentionnez-vous que plus de 28% des médecins au Québec gagnent plus de \$80,000 dont 21 médecins se situent en haut de \$300,000?

Lorsque vous mentionnez que les dépenses de bureau des médecins peuvent monter jusqu'à 70% du chiffre d'affaires, vous mentez à la population car les radiologistes ont gagné plus de 60 millions de dollars en 1979 et ceci pour 408 médecins, soit un revenu brut moyen de \$148,962 par médecin. De plus, l'État n'a pas le contrôle de vos dépenses ce qui revient à dire que bien des dépenses sont admissibles fiscalement parlant mais sûrement pas pour le bien-être de la population (édifice spacieux, mobilier de luxe, surplus de personnel, etc.). Vous n'avez pas mentionné également que c'est le médecin qui est générateur de coût dans un centre hospitalier et combien cela vous coûte-t-il

lorsque vous entrez voir votre patient sur un étage? Absolument rien, c'est l'État qui assume votre pratique, vos diagnostics, etc.

Il faut également mentionner que de moins en moins de médecins, en centre urbain surtout, pratiquent dans des situations difficiles. Il y a, bien sûr, des inconvenients comme une garde de 24 heures, mais avec les nouveaux plafonds de \$25,000 par trimestre, de plus en plus de médecins partent en vacances régulièrement ou ferment leurs bureaux lorsqu'ils ont atteint ce plafond.

Est-ce pour cette raison que l'évolution de l'effectif médical a continué de croître en 1979 à un rythme 6 fois plus rapide que la population. Vous devriez parler davantage des disparités régionales qui existent au Québec: même pour les médecins de pratique générale.

Vous parlez de l'accroissement de certains actes posés et rémunérateurs; vous y passez rapidement et je vous comprends car comment expliqueriez-vous que la Régie de l'Assurance-maladie mentionne dans son rapport 1979 que (page 63): «On n'observe pas de relation entre l'accroissement du coût du régime d'assurance-maladie et l'accroissement de la population. En effet, le coût des services médicaux s'est accru de 45.9% entre 1975 et 1979, alors que la population ne s'est accrue que de 2.8% au cours de la même période. En fait, deux facteurs principaux sont à l'origine de cette hausse du coût du régime: l'accroissement du nombre de médecins (13%) et l'accroissement du montant versé par médecin (29.1%); et l'on constate depuis 1976 un déplacement des actes vers ceux qui sont le plus coûteux pour la Régie et rémunérateurs pour le médecin.

Notre raisonnement est farfelu lorsque vous dites que l'accusation sur la chirurgie inutile est fautive en partie à cause du contrôle de l'exercice de la médecine. Sans faire d'envolée oratoire comme vous le faites, d'autres études ont déjà mentionné ces caractéristiques.

Vous dites que le salariat n'est pas la panacée et vous avez en partie raison. D'ailleurs d'autres propositions ont été suggérées par le rapport Houll sur la rémunération des médecins mais vous n'en faites pas mention.

Remarque bien que je ne tente pas de minimiser l'excellent travail de la majorité des médecins mais de faire voir d'autres aspects de ce que vous soulevez, à votre désavantage d'ailleurs. Ce n'est pas en s'attaquant toujours au gouvernement que nous allons résoudre nos problèmes.

En finissant, un dernier point ne ressort pas bien de votre analyse; ainsi vous semblez sous-estimer le travail fait en santé publique et, surtout, celui pratiqué par vos confrères dans les CLSC. Je ne sais pas comment ceux-ci ont réagi mais j'ai trouvé votre défense assez pauvre comme représentant d'une Corporation qui doit s'assurer que vous concitoyens recevoient une bonne qualité de soins qui n'est pas étranger avec la pratique médicale existante dans un CLSC.

LETTRES AU DEVOIR

Le Cambodge sacrifié?

Qui se préoccupe encore du Cambodge alors que les médias braquent tous leurs projecteurs sur la Pologne, le Tchad, l'Irak, et commencent à oublier l'Afghanistan? Peuples d'Occident, comme vous avez la mémoire courte!

Il y a bientôt deux ans, l'armée vietnamienne envahissait le Cambodge. Elle l'occupe encore aujourd'hui et impose à sa population un «gouvernement» chargé d'exécuter les décisions prises à Hanoi. Or la propagande communiste trouve des oreilles complaisantes quand elle affirme maintenant que la situation au Cambodge est redevenue «normale». Souvenez-vous, amis français, c'est ce qu'à Berlin dans les années 40, on disait de la France occupée par les armées hitlériennes.

Sans doute est-il vrai que la situation alimentaire et sanitaire soit aujourd'hui meilleure qu'elle ne l'était sous le régime sanguinaire de Pol Pot. Ce ne saurait être

pour autant une justification du colonialisme vietnamien dans notre pays. D'autant moins que nous en connaissons les objectifs finals: l'élimination de la culture khmère, l'appropriation de nos rizières, de nos terres fertiles, de nos forêts.

Faut-il rappeler que sans l'intervention de la France en Indochine au siècle dernier, le Cambodge aurait à coup sûr été détruit et englouti par le Vietnam? Quatre-vingt dix ans de protectorat français nous avaient permis de survivre et de devenir après 1953 un petit pays indépendant et paisible auquel la France du général de Gaulle manifestait son appui et sa sollicitude. Mais après avoir été, malgré lui, entraîné dans la guerre entre les États-Unis et le Nord-Vietnam, puis soumis à un régime tyrannique, ce pays n'est plus désormais qu'une colonie vietnamienne avec un peuple en danger de mort. Et le monde occidental détourne les yeux ou se donne bonne conscience en discourant interminablement sur les droits de l'homme.

Nous sommes ici quelques dizaines de milliers de réfugiés cambodgiens, vivant

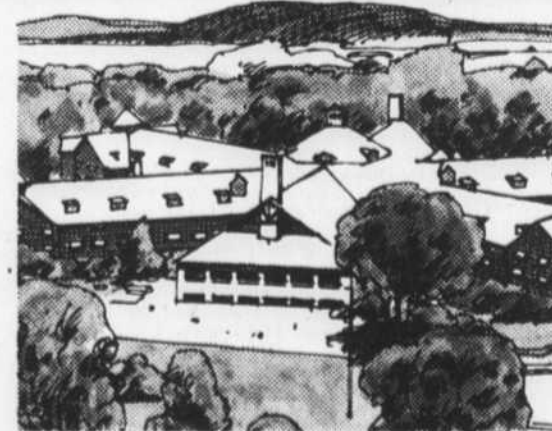
dans des conditions matérielles assez satisfaisantes mais supportant mal le déracinement, l'isolement, le manque de nouvelles des familles restées au pays. Surtout nous ne pouvons supporter l'idée que notre pays peut disparaître dans l'indifférence générale, sentiment que partagent les 150,000 réfugiés qui crouissent encore dans les camps de Thaïlande.

Nous avons un devoir sacré à l'égard de notre patrie, de notre très vieille civilisation angkorienne, de nos compatriotes du Cambodge occupé, réduits au silence mais entretenant la petite flamme de la résistance. Celui de crier inlassablement aux pays qui prétendent défendre la liberté: «Le Cambodge n'est pas mort, le Cambodge veut vivre libre et indépendant». Celui de leur demander de ne jamais accepter le fait accompli par la force qu'est son annexion déguisée par le Vietnam colonialiste, afin, le moment venu, de l'aider à reprendre sa place légitime de pays souverain.

Tanivong NEAL

Paris, 8 janvier

Donnez un air nouveau à vos réunions



Renseignez-vous!

Le Château Montebello offre beaucoup d'avantages aux gens d'affaires. Qu'il s'agisse d'un séminaire, d'un colloque ou d'un congrès, Le Château Montebello dispose de 16 salles de réunions dont une pouvant accueillir 225 personnes.

En plus de vous offrir 200 chambres confortables et spacieuses, le Château vous offre toutes sortes d'activités quand vient le temps de se détendre, dont la chasse, l'équitation, le tennis, le golf, la natation... et plus encore.

CP Hôtels Et Le Château Montebello

Montebello (Québec) JOV 1L0 (819) 423-6341

130 km à l'ouest de Montréal, 65 km à l'est d'Ottawa, sur la rivière Outaouais

CP et E sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitee

Beaucoup d'air pur pour vos réunions

Nom: _____
 Entreprise: _____
 Adresse: _____
 Ville: _____ Code postal: _____
 Téléphone: _____



Tout avait été mis en oeuvre hier pour bien accueillir les otages à la base militaire américaine de Rhein-Main, près de Francfort. De là, les otages doivent être conduits à un hôpital militaire à Wiesbaden, où ils seront examinés et traités avant d'entrer aux États-Unis. (Photolaser AP)

Montréal a un plan pour réagir à toute catastrophe

par Alain Duhamel

La Ville de Montréal a mis au point depuis quelque temps déjà un plan de mesures d'urgence en cas de conflagrations et de sinistres dont la souplesse lui permet d'intervenir dans toute situation grave.

«Nous pouvons faire face à tout désastre majeur», a répondu Mlle Justine Sentenne, membre du comité exécutif, au cours de l'assemblée du conseil municipal, hier soir. Dans une certaine mesure, l'administration municipale a pu mettre à l'épreuve son plan, il y a quelques mois, lorsqu'un incendie a fait rage à l'hôpital Notre-Dame de Montréal et a provoqué l'évacuation de quelques centaines de personnes.

En cas de conflagrations ou de sinistres majeurs, le directeur du Service des incendies de Montréal, M. Jean-Paul Moineau, a la responsabilité de coordonner les interventions de divers services municipaux dont l'expertise et l'équipement peuvent être utiles. Le plan prévoit essentiellement la mise en disponibilité des services municipaux et de certains services de la Communauté urbaine de Montréal, tels le Service de police et la Commission de transport, manoeuvrant grâce à un sys-

tème de communications centralisé relié directement à un centre de décision.

Dans une réponse à une question écrite d'une citoyenne, Mme Ann Rajan, l'administration municipale affirme que les pompiers de la Ville peuvent aussi intervenir dans les cas où des matières dangereuses sont en cause: «Chaque intervention impliquant des matières dangereuses ou toxiques fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Service des incendies de Montréal. Chacune des voitures de chefs est munie d'un guide d'urgence pour les matières dangereuses.» Tous les véhicules de transport de matières dangereuses doivent identifier à l'aide d'un code la nature et le degré de toxicité des produits. Grâce à ces renseignements et au guide, les pompiers peuvent déterminer rapidement la nature de leur intervention.

Le plan des mesures d'urgence prévoit aussi des communications avec les principaux hôpitaux de la ville et même avec la Commission des écoles catholiques de Montréal dans l'hypothèse où l'un de ses immeubles devrait accueillir des personnes évacuées.

L'administration municipale estime en outre que son plan pourrait s'adapter à

une situation de danger nucléaire. «Les mécanismes nécessaires à une évacuation rapide et massive des territoires affectés y sont prévus.»

Le plan montréalais ne prévoit pas d'intégration des mesures d'urgence dans le cadre d'une intervention de la CUM. Bien que le comité exécutif de la CUM ait commandé au Conseil de sécurité publique une étude sur les mesures d'urgence et le transport des matières dangereuses, la CUM n'a pas encore son propre plan de mesures d'urgence dans les cas où plusieurs villes de l'île de Montréal seraient touchées par un sinistre majeur.

Par ailleurs, l'administration montréalaise ne se propose pas de promouvoir, voire rendre obligatoire, l'installation de détecteurs de fumée dans les immeubles. En réponse à des questions du conseiller Nick Auf Der Maur, du Groupe d'action municipale, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a indiqué que l'administration municipale ne s'oppose pas à la promotion de ces appareils par divers organismes. «Certains détecteurs, a dit M. Lamarre, émettent de la radioactivité. Je ne dis pas que tous les détecteurs en émettent, mais certains d'entre eux en émettent. C'est pour cela que nous ne forçons pas les gens à en avoir chez eux.»



◆ Vins

Les termes précis de cet accord, qui réjouit les exportateurs français mais contrarie la SAQ, n'ont pas encore été dévoilés. La SAQ elle-même n'a appris la nouvelle que par des voies officieuses. Les adjoints du ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, procédant en ce moment à la «mise en forme» des décisions d'ordre économique prises par MM. Lévesque et Barre lors de leurs récents pourparlers. Ils en communiqueront officiellement la teneur, par la suite, aux ministères et organismes intéressés.

Entre-temps, les négociations s'annoncent déjà ardues entre la SAQ et les représentants français. Le conseiller commercial de France à Montréal, M. Georges Hatton, et le président-directeur général de la SAQ, M. Daniel Wermentinger, se sont rencontrés dès la semaine dernière pour discuter de cette question dans un climat apparemment très tendu. Officiellement, toutefois, on observe un silence embarrassé sur toute cette affaire.

La vente des vins dans les épiceries, introduite en septembre 1978, a commencé à éfrayer le monopole de la Société des alcools sur la distribution des vins et spiritueux au Québec. L'achalandage a d'ailleurs diminué dans les succursales de la SAQ au cours des deux dernières années.

La SAQ attribue ce phénomène en partie seulement à l'entrée en scène des épiceries, estimant qu'il faut tenir compte d'autres facteurs, comme l'évolution fondamentale des habitudes de consommation de la clientèle. Une chose cependant est certaine: la SAQ fait moins de profits en vendant ses vins à des grossistes (qui les revendent aux épiceries) qu'en les vendant elle-même dans ses succursales au prix de détail. Mais l'impact réel des ventes dans les épiceries ne pourra être véritablement mesuré qu'à partir de cette année, les résultats de la SAQ ayant été faussés l'an dernier par la grève qui paralysa ses succursales pendant deux mois.

Les épiceries ne pouvaient vendre jusqu'ici que des vins produits au Québec ou importés et embouteillés par la SAQ (Cuvée du Patriote, L'Escalier, Perce-Neige, etc.). Les vins de marque de France qui seront introduits dans les épiceries risquent de concurrencer directement les «marques maison» de la Société, éfrayant encore davantage son monopole. Du côté français, on fait valoir que la SAQ elle-

même a déjà affaibli la position concurrentielle de ses succursales en multipliant les «marques maison» — une dizaine à l'heure actuelle — sur les rayons des épiceries.

L'accord Lévesque-Barre réjouit les Français dans la mesure où il leur permettra de reprendre une partie du terrain perdu ces dernières années à cause de la politique d'achat de la SAQ, qui importait de plus en plus de vins français en vrac (pour les embouteiller elle-même sous ses marques maison) au détriment des vins de qualité supérieure, dont la marge de profit est plus intéressante pour les exportateurs. Le résultat de cette politique est que le volume des vins français vendus au Québec augmente constamment, mais leur valeur globale tend à diminuer depuis deux ans.

Par suite du nouvel accord, les Français espèrent se rattraper au moins partiellement en plaçant dans les épiceries des vins de marque qui ont déjà fait leurs preuves dans les succursales de la SAQ. «Il n'est pas question de placer des vins de \$10 à \$15», nous a expliqué un porte-parole français. La gamme de prix que nous visons se situe à peu près entre \$4.50 et \$7.»

Ainsi les Français espèrent faire porter l'accord sur les marques qui rapportent déjà le plus dans les succursales: Prince Noir, Mouton Cadet, Pisse-Dru, Mommessin, etc. La SAQ y verra sûrement une concurrence dangereuse pour ses propres produits ainsi qu'un précédent évident pour d'autres pays comme l'Italie ou l'Allemagne, qui ne tarderont pas à emboîter le pas.

La question de la distribution des vins au Québec constituait un des rares nuages dans le ciel des relations franco-québécoises au moment où MM. Lévesque et Barre se rencontraient le mois dernier à Paris. «Un léger zéphyr a suffi pour le dissiper», avait déclaré M. Barre avec un sourire énigmatique, à l'issue des discussions.

Selon des sources québécoises, M. Lévesque a accepté qu'un «nombre limité» de vins de marque embouteillés en France soient vendus dans les épiceries «licenciées», c'est-à-dire titulaires d'un permis de vente de vins. Les négociateurs de part et d'autre doivent maintenant s'entendre sur le nombre précis de vins français ainsi vendus, sur le choix des marques et sur la manière de les introduire dans les épiceries (expériences pilotes, lancement général, etc.).

Outre l'entente sur les vins, le principal résultat des pourparlers économiques entre MM. Lévesque et Barre fut la création à Montréal et Paris de «Centres de promotion des coopérations techniques et industrielles françaises et québécoises», chargés de faire connaître les diverses techniques mises au point par les deux partenaires et de promouvoir la coopération technologique entre entreprises françaises et québécoises. Il a été convenu, par ailleurs, de mettre davantage l'accent au cours des prochaines années sur la coopération scientifique, notamment au moyen de programmes d'échanges et de bourses.

◆ Chômage

amendements au code du travail qui accorderaient aux travailleurs des indemnités de licenciement plus substantielles, doublées d'un préavis de 16 semaines pour les travailleurs appartenant à des entreprises placées sous juridiction fédérale.

«Les fluctuations du marché, a-t-il dit, ne nous donnent pas 16 semaines de préavis. Le code du travail tel quel est suffisant. Les amendements ne vont que grever davantage les frais de gestion d'une entreprise dans ce pays.»

Pour ce qui est du programme triennal d'aide aux localités affectées par le chômage massif, M. Doyle a déclaré que la réaction de l'AMC est mixte.

«Cela aidera les individus, a-t-il dit, à se recycler et acquérir des qualifications qu'ils n'ont pas. Mais, il y a un aspect négatif à la chose: si vous donnez de l'argent aux gens, ils tendent à se complaire dans leur état et à refuser de se transférer là où ils peuvent trouver du travail ou de recevoir la formation nécessaire pour obtenir un nouvel emploi.»

«Quel que soit le cas, a ajouté M. Doyle, le gouvernement devrait veiller à ce que cette distribution de fonds ne serve pas qu'à retarder l'inéluctable échéance du phénomène de l'obsolescence.»

◆ Otages

a déclaré, de retour à son hôtel dans la capitale iranienne que les 52 Américains «partiront probablement mardi».

Les six médecins algériens ont examiné les otages à la demande du gouvernement iranien en vue de «confirmer la bonne santé» des diplomates américains avant leur libération. «Pour nous, c'est fini», a dit un autre de ces médecins à l'AFP, alors qu'il retournait aussi à son hôtel.

Dans ce même hôtel, on indiquait dans la nuit que les pilotes des deux Boeing algériens qui doivent emmener les otages étaient attendus pour prendre quelques heures de repos.

Les deux avions algériens sont arrivés en fin de matinée à Téhéran, et une certaine confusion était née peu après minuit parmi les journalistes présents près de l'aéroport, lorsque ceux-ci virent décoller un avion, le premier à prendre l'air depuis la tombée de la nuit. Toutefois on apprenait peu après ce départ que les deux Boeing n'avaient pas bougé de l'aéroport.

Du côté américain, on avait l'impression hier que l'Iran sera parvenu à «empoisonner» les dernières heures du mandat du président Carter en faisant en sorte que les otages ne soient pas relâchés à temps pour lui permettre de les accueillir en RFA. Impression confirmée par Radio-Téhéran, qui estimait que l'espoir de M. Carter de «faire un geste humanitaire» et de se livrer à une dernière «bouffonnerie» serait «sans doute déçu».

L'affaire cependant pourrait être conclue ce matin. À Téhéran au cours d'une conférence de presse, M. Nabavi avait en effet affirmé que l'Iran avait voulu en finir avec la question des otages pendant les derniers jours du mandat de M. Carter et ne souhaitait pas traiter avec M. Reagan, un homme qui avait qualifié les Iraniens de «barbares».

Les deux accords destinés à mettre fin à l'affaire des otages américains prévoient que l'Algérie jouera un rôle central dans le tribunal de neuf membres qui sera établi à La Haye, dans les 90 jours suivant la libération des otages, afin de régler les différends qui pourraient surgir entre les États-Unis et l'Iran.

L'Algérie nommera en effet trois membres de ce tribunal, soit autant que l'Iran et les États-Unis.

Aux termes des accords, Washington commencera à transférer les avoirs iraniens gelés par les États-Unis, dès que les otages seront libérés.

En outre, les États-Unis promettent d'interdire le transfert ou la vente des biens de l'ex-chah d'Iran et d'ordonner aux citoyens américains de révéler ce qu'ils savent de la fortune de l'ancien souverain.

Cette clause pourrait provoquer de sévères batailles juridiques aux États-Unis, de même que la promesse du gouvernement fédéral d'interdire toute plainte future contre l'Iran ayant un rapport avec la prise d'otages.

Les deux documents majeurs signés entre les deux parties ne prévoient pas que l'Iran devra rembourser ses emprunts aux banques américaines. Ce problème constituait l'une des pierres d'achoppement des négociations.

Il n'est établi pas non plus une liste des avoirs iraniens gelés par les États-Unis, que l'on estime à 9,5 milliards de dollars. Ces questions sont sans doute réglées dans d'autres documents, pas encore publiés.

Le document principal indique que les deux parties sont convenues de résoudre la crise dans le cadre des quatre conditions posées par le Parlement iranien le 2 novembre 1980: non-ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures iraniennes, transfert des avoirs iraniens gelés aux États-Unis, annulation de toutes les poursuites légales contre l'Iran et retour de la fortune du chah.

Voici un résumé des accords: Principes généraux: les États-Unis rétabliront dans la mesure du possible la position financière de l'Iran telle qu'elle était avant le 14 novembre 1979, lorsque le président

Le PLQ réduit le nombre de ses porte-parole autorisés

par Pierre O'Neill

Les militants libéraux devront dorénavant dire la vérité aux journalistes et ne pas se laisser emporter par la colère que pourraient provoquer en eux des manchettes de journaux choquantes.

Ce sont là quelques-unes des recommandations que contient un document de stratégie que les dirigeants du parti ont remis au cours du week-end aux participants du conseil général et qui traite plus spécifiquement des relations avec la presse.

La principale préoccupation de la direction du PLQ consiste à faire comprendre aux militants qu'il faut à tout prix éviter de dire des choses qui pourraient plus tard leur retomber sur le nez et que les adversaires politiques ne manqueraient pas d'exploiter aux dépens du Parti libéral.

Pour éviter les maladroites, le PLQ a donc décidé d'aborder de réduire le nombre de porte-parole. C'est ainsi que les au-

teurs du document intitulé *Communications* indiquent aux organisateurs libéraux que c'est uniquement le député ou le candidat officiel qui devrait être reconnu comme le porte-parole «le plus autorisé» du comité auprès des représentants de la presse écrite et parlée. Dans les comités où il y a ni député ni candidat, le «responsable du comité» pourrait alors devenir «l'interlocuteur privilégié» auprès des médias d'information.

Mais les dirigeants du PLQ ont également voulu prévenir les militants qu'il ne suffit pas d'avoir le verbe haut et d'être un communicateur hors pair. Encore faut-il savoir de quoi l'on parle. C'est pourquoi la direction du parti demande aux militants des comités de ne pas traiter publiquement du document *La société libérale du Québec* sans l'avoir préalablement lu attentivement et le posséder «sur le bout des doigts».

Aux cours des prochaines semaines, *La société libérale de demain* sera soumise à la réflexion des militants de la base

à l'occasion d'assemblées générales dans les comités et de colloques régionaux. Aussi longtemps que se déroulera ce processus de consultation, le PLQ défend à ses militants de parler publiquement du document *La société libérale de demain* autrement que pour insister sur le fait qu'il s'agit strictement d'un «PROJET».

Enfin, jusqu'à la fin de cette période d'étude et de discussions à l'intérieur du parti, les dirigeants libéraux préviennent leurs membres qu'ils doivent refuser systématiquement toute invitation à participer à des débats publics avec des adversaires politiques sur le projet de programme libéral. Et lorsque viendra le temps de publier le document, de le vendre à la population québécoise et d'établir des relations avec les médias d'information, les militants libéraux devront s'assurer préalablement, prévient la direction, qu'ils sont sur la même «longueur d'onde» que les porte-parole des autres comités et régions.

Ottawa pourrait «normaliser» ses rapports avec Téhéran

OTTAWA (PC) — Le Canada envisage de «normaliser ses rapports avec l'Iran aussitôt que possible», une fois que les 52 otages américains auront été libérés, a déclaré hier à la Chambre des Communes le premier ministre, M. Pierre Trudeau.

Des sanctions contre l'Iran, a rappelé M. Trudeau, avaient été appliquées par le présent gouvernement et son prédécesseur conservateur, en guise de pression pour obtenir la libération des otages.

Par la suite, le ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a déclaré que le gouvernement comptait examiner de près un ensemble de questions, avant de rouvrir l'ambassade du Canada à Téhéran.

Aux Communes, le ministre a déclaré, qu'à son avis, avant d'abolir les sanctions, le gouvernement devrait examiner les problèmes concernant «nos relations économiques avec l'Iran».

Il répondait au leader conservateur, M. Joe Clark, qui avait demandé si l'Iran continuait d'acquiescer régulièrement ses dettes envers la Société canadienne pour l'expansion des exportations et si les entreprises canadiennes dont les contrats ont été annulés recevraient des compen-

sations. Auparavant, les Communes avaient approuvé à l'unanimité une motion déposée par M. Clark, félicitant les gouvernements des États-Unis et de l'Algérie pour la conclusion de la crise des otages.

Le Canada avait imposé des sanctions à l'Iran à la suite de la prise des otages américains, le 4 novembre 1979. Les relations commerciales avaient été suspendues et les rapports diplomatiques gelés en janvier 1980, après le départ de M. Ken Taylor, ambassadeur du Canada à Téhéran, et de son personnel, avec six diplomates américains sortis clandestinement d'Iran.

À Ottawa, l'ambassade de l'Iran a refusé de dire hier si l'Iran insisterait auprès du Canada pour une reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

Un porte-parole de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a déclaré que l'Iran acquiescrait régulièrement ses dettes envers la SEE. Il a ajouté qu'il appartenait aux entreprises canadiennes, dont l'Iran a annulé les contrats, de décider si elles veulent tenter d'obtenir des compensations du gouvernement iranien.

Après la chute du chah Mohamed Reza Pahlavi, en janvier 1979, le nouveau régime iranien avait annulé des contrats conclus avec deux entreprises montréalaises: Stadler-Hurter et Iran.

Stadler-Hurter, qui a entretemps fait faillite, avait un contrat de \$127,5 millions pour la construction, à Mazandaran, d'une usine de traitement de produits forestiers. Iran, elle, devait, pour \$40 millions, construire des centres de formation professionnelle.

Aux journalistes, M. MacGuigan a déclaré que le gouvernement décidera, selon le calendrier législatif du parlement, de la date d'abolition des sanctions contre l'Iran.

Au début de 1980, le gouvernement Clark avait arrêté les achats de pétrole de l'Iran. M. MacGuigan n'est pas en mesure, en ce moment, de fournir des données commerciales. «Il est difficile, dit-il, d'évaluer des échanges négatifs».

Le ministre a ajouté qu'Ottawa voudra s'assurer que le personnel diplomatique envoyé à Téhéran sera protégé. «Nous ne voudrions pas mettre en danger nos diplomates», a-t-il dit.

AUJOURD'HUI

M. Michel Raynal de l'IRISA-INRIA France, sera le conférencier invité du département d'Informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal. Il parlera de «structures de communication extensibles» à 11 h 30 au Pavillon principal.

Aux mardi du Centre de recherches caribéennes de l'U de M. Jean Benoit parlera des «convergences et différences au sein d'un monde créole», à midi 30, au Pavillon Lionel-Groulx.

Le Comité étudiant Québec-Israël de l'U de M organise une conférence de M. Golan, vice-consul d'Israël de Montréal. M. Golan entretiendra son auditoire de «perspectives de paix», à 19 h 30, au Pavillon Lionel-Groulx.

La faculté de musique de l'Université de Montréal, présente, sous le titre «Musiques pour haut-parleurs» un concert commenté par M. Denis Lorrain qui présentera des œuvres réalisées en France par l'Université de Paris 1. Rendez-vous à 20 h 30, au 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine.

À l'église Saint-Joseph-de-Mont-Royal, à 20 h, il y aura conférence sur «la diffusion des Livres saints à travers les âges» donnée par le père Léandre Poirier, o.f.m., suivie d'un tour guidé de l'exposition oéno-muséologique. Entrée libre.

M. Marc Lavallée, de la Société d'astronomie de Montréal, prononcera une causerie intitulée «Les comètes: de l'Antiquité à l'ère spatiale», à 20 h, au Centre de loisirs Saint-Mathieu, 7110, 8e avenue, près de Jean-Talon. Entrée libre.

L'Association des manufacturiers canadiens, division du Québec, organise un colloque d'une journée sur «l'Environnement et la qualité du milieu» qui aura lieu à l'hôtel Reine Elizabeth.

À 20 h, dans la salle Gatineau de l'hôtel Reine Elizabeth, le docteur André Pashayan de l'hôpital vétérinaire

de Westmount, donnera une conférence sur le «parvo virus canin».

Le Centre Teilhard de Chardin tient une réunion pour toute personne intéressée à la vision teilhardienne, à 20 h, au Gesù, 1205, rue Saint-Alexandre. Entrée libre. Pour inf.: 523-8966 ou 270-1472.

M. Robert Blair, président de Nova Alberta Corporation inaugurera la saison 1981 des déjeuners-causeries hebdomadaires de la Chambre de Commerce, à midi 30, à l'hôtel Windsor...

«Travailler avec l'esprit», un cours de psychologie et de méditation bouddhiques, commence au Centre Dharmadhatu de Montréal, au 5311 avenue du Parc. Pour inf.: 279-9115.

L'Ordre des ingénieurs du Québec tient son colloque régional sur «l'avenir de l'ingénieur dans la PME» à l'Auberge des gouverneurs de Sainte-Foy.

L'Association canadienne pour les Nations unies, filiale de Montréal, reçoit M. Fred H. Knelman, de l'Université Concordia qui parlera de la géopolitique de l'énergie, à 20 h 30, au 1455 ouest, boul. de Maisonneuve.

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à Montréal, au campus Loyola de l'Université Concordia, de 10 h à 20 h; à l'École polytechnique de l'Université de Montréal, de 9 h 30 à 16 h 30.

Pour paraître sous cette rubrique, toute demande d'insertion doit nous parvenir, par écrit, au plus tard huit jours avant l'événement à annoncer. Nous regrettons de ne pouvoir accepter aucune demande par téléphone, indiquant si l'entrée est libre ou non; le cas échéant, mentionnez le prix. Ce service est gratuit. Les envois doivent être faits à: Rubrique «Aujourd'hui», LE DEVOIR, 211 rue Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1.

Carter gela les avoirs iraniens. Toutes les plaintes officielles et privées contre l'Iran seront abandonnées.

Article 1: non-ingérence: «Les États-Unis s'engagent à ne pas intervenir dorénavant, directement ou indirectement, politiquement ou militairement, dans les affaires intérieures iraniennes».

Article 2 et 3: retour des avoirs iraniens et annulation des poursuites contre l'Iran.

L'Iran et les États-Unis ouvriront un compte sous seing privé dans une banque centrale, probablement la Banque d'Angleterre, au nom de la banque centrale algérienne.

Lorsqu'Algérie certifiera que les 52 otages ont été effectivement libérés, l'Iran sains et saufs, la Banque centrale transfèrera tous les avoirs sur le compte de l'Iran.

Les deux parties auront le droit de mettre fin à leurs engagements avec un préavis de 72 heures. Si les États-Unis donnent ce préavis après la libération des otages, les avoirs iraniens seront tout de

même transférés sur le compte de la République islamique.

Les États-Unis s'engagent à annuler toutes les sanctions commerciales prises contre l'Iran.

Article 4: retour des biens du chah: Après la libération des otages, les États-Unis gèleront les avoirs contrôlés par la famille de l'ex-chah et interdiront leur transfert. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à ce que l'Iran ait récupéré ces avoirs.

Quiconque possède des informations sur la fortune du Chah devra les communiquer au gouvernement américain, qui les transmettra à l'Iran dans les trente jours. Les personnes contrevenant à cette disposition sont passibles de poursuites.

Les litiges sur ce problème et sur d'autres seront soumis à l'arbitrage d'un tribunal international, dont le siège sera à La Haye.

L'Iran et les États-Unis ont convenu d'encourager l'engagement de négociations privées pour régler les différends et éviter de recourir à l'arbitrage du tribunal.

Une photo ne prouve pas l'identité pour extradition

par Bernard Morrier

Agissant comme commissaire à l'extradition, le juge Jean-Guy Boillard, de la Cour supérieure, a rejeté hier une demande en extradition des autorités américaines, à l'endroit d'un Montréalais de 30 ans, Yves Gouacoulou, recherché en rapport avec un vol à main armée perpétré dans une banque de Los Angeles en avril 1979.

André Robillard, un complice dans ce crime qui avait rapporté \$1.760, purge actuellement une peine de 16 ans d'emprisonnement aux États-Unis. Au moment du délit, ce dernier s'était évadé d'un pénitencier canadien, où il avait été condamné pour meurtre.

C'est en vertu de la loi canadienne de

l'extradition que le juge Boillard a rejeté la requête américaine, la photo ne faisant pas nécessairement preuve de l'identité de Gouacoulou.

La Couronne avait en effet produit une photo de celui-ci, prise par une amie américaine, dans un jardin, et où il portait un certain chandail. Cette photo a été confrontée à une autre, prise cette fois au moment du délit dans la banque de Los Angeles, et sur laquelle apparaissait un homme portant cagoule et un chandail semblable à celui porté sur la première photo.

Il aurait fallu que l'Américaine vienne dire que c'est bien elle qui avait pris la première photo et qu'il s'agissait bien de Gouacoulou.

◆ Chrétien

M. Robert Kaplan.

Comme l'hypothèse avait été soulevée la semaine dernière, il est possible en outre que certains autres ministres viennent témoigner aujourd'hui. On a parlé du ministre de la Santé et du Bien-être, Mme Monique Bégin, ainsi que du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Le comté enfin à l'intention de poursuivre son travail tel que prévu, c'est-à-dire d'étudier article par article le projet de résolution des demain.

20 janvier

par la PC et l'AP

1980: le président Carter annonce qu'il a demandé au Comité olympique américain de se joindre à lui pour que les Jeux olympiques d'été n'aient pas lieu à Moscou, à moins que les Soviétiques acceptent de se retirer d'Afghanistan.

1977: Jimmy Carter prête serment en qualité de 36e président des États-Unis.

1976: la Grande-Bretagne renonce au projet de tunnel sous la Manche.

1961: John Kennedy prête serment en qualité de 35e président des États-Unis.

1953: Le général Dwight Eisenhower prête serment en qualité de 34e président des États-Unis.

1946: le général de Gaulle démissionne de la présidence du gouvernement provisoire français.

1941: Franklin Roosevelt devient le premier président américain élu pour un troisième mandat.

1936: Edouard VIII devient roi d'Angleterre à la mort de George V.

1285: le Parlement anglais se réunit pour la première fois. Ils sont nés un 20 janvier: Abbe Jean-Jacques Barthélemy, écrivain et numismate français (1716-1795); Paul Cambon, diplomate français (1843-1924).

La Loi des banques

Les administrateurs sont mieux protégés que les consommateurs

par Jean-Marie Gagnon

Professeur à la faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval

ENFIN! Novembre 1980 aura vu l'aboutissement du travail de révision de la loi des banques. Comme on le sait, celle-ci doit être revue tous les 10 ans. La nouvelle loi devant entrer en vigueur en 1977, le signal du départ fut donné en 1974. Mais cinq ministres des Finances et deux Inspecteurs généraux devaient se succéder avant que ne soit franchi le fil d'arrivée. Peut-être le retard est-il compensé par la taille du résultat: le nouveau texte de loi compte près de 2000 pages. Mais n'est-il pas de tradition, dans les pays industrialisés, que le secteur financier soit le plus réglementé de tous?

Quoiqu'il en soit, les banquiers se sont déclarés satisfaits de la nouvelle loi. Ils n'en réclament pas le rappel, mais déplorent seulement — réaction classique — que certaines clauses onéreuses ne soient pas imposées à leurs principaux concurrents. Cette situation n'a rien d'inhabituel. Mais comment expliquer qu'une loi dont le but est de restreindre la liberté d'action d'un certain type d'établissements financiers soit aussi bien accueillie de ceux qu'elle contraint? On peut proposer au moins deux hypothèses. Premièrement, il est bien possible que la réglementation ne constitue pas un fardeau pour les banques, mais leur accorde en fait la protection que recherchent tous les agents économiques. On s'expliquerait alors facilement la satisfaction relative des milieux bancaires. À l'opposé, on peut croire que la nécessité d'une réglementation détaillée est à ce point tenue pour acquise, dans notre société, qu'il est politiquement impossible

qu'elle soit remise en question. Dès lors l'industrie ne gaspillerait pas de ressources à plaider une cause perdue à l'avance, mais se contenterait de limiter les dégâts. Dans les deux cas, la situation est déplorable, car il est peu probable que le consommateur y trouve son compte. Peut-être n'est-il pas inutile de souligner que, dans le cas présent à tout le moins, c'est la première hypothèse qui est la plus plausible.

Les points saillants de la nouvelle loi sont le rôle des banques étrangères, le contrôle des banques canadiennes et le dépôt des réserves à la Banque du Canada. Nous allons les examiner tour à tour, après avoir rappelé brièvement en quoi consiste l'intérêt public dans cette affaire.

L'intérêt public — Les établissements bancaires n'ont pas des caractéristiques si spéciales qu'on ne puisse les mettre sur le même pied que les autres producteurs de biens et services. Ils produisent des services financiers qu'achètent à peu près tous les ménages et organisations: transferts de fonds, prêts et emprunts. L'objectif ou l'idéal à poursuivre est le suivant: le prix exigé du consommateur pour les services financiers devrait être égal au coût marginal de production. Celui-ci peut varier d'un client à l'autre. Par exemple, les emprunteurs les moins solvables se verront offrir des conditions plus onéreuses; les frais par dollar de transaction seront plus élevés pour les faibles montants et les petits volumes. Le coût de production comprend aussi la rémunération normale du capital,

compte tenu du risque de l'investissement. Notons enfin que le prix des services bancaires, pour la société, ne comprend pas seulement les frais directs (intérêts et charges diverses), mais aussi les pertes et inconvénients liés à la réorganisation ou même à la faillite éventuelle d'une banque. Parce que cette dernière catégorie de coûts est particulièrement spectaculaire et politiquement pénible, les pouvoirs publics lui accordent une attention spéciale. Bien que rien ne la distingue des autres risques que doivent accepter les agents économiques, on semble avoir tenté, au cours des dernières décennies, de réduire au minimum la probabilité d'une faillite de banque. Il n'est pas évident que les avantages de cette politique soient supérieurs à ses coûts.

Comment la société pourrait-elle atteindre cet objectif d'égalité du prix des services bancaires et de leur coût de production? La première solution consiste à faire confiance à la rivalité entre les établissements financiers et à la vigilance des clients pour maintenir les prix à leur niveau minimal. Une seconde réponse consisterait à nationaliser l'industrie, de telle sorte que le gouvernement devienne le seul producteur des services bancaires. L'avantage principal de la première solution sur la seconde est qu'elle entraîne une plus grande dilution du pouvoir économique et réduit les risques d'exploitation du consommateur et de discrimination. Enfin, la solution effectivement choisie est hybride: les banques sont en liberté surveillée. En principe, elles peuvent se faire concurrence pour s'attirer les faveurs de la clientèle. Cependant, le gouvernement fédéral se réserve le rôle d'arbitre. Afin de réduire le risque de faillite, il recourt à diverses mesures. Ainsi, il fournit un service d'assurance-dépôt dont le rôle est de rassurer le petit épargnant. Il oblige les banques à conserver à la Banque du Canada des réserves qui garantissent partiellement leur solvabilité. Enfin, il les soumet à la surveillance de l'Inspecteur général, qui édicte des normes de fonctionnement et, de façon générale, surveille l'application de la loi. Par exemple, on contrôlera l'admission au jeu de nouveaux participants et l'on veillera à ce que la lutte ne devienne si vive qu'elle mette en péril l'équilibre financier des joueurs. Examinons quelques-unes de ces mesures et leur effet probable.

Les réserves primaires — Les réserves bancaires jouent un double rôle: garantir partiellement la solvabilité et la liquidité des banques et servir d'instrument de contrôle de la masse monétaire par la Banque du Canada. Le pourcentage des diverses catégories de dépôt qui doit être mis en réserve à cette dernière est fixé par la loi et devient donc immuable. Cela signifie que l'on n'attribue aux réserves primaires que le premier des deux rôles que nous venons de mentionner. On ne peut guère chicaner le gouvernement là-dessus, puisque le second rôle sera attribué aux réserves secondaires, que la Banque du Canada pourra faire varier à volonté.

Cependant, si le rôle des réserves primaires est de prémunir le public contre une faillite éventuelle, il n'est pas logique que les quasi-banques ne soient pas également assujetties à cette obligation, puisque les services qu'elles offrent sont des substituts presque parfaits aux services bancaires. Pourquoi les clients des sociétés de fiducie et des diverses catégories de

caisses d'épargne n'auraient-ils pas droit à la même «protection» que les clients des banques?

Celles-ci sont désavantagées par rapport à leurs concurrents, car la partie de leur actif gelée sous forme de réserve primaire est peu productive. Le taux de rendement global des banques s'en trouve diminué. Il semble donc que leurs récriminations à ce sujet soient entièrement justifiées. La crainte d'un affrontement avec les provinces pourrait-elle expliquer l'abstention fédérale?

Le rôle des banques étrangères — Ce fut l'un des sujets de discussion les plus importants pendant toute la durée du débat. En effet, lorsqu'un secteur industriel est dominé par un petit nombre de firmes de grande taille, on compte généralement sur la concurrence étrangère pour suppléer aux carences du marché national. Les grandes banques canadiennes jouissent d'avantages considérables par rapport aux nouveaux arrivants. Une connaissance approfondie du marché, un réseau de succursales bien situées et surtout la protection gouvernementale ont permis à nos banquiers de réaliser des taux de rendement plus élevés, par rapport à ceux de l'ensemble de l'industrie, que n'ont pu le faire leurs collègues américains. Ceux-ci, entre autres, espéraient donc que soient abaissées les barrières à l'entrée de l'industrie. Leur espoir n'a pas été déçu.

Désormais, une banque étrangère pourra créer une filiale canadienne qui sera chargée de produire les services financiers qu'elle offrira au public. Sous le nouveau régime, il sera, en principe, plus facile qu'auparavant de créer une nouvelle banque. Le marché canadien est donc officiellement accessible aux concurrents étrangers. Mais la permission d'entrer est accompagnée d'un tel ensemble de restrictions qu'il ne sera guère facile d'en profiter. Notons les principales:

■ collectivement, les banques étrangères ne pourront posséder plus de 8% de l'actif bancaire;

■ individuellement, elles ne pourront posséder un actif supérieur à 20 fois leur capital autorisé. Le montant de celui-ci est fixé par les autorités canadiennes;

■ elles ne peuvent établir aucune succursale, sauf la première, sans avoir d'abord obtenu la permission;

■ le marché canadien sera ouvert aux banques étrangères dont le pays d'origine accorde la réciprocité aux canadiennes. En réalité les banques étrangères occupent déjà une bonne partie du marché qui leur est alloué. La nouvelle loi permettra seulement de reconnaître une situation de fait. Les filiales d'établissements étrangers qui voudront porter le nom de banque devront, en échange, se rassembler sous la houlette de l'Inspecteur général. Le secteur bancaire canadien s'est donné le moyen de négocier son accès aux marchés étrangers. Mais les contraintes imposées à la concurrence sont telles que la domination des grandes banques canadiennes ne saurait être mise en danger.

Le contrôle des banques — Deux problèmes se posent ici, l'un vrai, l'autre faux. Le problème véritable est celui des conflits d'intérêts qui peuvent survenir lorsque les administrateurs d'une banque le sont aussi d'un client. Le faux problème est celui du contrôle canadien du système bancaire.

Les mesures utilisées pour restreindre les possibilités de conflits d'intérêts sont les suivantes. Une banque ne peut posséder plus de 10% des actions d'une autre société qui n'est pas une de ses filiales. Les membres du conseil d'administration ne peuvent être de celui d'un autre établissement financier. Les employés d'une banque ne peuvent occuper plus de 15% des sièges de son bureau de direction. Enfin, règle capitale, aucun actionnaire ne peut posséder plus de 10% des actions d'une banque canadienne. Autant il est facile de justifier le premier train de mesures, autant il est difficile de comprendre le bien-fondé de la dernière. Elle ne peut guère servir qu'à protéger la quiétude des gestionnaires des banques, en rendant plus difficile un changement de contrôle. La probabilité qu'un tel événement se produise est faible, étant donné que le taux de rendement des banques canadiennes est relativement élevé et stable. L'intérêt public ne

demande-t-il pas, au contraire, que soient facilités les changements de contrôle, éléments importants de la discipline qu'impose aux administrateurs le marché des capitaux?

Afin de préserver l'intérêt «national», les non-résidents ne pourront posséder plus de 25% des actions d'une banque canadienne. Il n'est pas évident que les règles de décision d'une entreprise varient avec la nationalité de ses principaux actionnaires. Pourquoi une banque contrôlée par un actionnaire parisien devrait-elle effectuer des transactions moins rentables ou plus risquées qu'une autre qui l'est par un torontois? Si l'on suppose donnée la propension à l'épargne des Canadiens, il n'est pas utile que soit restreint leur privilège de vendre les actions de leurs banques à des étrangers, en échange de participations dans les entreprises étrangères, si tel est leur bon plaisir ou si la diversification de leurs portefeuilles l'exige. Les nationalistes prétendront en choeur que le contrôle de nos banques par les épargnants canadiens augmente en quelque façon le niveau ou la qualité de notre vie. Mais cette proposition ne doit pas être évidente pour tous, puisqu'il faut recourir à la loi pour imposer au consommateur d'achat chez-nous.

Le rendement des banques — Le taux de profit des banques a fait l'objet d'une certaine controverse. Le Conseil économique du Canada et M. J. Mintz (de l'université Queen's) ont prétendu que le taux élevé des profits des banques s'expliquait surtout par les barrières à l'entrée dans l'industrie. Naturellement, les entreprises intéressées ont marqué leur désaccord. Comme d'habitude, ce débat comptable ne peut être tranché. Cependant, on peut l'aborder d'une autre façon. Si les banques canadiennes ont vu changer l'étendue de leur pouvoir de marché, les gains ou pertes supplémentaires ont entraîné un ajustement des cours boursiers. Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons examiné le rendement réalisé par les actionnaires des 5 principales banques canadiennes au cours des 12 der-



La véritable protection, le public l'obtiendra de l'activité des quasi-banques comme les Caisses populaires, sociétés de fiducie et de nouvelles organisations comme les Caisses d'entraide.

Conclusion — Que conclure de cet examen rapide de la nouvelle loi? On peut l'assimiler à une police d'assurance contre les risques de dysfonctionnement du système bancaire: coût trop élevé des services et possibilité de faillite ou réorganisation. Cependant, c'est le gouvernement fédéral et les entreprises concernées qui ont fixé unilatéralement le prix, la quantité et la qualité de la protection que nous devons acheter. Le consommateur est peut-être bien protégé mais, par un heureux hasard, le gestionnaire de banque l'est encore mieux. Les ayants droit de la police sont donc les administrateurs de banque, les fonctionnaires et les politiciens. Est-ce bien la marchandise que le consommateur aurait achetée si on lui avait accordé la liberté de choix? La véritable protection, le public ne l'obtiendra certes pas de l'Inspecteur général, quels que soient sa compétence et son intégrité, mais plutôt de l'activité des quasi-banques comme les caisses populaires et les sociétés de fiducie et de l'émergence de nouvelles organisations, comme les caisses d'entraide économique (qui possèdent des portefeuilles relativement risqués). Si les services bancaires sont plus coûteux que nécessaire, le consommateur canadien pourra toujours se consoler en se disant que les actions des banques constitueront sans doute un bon placement au cours des prochaines années.

nières années.

On trouvera les résultats de nos calculs au tableau 1. Les chiffres de la première colonne ont été obtenus de la façon suivante. En premier lieu, nous avons calculé le taux de rendement d'un premier portefeuille, qui aurait été constitué, en proportions égales, d'actions ordinaires des 5 principales banques canadiennes. Puis nous avons constitué un second portefeuille, de même risque que le premier, mais composé cette fois-ci de bons du trésor du gouvernement fédéral et des 300 actions qui forment l'indice de la bourse de Toronto. La différence entre les taux de rendement de ces deux portefeuilles a été reportée à la première colonne du tableau 1. On observe que, pendant la période 1968-79, les actionnaires des banques ont obtenu, sur leur investissement, un taux de rendement supérieur à celui auquel ils pouvaient normalement s'attendre. Ils n'ont donc pas lieu d'être mécontents du régime auquel ils ont été soumis.

La seconde colonne du tableau 1 est peut-être plus révélatrice et intrigante. Nous y avons reproduit la mesure du risque qui nous a servi à préparer la première colonne. On peut dire, grosso modo, qu'elle mesure la sensibilité du taux de rendement des actions bancaires aux variations de conjoncture. Or celle-ci a diminué de façon continue tout au cours de la période considérée. Cela s'explique par la diversification de l'activité bancaire. En effet, les banques canadiennes exploi-

tent de plus en plus vigoureusement le marché international et sont donc, par conséquent, moins dépendantes du marché canadien. Mais il s'en faut de beaucoup que les investisseurs se soient inquiétés des résultats de la révision de la loi des banques. Au contraire, ils ont considéré que les actions de ces entreprises étaient de moins en moins risquées. L'année 1980 devait leur donner raison. Il faut cependant remarquer que la diminution du risque n'a pas empêché le taux de rendement excédentaire de devenir négatif au cours des dernières années. Les résultats furent particulièrement défavorables en 1979, mais, comme le prouvent les années 1968 et 1971, des rendements élevés sont également possibles.

Tableau 1

Taux de rendement excédentaire et risque des actions ordinaires des 5 principales banques canadiennes, 1968-1979.

Année	Rendement excédentaire	Risque
1968	.4914	1.113
1969	.0146	1.189
1970	.0093	1.133
1971	.2689	1.086
1972	-.0105	1.067
1973	.0046	0.955
1974	.0553	0.892
1975	.0723	0.859
1976	-.0871	0.839
1977	-.0249	0.838
1978	.1021	0.833
1979	-.2865	0.747

Moyenne géométrique

1968-79	-.0358
1974-79	-.0192

Source: Banque de données de la Faculté des sciences de l'administration, Université Laval.

Messieurs... Pour la première fois!

GRANDE VENTE LIQUIDATION

Jusqu'à 70% sur nos prix réguliers

Une collection unique des meilleurs couturiers masculins du monde entier.

Giorgio Armani • Gianni Versace • Giorgio Correggari pour REPORTER • Nino Cerruti • Missoni • Valentino • Zanella • Tino Cosma • Oscar de la Renta • Adolfo • Bill Blass • Halston • Guy Dornmeil • Egon Von Furstenberg • Ted Lapidus et tant d'autres...

1452 rue Peel, face au Sheraton Mont-Royal
tél.: 844-1008

LAMARRE, CATY & BERNARDIN LTÉE

courtiers d'assurances générales

3 Place Ville Marie Montréal H3B 2E5
Tél: 861-2661

commerce - industrie - avantages sociaux
service de prévention de sinistres

bureaux affiliés à

MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER
et dans le monde entier

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des titres mentionnés aux présentes, dans une province ou un territoire quelconque du Canada. Ladite offre ne sera faite que lorsqu'un prospectus aura été accepté aux fins de dépôt par une commission des valeurs mobilières ou une autorité analogue dans ladite province ou ledit territoire. Ces titres ne sont pas offerts aux personnes résidant aux États-Unis d'Amérique, ses territoires et ses possessions.

Nouvelle émission

MacMillan Bloedel Limited

50 000 000 \$

(2 000 000 d'actions)

Actions privilégiées convertibles de catégorie B, série 2, 2,08 \$

PRIVILÈGE DE CONVERSION

Les actions privilégiées convertibles seront convertibles en actions ordinaires de la société à tout moment jusqu'au 1^{er} mars 1986 inclusivement, au prix de conversion de 45 \$ par action ordinaire et par la suite, et ce jusqu'au 1^{er} mars 1991 inclusivement, à un prix de conversion de 49 \$ par action ordinaire sous réserve dans les deux cas de modifications dues à certains événements.

Prix: 25 \$ par action, rendement de 8,32% par an

Les actions privilégiées convertibles sont offertes conformément à un prospectus en date du 8 janvier 1981 dont on peut se procurer un exemplaire auprès de l'un des soussignés ou d'autres courtiers qui peuvent légalement offrir ces titres.

Wood Gundy Limitée

McLeod Young Weir Limitée

Greenshields
Incorporée

Dominion Securities
Limitée

Nesbitt Thomson Valeurs
Limitée

A. E. Ames & Cie
Limitée

Pitfield Mackay Ross
Limitée

Richardson du Canada

Pemberton Securities
Limitée

Merrill Lynch, Royal Securities
Limitée

Midland Doherty
Limitée

Walwyn Stodgell Cochran Murray
Limitée

Burns Fry
Limitée

Odlum Brown & T. B. Read
Limitée

Lévesque, Beaubien
Inc.

Bell Gouinlock
Limitée

Geoffrion, Leclerc
Inc.

C. M. Oliver & Company
Limitée

Osler, Wills, Bickle
Limitée

Houston Willoughby
Limitée

Rademaker, MacDougall and Company

Casgrain & Compagnie
Limitée

Brink, Hudson & Lefever
Limitée

Brault, Guy, O'Brien
Inc.

Janvier 1981

BAISSE ECONOMIQUE

Baisse des cours

Les cours ont terminé à la baisse à la Bourse de Toronto, hier, et l'indice composé clôture en perte de 8,68 points à 2256,65, son niveau le plus bas de la journée.

Onze des 14 secteurs du marché ont retraité, les aurifères faisant une chute de 30,42 points à 4329,75. Par contre, les pipelines enregistrent un gain de 4,62 points à 2454,45, alors que le groupe commercial monte de 1,85 point à 1594,68, soit un quatrième gain consécutif.

Il est échoué en gros 5,63 millions d'actions d'une valeur globale de \$87,03 millions.

Parmi les industrielles, Petrofina Canada perd 4-5-8 à \$87-12. Du Pont Canada A 1-1-4 à \$30, Dome Pete 5-8 à \$75-34, Gulf Canada 3-8 à \$24-7-8 et Canadian Pacific 3-4 à \$40-7-8.

Imperial Oil B gagne 1-2 à \$35-18, Hawker Siddeley 1 à \$22, Imperial Oil A 3-8 à \$35-34, Banque de Commerce 1-8 à \$26-3-4 et Nova A 1-8 à \$40-3-8.

Dans le secteur minier, Roman Corp. perd 1-3-8 à \$98, Lake Shore Mines 1 à \$31 et Willy Mines 7-8 à \$9-3-4. Hollinger Ag prend 1 à \$48 et Pine Point Mines 7-8 à \$5-3-4.

Parmi les pétroles, Phoenix Canada Oil cède 1-1-2 à \$23-3-4, Oakwood Pete 1 à \$20-1-8 et Asamera 7-8 à \$18-5-8. Basic Resources International prend 1 à \$12-3-8 et Pan Canada Resources B 3-4 à \$11.

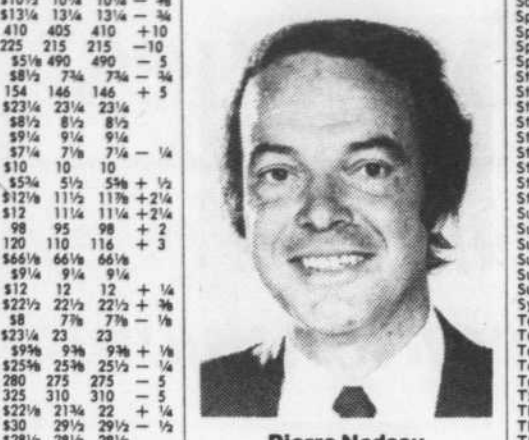
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Agri-Prce, Abitibi, Acadian, Alcan, Alcan 3, Alcan 4, Alcan 5, Alcan 6, Alcan 7, Alcan 8, Alcan 9, Alcan 10, Alcan 11, Alcan 12, Alcan 13, Alcan 14, Alcan 15, Alcan 16, Alcan 17, Alcan 18, Alcan 19, Alcan 20, Alcan 21, Alcan 22, Alcan 23, Alcan 24, Alcan 25, Alcan 26, Alcan 27, Alcan 28, Alcan 29, Alcan 30, Alcan 31, Alcan 32, Alcan 33, Alcan 34, Alcan 35, Alcan 36, Alcan 37, Alcan 38, Alcan 39, Alcan 40, Alcan 41, Alcan 42, Alcan 43, Alcan 44, Alcan 45, Alcan 46, Alcan 47, Alcan 48, Alcan 49, Alcan 50, Alcan 51, Alcan 52, Alcan 53, Alcan 54, Alcan 55, Alcan 56, Alcan 57, Alcan 58, Alcan 59, Alcan 60, Alcan 61, Alcan 62, Alcan 63, Alcan 64, Alcan 65, Alcan 66, Alcan 67, Alcan 68, Alcan 69, Alcan 70, Alcan 71, Alcan 72, Alcan 73, Alcan 74, Alcan 75, Alcan 76, Alcan 77, Alcan 78, Alcan 79, Alcan 80, Alcan 81, Alcan 82, Alcan 83, Alcan 84, Alcan 85, Alcan 86, Alcan 87, Alcan 88, Alcan 89, Alcan 90, Alcan 91, Alcan 92, Alcan 93, Alcan 94, Alcan 95, Alcan 96, Alcan 97, Alcan 98, Alcan 99, Alcan 100.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Table of stock prices for various companies including CReaser, CReaser 2, CReaser 3, CReaser 4, CReaser 5, CReaser 6, CReaser 7, CReaser 8, CReaser 9, CReaser 10, CReaser 11, CReaser 12, CReaser 13, CReaser 14, CReaser 15, CReaser 16, CReaser 17, CReaser 18, CReaser 19, CReaser 20, CReaser 21, CReaser 22, CReaser 23, CReaser 24, CReaser 25, CReaser 26, CReaser 27, CReaser 28, CReaser 29, CReaser 30, CReaser 31, CReaser 32, CReaser 33, CReaser 34, CReaser 35, CReaser 36, CReaser 37, CReaser 38, CReaser 39, CReaser 40, CReaser 41, CReaser 42, CReaser 43, CReaser 44, CReaser 45, CReaser 46, CReaser 47, CReaser 48, CReaser 49, CReaser 50, CReaser 51, CReaser 52, CReaser 53, CReaser 54, CReaser 55, CReaser 56, CReaser 57, CReaser 58, CReaser 59, CReaser 60, CReaser 61, CReaser 62, CReaser 63, CReaser 64, CReaser 65, CReaser 66, CReaser 67, CReaser 68, CReaser 69, CReaser 70, CReaser 71, CReaser 72, CReaser 73, CReaser 74, CReaser 75, CReaser 76, CReaser 77, CReaser 78, CReaser 79, CReaser 80, CReaser 81, CReaser 82, CReaser 83, CReaser 84, CReaser 85, CReaser 86, CReaser 87, CReaser 88, CReaser 89, CReaser 90, CReaser 91, CReaser 92, CReaser 93, CReaser 94, CReaser 95, CReaser 96, CReaser 97, CReaser 98, CReaser 99, CReaser 100.

Fondation du Québec des maladies du coeur



La Fondation du Québec des maladies du coeur annonce la nomination de M. Pierre Nadeau comme président honoraire de sa campagne annuelle de souscription. La Fondation est le principal soutien des chercheurs oeuvrant dans les hôpitaux et les universités du Québec dans le domaine cardio-vasculaire.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF Inc, ACF 2, ACF 3, ACF 4, ACF 5, ACF 6, ACF 7, ACF 8, ACF 9, ACF 10, ACF 11, ACF 12, ACF 13, ACF 14, ACF 15, ACF 16, ACF 17, ACF 18, ACF 19, ACF 20, ACF 21, ACF 22, ACF 23, ACF 24, ACF 25, ACF 26, ACF 27, ACF 28, ACF 29, ACF 30, ACF 31, ACF 32, ACF 33, ACF 34, ACF 35, ACF 36, ACF 37, ACF 38, ACF 39, ACF 40, ACF 41, ACF 42, ACF 43, ACF 44, ACF 45, ACF 46, ACF 47, ACF 48, ACF 49, ACF 50, ACF 51, ACF 52, ACF 53, ACF 54, ACF 55, ACF 56, ACF 57, ACF 58, ACF 59, ACF 60, ACF 61, ACF 62, ACF 63, ACF 64, ACF 65, ACF 66, ACF 67, ACF 68, ACF 69, ACF 70, ACF 71, ACF 72, ACF 73, ACF 74, ACF 75, ACF 76, ACF 77, ACF 78, ACF 79, ACF 80, ACF 81, ACF 82, ACF 83, ACF 84, ACF 85, ACF 86, ACF 87, ACF 88, ACF 89, ACF 90, ACF 91, ACF 92, ACF 93, ACF 94, ACF 95, ACF 96, ACF 97, ACF 98, ACF 99, ACF 100.

Options

Table of options prices for various companies including Ab Prc, Ab Prc 2, Ab Prc 3, Ab Prc 4, Ab Prc 5, Ab Prc 6, Ab Prc 7, Ab Prc 8, Ab Prc 9, Ab Prc 10, Ab Prc 11, Ab Prc 12, Ab Prc 13, Ab Prc 14, Ab Prc 15, Ab Prc 16, Ab Prc 17, Ab Prc 18, Ab Prc 19, Ab Prc 20, Ab Prc 21, Ab Prc 22, Ab Prc 23, Ab Prc 24, Ab Prc 25, Ab Prc 26, Ab Prc 27, Ab Prc 28, Ab Prc 29, Ab Prc 30, Ab Prc 31, Ab Prc 32, Ab Prc 33, Ab Prc 34, Ab Prc 35, Ab Prc 36, Ab Prc 37, Ab Prc 38, Ab Prc 39, Ab Prc 40, Ab Prc 41, Ab Prc 42, Ab Prc 43, Ab Prc 44, Ab Prc 45, Ab Prc 46, Ab Prc 47, Ab Prc 48, Ab Prc 49, Ab Prc 50, Ab Prc 51, Ab Prc 52, Ab Prc 53, Ab Prc 54, Ab Prc 55, Ab Prc 56, Ab Prc 57, Ab Prc 58, Ab Prc 59, Ab Prc 60, Ab Prc 61, Ab Prc 62, Ab Prc 63, Ab Prc 64, Ab Prc 65, Ab Prc 66, Ab Prc 67, Ab Prc 68, Ab Prc 69, Ab Prc 70, Ab Prc 71, Ab Prc 72, Ab Prc 73, Ab Prc 74, Ab Prc 75, Ab Prc 76, Ab Prc 77, Ab Prc 78, Ab Prc 79, Ab Prc 80, Ab Prc 81, Ab Prc 82, Ab Prc 83, Ab Prc 84, Ab Prc 85, Ab Prc 86, Ab Prc 87, Ab Prc 88, Ab Prc 89, Ab Prc 90, Ab Prc 91, Ab Prc 92, Ab Prc 93, Ab Prc 94, Ab Prc 95, Ab Prc 96, Ab Prc 97, Ab Prc 98, Ab Prc 99, Ab Prc 100.

Options

Table of options prices for various companies including Ab Prc, Ab Prc 2, Ab Prc 3, Ab Prc 4, Ab Prc 5, Ab Prc 6, Ab Prc 7, Ab Prc 8, Ab Prc 9, Ab Prc 10, Ab Prc 11, Ab Prc 12, Ab Prc 13, Ab Prc 14, Ab Prc 15, Ab Prc 16, Ab Prc 17, Ab Prc 18, Ab Prc 19, Ab Prc 20, Ab Prc 21, Ab Prc 22, Ab Prc 23, Ab Prc 24, Ab Prc 25, Ab Prc 26, Ab Prc 27, Ab Prc 28, Ab Prc 29, Ab Prc 30, Ab Prc 31, Ab Prc 32, Ab Prc 33, Ab Prc 34, Ab Prc 35, Ab Prc 36, Ab Prc 37, Ab Prc 38, Ab Prc 39, Ab Prc 40, Ab Prc 41, Ab Prc 42, Ab Prc 43, Ab Prc 44, Ab Prc 45, Ab Prc 46, Ab Prc 47, Ab Prc 48, Ab Prc 49, Ab Prc 50, Ab Prc 51, Ab Prc 52, Ab Prc 53, Ab Prc 54, Ab Prc 55, Ab Prc 56, Ab Prc 57, Ab Prc 58, Ab Prc 59, Ab Prc 60, Ab Prc 61, Ab Prc 62, Ab Prc 63, Ab Prc 64, Ab Prc 65, Ab Prc 66, Ab Prc 67, Ab Prc 68, Ab Prc 69, Ab Prc 70, Ab Prc 71, Ab Prc 72, Ab Prc 73, Ab Prc 74, Ab Prc 75, Ab Prc 76, Ab Prc 77, Ab Prc 78, Ab Prc 79, Ab Prc 80, Ab Prc 81, Ab Prc 82, Ab Prc 83, Ab Prc 84, Ab Prc 85, Ab Prc 86, Ab Prc 87, Ab Prc 88, Ab Prc 89, Ab Prc 90, Ab Prc 91, Ab Prc 92, Ab Prc 93, Ab Prc 94, Ab Prc 95, Ab Prc 96, Ab Prc 97, Ab Prc 98, Ab Prc 99, Ab Prc 100.

Argus très actif

L'activité modérée en fin d'après-midi a entraîné un fêchissement des cours hier à la Bourse de Montréal. L'indice composé termine la journée en baisse de 0,62 à 554,82. Le volume, qui était de 841,831 actions vendredi dernier, est tombé à 570,778.

Les banquiers terminent en perte de 0,99 à 258,88 et les industrielles de 1,01 à 374,87. Le groupe de hydrocarbures monte de 0,66 à 624,15.

Au total, les pertes l'emportent sur les gains par 459 et 491 valeurs sont inchangées.

Argus C, valeur industrielle la plus convoitée, monte de \$0,50 et finit à \$6,25. Energy and Precious Metals, vedette des minières est inchangée à \$5,75.

CP Enterprises perd 1-2 à \$23-1,2, Inco 1-2 à \$22-3,4, Power 1-2 à \$22, QP Ledcor 3-4 à \$41, Domco 3-8 à \$8-1-2, Banque impériale 3-8 à \$28-3-4, Bell 1-4 à \$19-1-4 et Toronto 1-4 à \$19. Turbo Resources gagne 8-2 à \$5-8,2, Celanese 1-4 à \$10-1-4, Mitel 5-8 à \$22, Massey Ferguson 3-8 à \$5-8,2, Celanese 1-4 à \$10-1-4, Banque de Montréal 1-4 à \$3-8, Abitibi Paper 1-8 à \$25-1-8 et Walker Home 1-8 à \$30-1-8.

Parmi les pétroles, Shell gagne 5-8 à \$27-8 et Imperial A 1-4 à \$35-1-2, tandis que Gulf cède 1-2 à \$24-5-8 et Husky 3-8 à \$20-1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Abitibi 2, Abitibi 3, Abitibi 4, Abitibi 5, Abitibi 6, Abitibi 7, Abitibi 8, Abitibi 9, Abitibi 10, Abitibi 11, Abitibi 12, Abitibi 13, Abitibi 14, Abitibi 15, Abitibi 16, Abitibi 17, Abitibi 18, Abitibi 19, Abitibi 20, Abitibi 21, Abitibi 22, Abitibi 23, Abitibi 24, Abitibi 25, Abitibi 26, Abitibi 27, Abitibi 28, Abitibi 29, Abitibi 30, Abitibi 31, Abitibi 32, Abitibi 33, Abitibi 34, Abitibi 35, Abitibi 36, Abitibi 37, Abitibi 38, Abitibi 39, Abitibi 40, Abitibi 41, Abitibi 42, Abitibi 43, Abitibi 44, Abitibi 45, Abitibi 46, Abitibi 47, Abitibi 48, Abitibi 49, Abitibi 50, Abitibi 51, Abitibi 52, Abitibi 53, Abitibi 54, Abitibi 55, Abitibi 56, Abitibi 57, Abitibi 58, Abitibi 59, Abitibi 60, Abitibi 61, Abitibi 62, Abitibi 63, Abitibi 64, Abitibi 65, Abitibi 66, Abitibi 67, Abitibi 68, Abitibi 69, Abitibi 70, Abitibi 71, Abitibi 72, Abitibi 73, Abitibi 74, Abitibi 75, Abitibi 76, Abitibi 77, Abitibi 78, Abitibi 79, Abitibi 80, Abitibi 81, Abitibi 82, Abitibi 83, Abitibi 84, Abitibi 85, Abitibi 86, Abitibi 87, Abitibi 88, Abitibi 89, Abitibi 90, Abitibi 91, Abitibi 92, Abitibi 93, Abitibi 94, Abitibi 95, Abitibi 96, Abitibi 97, Abitibi 98, Abitibi 99, Abitibi 100.

Moins deux points

Les cours ont viré à la baisse, hier à Wall Street. L'indice Dow Jones des industrielles, en hausse durant la plus grande partie de la séance, a terminé en recul de 2,30 à 970,99. Les échanges se sont portés sur 1,4 milliard d'actions, 428 valeurs ont été négociées.

Le volume total, modéré, a été de 36,47 millions d'actions ont changé de mains, comparativement à 43,27 millions vendredi dernier.

Le département du Commerce signalait que le nombre de logements mis en chantier en décembre a baissé de 1% à 1,548 million (taux annualisé) et le revenu personnel des Américains a augmenté de 0,9% au cours du même mois, contre une hausse de 1,1% en novembre.

American Telephone and Telegraph gagne 7-8 à \$51 mais Pacific Telephone cède 1-5-8 à \$13-7-8. Les pétroles étaient généralement à la baisse: Union of California perd 1 à \$43-7-8, Texaco 3-8 à \$45-5-8 et Standard Oil Indiana A à \$77. Chrysler cède 1-8 à \$5-7-8.

Parmi les valeurs canadiennes, Dome Mines abandonne 5-8 à \$81-7-8, Seagram Co. 1-2 à \$59-1-8 et Campbell Red Lake 1-2 à \$54-1-8. Genstar gagne 1-4 à \$33-7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF Inc, ACF 2, ACF 3, ACF 4, ACF 5, ACF 6, ACF 7, ACF 8, ACF 9, ACF 10, ACF 11, ACF 12, ACF 13, ACF 14, ACF 15, ACF 16, ACF 17, ACF 18, ACF 19, ACF 20, ACF 21, ACF 22, ACF 23, ACF 24, ACF 25, ACF 26, ACF 27, ACF 28, ACF 29, ACF 30, ACF 31, ACF 32, ACF 33, ACF 34, ACF 35, ACF 36, ACF 37, ACF 38, ACF 39, ACF 40, ACF 41, ACF 42, ACF 43, ACF 44, ACF 45, ACF 46, ACF 47, ACF 48, ACF 49, ACF 50, ACF 51, ACF 52, ACF 53, ACF 54, ACF 55, ACF 56, ACF 57, ACF 58, ACF 59, ACF 60, ACF 61, ACF 62, ACF 63, ACF 64, ACF 65, ACF 66, ACF 67, ACF 68, ACF 69, ACF 70, ACF 71, ACF 72, ACF 73, ACF 74, ACF 75, ACF 76, ACF 77, ACF 78, ACF 79, ACF 80, ACF 81, ACF 82, ACF 83, ACF 84, ACF 85, ACF 86, ACF 87, ACF 88, ACF 89, ACF 90, ACF 91, ACF 92, ACF 93, ACF 94, ACF 95, ACF 96, ACF 97, ACF 98, ACF 99, ACF 100.

Options

Table of options prices for various companies including Ab Prc, Ab Prc 2, Ab Prc 3, Ab Prc 4, Ab Prc 5, Ab Prc 6, Ab Prc 7, Ab Prc 8, Ab Prc 9, Ab Prc 10, Ab Prc 11, Ab Prc 12, Ab Prc 13, Ab Prc 14, Ab Prc 15, Ab Prc 16, Ab Prc 17, Ab Prc 18, Ab Prc 19, Ab Prc 20, Ab Prc 21, Ab Prc 22, Ab Prc 23, Ab Prc 24, Ab Prc 25, Ab Prc 26, Ab Prc 27, Ab Prc 28, Ab Prc 29, Ab Prc 30, Ab Prc 31, Ab Prc 32, Ab Prc 33, Ab Prc 34, Ab Prc 35, Ab Prc 36, Ab Prc 37, Ab Prc 38, Ab Prc 39, Ab Prc 40, Ab Prc 41, Ab Prc 42, Ab Prc 43, Ab Prc 44, Ab Prc 45, Ab Prc 46, Ab Prc 47, Ab Prc 48, Ab Prc 49, Ab Prc 50, Ab Prc 51, Ab Prc 52, Ab Prc 53, Ab Prc 54, Ab Prc 55, Ab Prc 56, Ab Prc 57, Ab Prc 58, Ab Prc 59, Ab Prc 60, Ab Prc 61, Ab Prc 62, Ab Prc 63, Ab Prc 64, Ab Prc 65, Ab Prc 66, Ab Prc 67, Ab Prc 68, Ab Prc 69, Ab Prc 70, Ab Prc 71, Ab Prc 72, Ab Prc 73, Ab Prc 74, Ab Prc 75, Ab Prc 76, Ab Prc 77, Ab Prc 78, Ab Prc 79, Ab Prc 80, Ab Prc 81, Ab Prc 82, Ab Prc 83, Ab Prc 84, Ab Prc 85, Ab Prc 86, Ab Prc 87, Ab Prc 88, Ab Prc 89, Ab Prc 90, Ab Prc 91, Ab Prc 92, Ab Prc 93, Ab Prc 94, Ab Prc 95, Ab Prc 96, Ab Prc 97, Ab Prc 98, Ab Prc 99, Ab Prc 100.

Options

Table of options prices for various companies including Ab Prc, Ab Prc 2, Ab Prc 3, Ab Prc 4, Ab Prc 5, Ab Prc 6, Ab Prc 7, Ab Prc 8, Ab Prc 9, Ab Prc 10, Ab Prc 11, Ab Prc 12, Ab Prc 13, Ab Prc 14, Ab Prc 15, Ab Prc 16, Ab Prc 17, Ab Prc 18, Ab Prc 19, Ab Prc 20, Ab Prc 21, Ab Prc 22, Ab Prc 23, Ab Prc 24, Ab Prc 25, Ab Prc 26, Ab Prc 27, Ab Prc 28, Ab Prc 29, Ab Prc 30, Ab Prc 31, Ab Prc 32, Ab Prc 33, Ab Prc 34, Ab Prc 35, Ab Prc 36, Ab Prc 37, Ab Prc 38, Ab Prc 39, Ab Prc 40, Ab Prc 41, Ab Prc 42, Ab Prc 43, Ab Prc 44, Ab Prc 45, Ab Prc 46, Ab Prc 47, Ab Prc 48, Ab Prc 49, Ab Prc 50, Ab Prc 51, Ab Prc 52, Ab Prc 53, Ab Prc 54, Ab Prc 55, Ab Prc 56, Ab Prc 57, Ab Prc 58, Ab Prc 59, Ab Prc 60, Ab Prc 61, Ab Prc 62, Ab Prc 63, Ab Prc 64, Ab Prc 65, Ab Prc 66, Ab Prc 67, Ab Prc 68, Ab Prc 69, Ab Prc 70, Ab Prc 71, Ab Prc 72, Ab Prc 73, Ab Prc 74, Ab Prc 75, Ab Prc 76, Ab Prc 77, Ab Prc 78, Ab Prc 79, Ab Prc 80, Ab Prc 81, Ab Prc 82, Ab Prc 83, Ab Prc 84, Ab Prc 85, Ab Prc 86, Ab Prc 87, Ab Prc 88, Ab Prc 89, Ab Prc 90, Ab Prc 91, Ab Prc 92, Ab Prc 93, Ab Prc 94, Ab Prc 95, Ab Prc 96, Ab Prc 97, Ab Prc 98, Ab Prc 99, Ab Prc 100.

Options

Table of options prices for various companies including Ab Prc, Ab Prc 2, Ab Prc 3, Ab Prc 4, Ab Prc 5, Ab Prc 6, Ab Prc 7, Ab Prc 8, Ab Prc 9, Ab Prc 10, Ab Prc 11, Ab Prc 12, Ab Prc 13, Ab Prc 14, Ab Prc 15, Ab Prc 16, Ab Prc 17, Ab Prc 18, Ab Prc 19, Ab Prc 20, Ab Prc 21, Ab Prc 22, Ab Prc 23, Ab Prc 24, Ab Prc 25, Ab Prc 26, Ab Prc 27, Ab Prc 28, Ab Prc 29, Ab Prc 30, Ab Prc 31, Ab Prc 32, Ab Prc 33, Ab Prc 34, Ab Prc 35, Ab Prc 36, Ab Prc 37, Ab Prc 38, Ab Prc 39, Ab Prc 40, Ab Prc 41, Ab Prc 42, Ab Prc 43, Ab Prc 44, Ab Prc 45, Ab Prc 46, Ab Prc 47, Ab Prc 48, Ab Prc 49, Ab Prc 50, Ab Prc 51, Ab Prc 52, Ab Prc 53, Ab Prc 54, Ab Prc 55, Ab Prc 56, Ab Prc 57, Ab Prc 58, Ab Prc 59, Ab Prc 60, Ab Prc 61, Ab Prc 62, Ab Prc 63, Ab Prc 64, Ab Prc 65, Ab Prc 66, Ab Prc 67, Ab Prc 68, Ab Prc 69, Ab Prc 70, Ab Prc 71, Ab Prc 72, Ab Prc 73, Ab Prc 74, Ab Prc 75, Ab Prc 76, Ab Prc 77, Ab Prc 78, Ab Prc 79, Ab Prc 80, Ab Prc 81, Ab Prc 82, Ab Prc 83, Ab Prc 84, Ab Prc 85, Ab Prc 86, Ab Prc 87, Ab Prc 88, Ab Prc 89, Ab Prc 90, Ab Prc 91, Ab Prc 92, Ab Prc 93, Ab Prc 94, Ab Prc 95, Ab Prc 96, Ab Prc 97, Ab Prc 98, Ab Prc 99, Ab Prc 100.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à \$667,00 (demande) et \$676,45 (offre) par la Fédération Française, un important courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent quant à elle était cotée à \$17,56 (demande) et à \$18,50 (offre).

Voici les cours de l'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, en dollars américains, avec entre parenthèses, les cours de la vente: Londres: \$666,25 (\$666,25); Francfort: \$667,25 (\$667,25); Zurich: \$669,50 (\$669,50); Hong Kong: \$668,48 (\$668,48).

Options

Table of options prices for various companies including Ab Prc, Ab Prc 2, Ab Prc 3, Ab Prc 4, Ab Prc 5, Ab Prc 6, Ab Prc 7, Ab Prc 8, Ab Prc 9, Ab Prc 10, Ab Prc 11, Ab Prc 12, Ab Prc 13, Ab Prc 14, Ab Prc 15, Ab Prc 16, Ab Prc 17, Ab Prc 18, Ab Prc 19, Ab Prc 20, Ab Prc 21, Ab Prc 22, Ab Prc 23, Ab Prc 24, Ab Prc 25, Ab Prc 26, Ab Prc 27, Ab Prc 28, Ab Prc 29, Ab Prc 30, Ab Prc 31, Ab Prc 32, Ab Prc 33, Ab Prc 34, Ab Prc 35, Ab Prc 36, Ab Prc 37, Ab Prc 38, Ab Prc 39, Ab Prc 40, Ab Prc 41, Ab Prc 42, Ab Prc 43, Ab Prc 44, Ab Prc 45, Ab Prc 46, Ab Prc 47, Ab Prc 48, Ab Prc 49, Ab Prc 50, Ab Prc 51, Ab Prc 52, Ab Prc 53, Ab Prc 54, Ab Prc 55, Ab Prc 56, Ab Prc 57, Ab Prc 58, Ab Prc 59, Ab Prc 60, Ab Prc 61, Ab Prc 62, Ab Prc 63, Ab Prc 64, Ab Prc 65, Ab Prc 66, Ab Prc 67, Ab Prc 68, Ab Prc 69, Ab Prc 70, Ab Prc 71, Ab Prc 72, Ab Prc 73, Ab Prc 74, Ab Prc 75, Ab Prc 76, Ab Prc 77, Ab Prc 78, Ab Prc 79, Ab Prc 80, Ab Prc 81, Ab Prc 82, Ab Prc 83, Ab Prc 84, Ab Prc 85, Ab Prc 86, Ab Prc 87, Ab Prc 88, Ab Prc 89, Ab Prc 90, Ab Prc 91, Ab Prc 92, Ab Prc 93, Ab Prc 94, Ab Prc 95, Ab Prc 96, Ab Prc 97, Ab Prc 98, Ab Prc 99, Ab Prc 100.

Options

Table of options prices for various companies including Ab Prc, Ab Prc 2, Ab Prc 3, Ab Prc 4, Ab Prc 5, Ab Prc 6, Ab Prc 7, Ab Prc 8, Ab Prc 9, Ab Prc 10, Ab Prc 11, Ab Prc 12, Ab Prc 13, Ab Prc 14, Ab Prc 15, Ab Prc 16, Ab Prc 17, Ab Prc 18, Ab Prc 19, Ab Prc 20, Ab Prc 21, Ab Prc 22, Ab Prc 23, Ab Prc 24, Ab Prc 25, Ab Prc 26, Ab Prc 27, Ab Prc 28, Ab Prc 29, Ab Prc 30, Ab Prc 31, Ab Prc 32, Ab Prc 33, Ab Prc 34, Ab Prc 35, Ab Prc 36, Ab Prc 37, Ab Prc 38, Ab Prc 39, Ab Prc 40, Ab Prc 41, Ab Prc 42, Ab Prc 43, Ab Prc 44, Ab Prc 45, Ab Prc 46, Ab Prc 47, Ab Prc 48, Ab Prc 49, Ab Prc 50, Ab Prc 51, Ab Prc 52, Ab Prc 53, Ab Prc 54, Ab Prc 55, Ab Prc 56, Ab Prc 57, Ab Prc 58, Ab Prc 59, Ab Prc 60, Ab Prc 61, Ab Prc 62, Ab Prc 63, Ab Prc 64, Ab Prc 65, Ab Prc 66, Ab Prc 67, Ab Prc 68, Ab Prc 69, Ab Prc 70, Ab Prc 71, Ab Prc 72, Ab Prc 73, Ab Prc 74, Ab Prc 75, Ab Prc 76, Ab Prc 77, Ab Prc 78, Ab Prc 79, Ab Prc 80, Ab Prc 81, Ab Prc 82, Ab Prc 83, Ab Prc 84, Ab Prc 85, Ab Prc 86, Ab Prc 87, Ab Prc 88, Ab Prc 89, Ab Prc 90, Ab Prc 91, Ab Prc 92, Ab Prc 93, Ab Prc 94, Ab Prc 95, Ab Prc 96, Ab Prc 97, Ab Prc 98, Ab Prc 99, Ab Prc 100.

Options

Table of options prices for various companies including Ab Prc, Ab Prc 2, Ab Prc 3, Ab Prc 4, Ab Prc 5, Ab Prc 6, Ab Prc 7, Ab Prc 8, Ab Prc 9, Ab Prc 10, Ab Prc 11, Ab Prc 12, Ab Prc 13, Ab Prc 14, Ab Prc 15, Ab Prc 16, Ab Prc 17, Ab Prc 18, Ab Prc 19, Ab Prc 20, Ab Prc 21, Ab Prc 22, Ab Prc 23, Ab Prc 24, Ab Prc 25, Ab Prc 26, Ab Prc 27, Ab Prc 28, Ab Prc 29, Ab Prc 30, Ab Prc 31, Ab Prc 32, Ab Prc 33, Ab Prc 34, Ab Prc 35, Ab Prc 36, Ab Prc 37, Ab Prc 38, Ab Prc 39, Ab Prc 40, Ab Prc 41, Ab Prc 42, Ab Prc 43, Ab Prc 44, Ab Prc 45, Ab Prc 46, Ab Prc 47, Ab Prc 48, Ab Prc 49, Ab Prc 50, Ab Prc 51, Ab Prc 52, Ab Prc 53, Ab Prc 54, Ab Prc 55, Ab Prc 56, Ab Prc 57, Ab Prc 58, Ab Prc 59, Ab Prc 60, Ab Prc 61, Ab Prc 62, Ab Prc 63, Ab Prc 64, Ab Prc 65, Ab Prc 66, Ab Prc 67, Ab Prc 68, Ab Prc 69, Ab Prc 70, Ab Prc 71, Ab Prc 72, Ab Prc 73, Ab Prc 74, Ab Prc 75, Ab Prc 76, Ab Prc 77, Ab Prc 78, Ab Prc 79, Ab Prc 80, Ab Prc 81, Ab Prc 82, Ab Prc 83, Ab Prc 84, Ab Prc 85, Ab Prc 86, Ab Prc 87, Ab Prc 88, Ab Prc 89, Ab Prc 90, Ab Prc 91, Ab Prc 92, Ab Prc 93, Ab Prc 94, Ab Prc 95, Ab Prc 96, Ab Prc 97, Ab Prc 98, Ab Prc 99, Ab Prc 100.

York Lambton perd \$10 millions et vend la firme Simard-Beaudry

par Michel Nadeau

Affichant une perte d'exploitation de plus de \$10 millions pour les neuf mois terminés le 30 septembre dernier, York Lambton a annoncé hier la vente de sa filiale, les constructions Simard-Beaudry à la compagnie Fedeb. Cette dernière entreprise est la propriété de cadres supérieurs de Constructions Simard-Beaudry, de la famille de M. Mario Beaulieu — un ancien ministre de l'Union nationale — et de Julius Fedor, de Montréal.

Le montant de la transaction n'a pas été divulgué. York Lambton quitte ainsi complètement le secteur de la construction. En 1979, la société de gestion montréalaise avait liquidé les actifs de sa filiale dans la vente de béton. Elle avait conservé ses opérations comme entrepreneur général.

«Constructions Simard Beaudry a une situation financière des plus saines. Elle opère à profit sans dette à long terme, avec un chiffre d'affaires plus restreint», soulignait le dernier rapport annuel.

Pourquoi la filiale a-t-elle été vendue? On peut supposer que la direction de York Lambton — maintenant contrôlée par des actionnaires plus vigilants — ait opté pour une stratégie de concentration de ses activités dans trois secteurs bien précis: les appareils électro-ménagers, la fenestration (Superseal) et les plastiques (Plastiques G.M. Ltée).

La compagnie vient de publier ses états financiers du trimestre terminé le 30 septembre qui montrent des revenus bruts de \$177 millions et une perte d'exploitation de \$10.3 millions. La part des actionnaires minoritaires a ramené ce déficit à \$8.6 millions ou \$1.17 par action.

Cette chute de la rentabilité commandera probablement l'injection de nouveaux capitaux. Le fonds de roulement était de \$24 millions à la fin de l'an dernier.

Dans son message aux actionnaires, le président, M. Michel Latraverse souligne que la perte est attribuable essentiellement aux activités de la

Corporation Admiral du Canada. La rationalisation des activités dans le domaine électro-ménager et la fermeture de l'usine d'Ottawa «ont excédé dramatiquement les anticipations», note M. Latraverse. Ces dépenses non répétitives seraient de l'ordre de \$3 millions. Mais qu'en sera-t-il de la fermeture de l'usine de Saint-Bruno qui affectera également sérieusement les profits du présent trimestre?

«Le programme de rationalisation sera complété à la fin de janvier. Nous escomptons des profits dès 1981, même si l'année s'ouvre sur des perspectives incertaines», conclut M. Latraverse.

Le rapport trimestriel est signé également par le président du conseil, M. Paul Bienvenu qui fait partie du groupe qui contrôle maintenant Posgeby, la société de placement qui possède la majorité des actions de York Lambton.

Les actions valent présentement 95 cents à la Bourse. Il s'agit de leur plus bas niveau des derniers mois.

Ententes secrètes et trahison dans l'affaire du Royal Trust

TORONTO (d'après CP) — D'autres figures illustres de l'établissement canadien ont défilé, hier, devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en dévoilant le contenu d'ententes secrètes, en mettant à jour des rivalités sans merci entre banquiers et en révélant la trahison d'une grande institution financière dans l'affaire du Royal Trust.

Agissant comme agent pour le compte de M. Robert Campeau, le National Trust achetait discrètement des actions du Trust Royal par l'intermédiaire de la Banque de Commerce, un allié des dirigeants du Trust Royal.

Rejoint par un intermédiaire, M. Paul Reichmann, un des trois frères qui contrôlent la puissante compagnie immobilière Olympia and York, aurait reçu l'assurance d'obtenir un siège au conseil d'administration et au comité de direction du Trust Royal si sa compagnie achetait un bloc

d'actions. De plus, on aurait alors fait savoir à M. Reichmann la possibilité d'une augmentation substantielle du dividende dans les mois suivants, ce qui fut effectivement fait au milieu d'octobre alors que le dividende trimestriel grimpa de 23 cents à 28 cents.

C'est M. Howard Beck, un représentant de la maison McLeod Young Weir — le courtier du Trust Royal — qui aurait pris contact avec M. Reichmann le 22 septembre pour demander l'appui de celui-ci au nom des dirigeants du Trust Royal.

M. Reichmann se montra alors tellement intéressé au Trust Royal qu'il lança l'idée d'acheter au moins 50% des actions. Évidemment cette ardeur ne plut guère au président du Trust Royal, M. Kenneth White, qui ne voulait aucun actionnaire majoritaire.

Finalement, M. Reichmann conclut une entente avec la direction du Trust Royal par l'intermédiaire de M. Beck. Olympia and York acheta près de 10% contre la promesse d'un siège au conseil et au comité de direction. De plus, les frères Reichmann obtenaient l'assurance que la direction du Trust Royal ne s'opposerait pas à l'acquisition par Olympia and York d'une seconde tranche de 10% des actions du Trust Royal.

Aujourd'hui, Olympia and York détient 9.1% des actions du Trust Royal ou il n'est toujours pas représenté.

Le président d'une banque «amie» du Trust Royal, la Toronto-Dominion qui a acheté elle-aussi 10% des actions, aurait pris contact avec

le patron d'une autre grande firme immobilière, M. Donald Love, président d'Oxford Development. La Banque T.-D. prêta \$40 millions à Oxford pour le financement de l'achat de 9.98% des actions du Royal Trust. M. Love informa officiellement M. White de cette transaction lors d'une rencontre privée le 23 septembre.

Puis ce fut au tour du président du Groupe Noranda, M. Alfred Powis d'expliquer pourquoi il avait acheté des actions du Trust Royal au mois de septembre dernier. M. Powis était au fait des difficultés des dirigeants du Trust Royal depuis l'assemblée des administrateurs de la Sun Life, le 3 septembre. (M. Powis est administrateur de la Sun Life qui détient 4.76% des actions du Trust Royal et de la Banque de Commerce qui a acheté 2.64% des actions durant la même période). Environ 5% des actions de Noranda sont détenues par les fiduciaires de différents comptes au Trust Royal, a précisé M. Powis,

l'homme le plus puissant de l'industrie minière au Canada.

«Nous avons acheté 2.56% des actions parce que nous croyions que c'était un bon investissement et que nous étions opposés à une acquisition non désirée (unfriendly bid)», a mentionné M. Powis.

À son tour, le président du conseil de la Banque de Commerce, M. Russell Harrison, a déclaré que sa banque avait acheté les actions du Trust Royal deux semaines après avoir reçu un appel de M. White. Celui-ci a acheté les actions de crainte que si l'offre de M. Campeau était acceptée, la Banque de Commerce perdrait le Trust Royal comme client. (L'offre de M. Campeau était financée par la Banque de Nouvelle-Écosse.)

M. Harrison n'a pas informé les gens du Trust Royal de l'achat des actions; M. White a cependant téléphoné à M. Harrison pour le remercier, après l'échec de la proposition de Campeau.

Gulf investit \$92 millions à Montréal-Est

La compagnie Gulf Canada a annoncé hier des travaux de \$91.8 millions à sa raffinerie de Montréal-Est, dont la construction, au coût de \$83 millions, d'une unité de reformage destinée à améliorer la capacité de production d'essence à haut indice d'octane et

des charges d'alimentation pétrochimique. Le programme de modernisation de la raffinerie de Montréal-Est prévoit également des travaux de \$8.8 millions de construction d'un nouveau terminal d'approvisionnement et de distribution.

Gulf Canada a en même temps annoncé le parachèvement des travaux de \$4.7 millions à une nouvelle installation d'épuration des effluents de sa raffinerie. Ce réseau d'épuration pourra traiter environ trois millions d'eau par jour provenant de la raffinerie et de l'usine de produits chimiques.

Le nouveau terminal d'approvisionnement et de distribution remplacera le terminal existant, qui sert au chargement et à la livraison d'environ 400 millions de gallons de produits pétroliers par an.

Les nouvelles installations pourront recevoir jusqu'à 450 camions par jour, et seront équipées des plus récents dispositifs contre la pollution. Elles comprendront en outre des dispositifs automatiques de sécurité et de facturation.

La nouvelle unité de reformage, d'une capacité de 12,500

barils par jour, et les installations de traitement, permettront à la raffinerie de répondre aux besoins d'octane pour la production d'essence sans plomb dans la région de l'Est. On prévoit une demande sensible de la demande d'essence sans plomb dans cette région. À l'heure actuelle, cette demande représente 47% de la demande totale.

Le parachèvement de l'unité est prévu pour 1983. Au plus fort de la construction, la

compagnie compte employer 200 ouvriers spécialisés.

Les compagnies Gulf, Union Carbide et la Société générale de financement (SGF) détiennent chacun un tiers des actions de la compagnie pétrochimique Pétromont, à Varennes, vers laquelle sera acheminée une partie de la production accrue de Gulf.

Les travaux de construction du nouveau terminal de Gulf devraient être terminés en 1982.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Dividende no 374

AVIS est donné par les présentes qu'un dividende pour le trimestre courant au taux de soixante-deux sous par action sur les actions ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars de cette banque a été déclaré payable à la banque et à ses succursales à compter du mardi 24 février 1981 inclusivement aux actionnaires enregistrés à la clôture des livres le 23^e jour de janvier 1981.

Sur l'ordre du conseil d'administration.
R. J. Moores
Secrétaire

Montréal, le 8 janvier 1981.

Les automates bancaires prêts à envahir le marché

Le développement des automates bancaires vient de franchir une nouvelle étape. Lors d'une expérience récente de la Banque de Montréal à une de ses succursales de Calgary, un guichet électronique relié en direct à l'ordinateur de la banque permettait aux clients de réaliser la plupart des transactions bancaires habituelles à pratiquement n'importe quelle heure du jour.

C'est ce qu'a indiqué, hier, lors de l'assemblée annuelle le nouveau président de l'institution anglophone de la Place d'Armes, M. William E. Bradford.

Ce dernier a mentionné également qu'une transaction bancaire sur sept touchait maintenant un client utilisant l'Inter-service c'est-à-dire qu'il retirait ou déposait de l'argent dans une succursale qui n'était pas habituellement la sienne. Il y a un an, cette proportion était de un à treize. La Banque de Montréal a été la deuxième institution financière d'importance au Canada à implanter l'Inter-service, après les Caisses populaires.

M. Bradford a mentionné également l'ouverture en 1980 de 44 nouvelles succursales dont neuf font partie de modules des services aux particuliers. Il s'agit de petites unités peu coûteuses ouvertes au public et qui offrent un service six jours par semaine.

Annouçant une concurrence plus vive en raison de l'arrivée prochaine des banques étrangères, M. Bradford s'est félicité du fait que la Banque de Montréal a réduit, pour la cinquième année consécutive, ses dépenses d'administration mesurées en pourcentage des actifs moyens.

Les actifs étrangers ont fait un bond de 49% l'an dernier grimpa de \$5.3 milliards. La Banque de Montréal s'est classée troisième au rang mondial pour ce qui est des chefs de file de prêts consortiaux. Au Canada, l'actif a également progressé de \$5.3 milliards ou 20% par rapport à l'an dernier.

Le nouveau président de la Banque de Montréal était vice-président et contrôleur de la Churchill Falls Labrador

Corp. d'où vient également le président du conseil et chef de la direction de la banque, M. William D. Mulholland.

On a annoncé hier des changements à la haute direction de l'institution en raison du départ de M. Fred McNeil. La plupart des cadres supérieurs de la Banque de Montréal sont établis à Toronto, à l'exception de MM. Grant L. Reuber, John A. Whitney et Jack H. Warren, qui demeurent à Montréal. M.N.

Boston sans escale? Seulement avec Delta!

Nous vous offrons six vols sans escale vers Boston, chaque jour, entre 7h et 19h45. Le vol de 17h55 est assuré par Wide-Ride^{MC} TriStar. Avec ces vols, vous êtes rendu en seulement 59 minutes! Pour réserver, appelez Delta au 337-5520, ou votre agent de voyages. Delta est toujours là. MD



Détenteur d'un permis du Québec.
Départs de l'aéroport de Dorval.
Horaires sujets à changement sans préavis.

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

CONCEPTEUR GRAPHIQUE pour agence de publicité.

Une des plus importantes agences francophones de Montréal est à la recherche d'un concepteur graphique de premier ordre.

Si vous avez du talent, de l'imagination à revendre, l'expérience des véhicules visuels couramment employés par la publicité, le sens de l'humour, le goût du travail en équipe, du sang-froid devant les situations d'urgence, vous êtes probablement la personne qu'il nous faut.

Ce que nous offrons:
Un salaire à la mesure de votre talent, d'excellents avantages sociaux, une atmosphère de travail stimulante, la chance de travailler au sein de ce que nous estimons être la meilleure équipe de création en ville. (D'accord, nous sommes de parti pris.)

Si vous désirez en savoir plus long ou pour prendre rendez-vous, prière de communiquer avec

Joane Poitras
au 845-7194


Feu vert à Chrysler

WASHINGTON (AFP) — Les autorités fédérales ont donné, hier, leur accord à l'octroi de garanties gouvernementales pour \$400 millions de prêts à Chrysler. La décision a été annoncée quinze minutes après le début de la réunion du conseil de surveillance chargé de l'octroi de ces garanties de prêts.

Selon la loi, cet accord ne pourra entrer en vigueur qu'au terme d'un délai de quinze jours. Ce délai doit permettre aux syndicats et aux banques de donner leur accord définitif aux concessions demandées par le constructeur.

Le troisième constructeur américain, qui a perdu quelque \$1.7 milliard en 1980, a déjà utilisé \$800 millions de prêts garantis par le gouvernement sur un montant total de \$1.5 milliard prévu par le Congrès.

NOMINATION



Paul Imbeau
La Centrale d'artisanat du Québec est heureuse d'annoncer la nomination de Monsieur Paul Imbeau au poste de président de son conseil d'administration. Monsieur Imbeau est bien connu comme conseiller en administration générale, en génie industriel et en relations industrielles. Il agit également comme président du Conseil d'arbitrage et comme président du Bureau de Conciliation au niveau fédéral. Depuis plusieurs années, Monsieur Imbeau donne des cours à l'université de Montréal, à l'université de Sherbrooke, à l'université Laval de Québec et à l'université de Moncton. Il enseigne et anime des journées d'étude dans plusieurs entreprises. Monsieur Imbeau donne régulièrement des conférences et il est membre de plusieurs associations importantes.

DIRECTEUR, GESTION FINANCIÈRE DES PROGRAMMES

Traitement: \$33 600 — \$41 500 (effectif 1^{er} avril 1981)
No de réf.: B1-SM-CCOC-HWC-EP-1377 (48)

Santé et Bien-être social Canada
Régime d'assistance publique du Canada
Direction générale des programmes des services sociaux
Ottawa (Ontario)

Le Régime d'assistance publique du Canada est le véhicule législatif qui permet au gouvernement fédéral de partager, avec les provinces et les municipalités, les coûts de l'assistance de même que les services de bien-être fournis à toute personne ayant peu ou pas de revenu. La part fédérale est établie à 50% des coûts désignés.

Fonctions
Maintenir et administrer un système de contrôle et de gestion financière des programmes à frais partagés avec les provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et de programmes connexes; faire fonction de conseiller financier de la Direction générale en ce qui concerne toutes les questions liées à la gestion financière des programmes; diriger la prestation de services de consultation en matière de finances auprès des fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

Conditions de candidature
Grade acceptable d'une université reconnue avec spécialisation en comptabilité, commerce, administration des affaires, OU affiliation ou admissibilité à l'affiliation à une association comptable reconnue. Expérience dans la direction d'activités d'administration financière d'un programme gouvernemental, notamment de l'établissement de budgets, de la comptabilité et de la vérification. Une expérience dans la gestion d'une partie quelconque du réseau de bien-être est souhaitable mais non essentielle.

Exigences linguistiques
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingues. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'État.

No d'autorisation:

De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below.

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Mme Eileen Pollock, Agent de dotation en personnel,
Programme de dotation des cadres supérieurs,
Commission de la Fonction publique du Canada,
Pièce 1726, 300, rue Laurier Ouest,
Ottawa (Ontario) KIA 0M7
Date limite: le 12 février 1981

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune des provinces du Canada à moins que le dépôt d'un prospectus à cet effet n'ait été accepté par une commission des valeurs mobilières ou autre autorité similaire dans cette province.

Émission supplémentaire

\$60,000,000

Hudson's Bay Company Acceptance Limited

Débitures 13³/₄% série G

Garanties sans condition quant à la valeur nominale, à la prime de rachat, le cas échéant, et à l'intérêt par

Compagnie de la Baie d'Hudson

CONSTITUÉE LE 2 MAI 1670

Date d'émission: le 3 février 1981 Date d'échéance: le 1^{er} février 2001

Prix: 99 plus l'intérêt couru devant rapporter environ 13.90%

L'offre n'est faite que par l'intermédiaire du prospectus; des exemplaires sont disponibles auprès des soussignés et des autres courtiers qui peuvent légalement offrir ces titres.

Dominion Securities Limitedé	Richardson Du Canada
Greenshields Incorporé	Wood Gundy Limitée
McLeod Young Weir Limitée	Nesbitt Thomson Valeurs, Limitée
Midland Doherty Limitée	Burns Fry Limitée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée	Lévesque, Beaubien Inc.
Bell Gouinlock Limitée	Odlum Brown & T. B. Read Ltd.
Molson, Rousseau & Cie Limitée	Scotia Bond Company Limited
Tassé & Associés, Limitée	McLean, McCarthy & Company Limited
	Geoffrion, Leclerc Inc.
	A. E. Ames & Cie Limitée
	Pitfield Mackay Ross Limitée
	Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
	Pemberton Securities Limitée
	Houston Willoughby Limited

janvier 1981

ARTIS ET SPECTACLES

Françoise Bujold «fille du soleil»

par Jean Royer

Françoise Bujold, poète, peintre et graveur, est décédée vendredi soir dernier à l'Hôtel-Dieu de Montréal à la suite d'une longue maladie. Elle était âgée de 48 ans.

Née à Bonaventure en 1933, elle a surtout vécu en Gaspésie puis à Montréal. L'artiste a par ailleurs enseigné les arts plastiques aux enfants durant plus de vingt ans. Après ses études à l'école des Arts graphiques avec Albert Dumouchel puis aux Beaux-Arts, elle obtenait son diplôme en pédagogie. Françoise Bujold a aussi enseigné aux enfants indiens de Maria et Caughnawaga. Ces dessins d'enfants lui ont inspiré des poèmes qui ont été publiés d'ailleurs avec les dessins et les gravures des enfants. Il faut avoir vu des albums comme *L'île endormie*, *La Lune au village*, *Une fleur debout dans un canot* et *La Naissance du soleil* pour apprécier la qualité de vie et d'enseignement de Françoise Bujold.

L'artiste importante qu'a été Françoise Bujold est presque inconnue du grand public pour la bonne raison que son oeuvre poétique et gravée a été publiée dans des albums d'art à tirage limité. Son oeuvre se retrouve donc chez quelques collectionneurs, dans les musées et les bibliothèques.

Elle a publié principale-

ment: *Au Catalogue des solitudes*, poèmes et gravures, aux Éditions Érta en 1956; *La Fille unique*, poèmes et gravures, aux Éditions Goglin, en 1958; *Une fleur debout dans un canot*, un poème illustré de 14 bois gravés par les enfants Micmacs de la réserve indienne de Maria, en Gaspésie. Elle a aussi publié un de ses plus beaux poèmes, intitulé *Ah ouiche t'en plain*, avec cinq points sèches de Kittie Bruneau, aux Éditions de la Guilde graphique en 1974. Ce poème a par la suite été publié dans la revue *Possibles* (vol. 2 no 2-3). Un autre poème, *Frazils et trous chauds*, a été publié dans le no 15 de la revue *Estuaire*, qui lui a consacré une petite dossier comprenant une entrevue et un choix de ses poèmes.

Françoise Bujold avait aussi écrit des séries d'émissions pour le radio de Radio-Canada, dont une réunissant des récits et contes de la mer.

Et Françoise Bujold était, par-dessus tout, amoureuse de la mer. «En ville, disait-elle, je dois vivre contre la solitude. C'est un drame, pour moi, de ne pas voir la mer en me levant le matin. Un poème, ça ne s'écrit pas sur une table de cuisine en ville».

Rappelons que Françoise Bujold avait écrit, il y a vingt ans, une chanson mise en musique par Hervé Brusseau et



L'artiste Françoise Bujold, décédée à 48 ans.

interprétée par Pauline Julien: *La Piouke*.

Hier soir, au Salon funéraire Dallaire du 1111 rue Laurier ouest, la famille et les amis de Françoise Bujold rendaient un dernier hommage à celle qu'on pourrait appeler «fille du soleil».

PdA: Paul et Paul rides again

par Nathalie Petrowski

Cinquante-sept spectacles et soixante-trois mille spectateurs plus tard, Paul et Paul, le célèbre trio, gardien de l'humour épais et épique québécois, est de retour en ville. Au programme: quatre soirs à la sérieuse Place des Arts, un spectacle de deux heures qui a été à peine raccourci, à peine «repatché». «Depuis l'Arlequin il n'y a qu'un seul numéro qui a sauté, explique Claude Meunier, c'est le numéro des chanteurs de commerce. On ne sait pas trop pourquoi mais les gens n'ont pas trouvé nos chanteurs très drôles. Faut dire que les cadres de la Chambre de Commerce ne sont peut-être pas les gens les plus intéressants en ville. C'est pas des gars pour les Pauls. Ils ne font pas de la bonne matière à satire».

En se débarrassant des chanteurs de commerce, les Pauls en ont profité pour augmenter la participation des deux diseurs de farces plates. Ceux-ci vont maintenant beaucoup plus loin dans leur démarche. Leurs farces ne sont pas seulement plates, elles sont aussi-plates, presque insupportables. Mais les modifications s'arrêtent là. Malgré les critiques désastreuses recoltées à Montréal et malgré le refroidissement du public montréalais qui arrivait cet automne à l'Arlequin avec la conviction que le spectacle était raté, les Pauls ont tenu bon.

Ils continuent cependant à se poser de sérieuses questions: «On ne croit pas que c'est parce que le spectacle était moins bon, dit Claude Meunier, mais peut-être parce que la machine était trop grosse et que les gens s'attendaient à trop. La première fut une véritable catastrophe. Il y avait ce soir-là dans la salle 800 invités non payants, complètement figés dans leur siège. Le monde était tellement chic qu'ils n'osaient pas rire. Ce que les gens n'ont pas compris c'est que même si les Pauls sont devenus plus populaires, ils continuent à être peurés. Nos décors étaient peut-être plus gros mais on avait fait exprès de choisir des décors particulièrement chers. Les gens s'attendaient à voir un gros spectacle à l'américaine, ils s'attendaient à voir Carole Burnett ou encore le prolongement des Cyniques».

À la place, les Pauls leur ont servi le menu habituel: trois anciens placiers de cinéma, un peu épais, un peu perdus, trois simples d'esprit persuadés qu'ils donnent le meilleur spectacle en ville sans avoir pour autant à fournir une once de talent. Meunier croit d'ailleurs que ce troisième spectacle est un spectacle adactueux et plus risqué que les précédents. «Plusieurs numéros, dont le striptease du caporal, nous ont posé de sérieuses problèmes de conscience. Dans l'entourage on nous répétait que le caporal était trop vulgaire. Moi, je le trouvais au contraire complètement asséché. Je me suis inspiré d'un spectacle que j'ai vu à Londres pour faire du slapstick satirique. Idéalement, je me serais enlevé la peau du corps pour démontrer l'absurdité de la situation».

Le caporal, un vieux trébuchet manquant de coordination, ne fut pas le seul personnage à susciter la controverse. Le maniaque sexuel interprété avec brio par Serge Thériault fut reçu de façon mitigée. Les

gens troublés n'osaient pas rire, les autres riaient jaune. Le thème du cancer abordé comme une loterie laissée au hasard et à l'impondérable, choqua certains spectateurs. Ceux-ci trouvèrent l'analogie de mauvais goût. Meunier est d'accord pour admettre que ces portraits d'une société désincarnée sont démolissants mais il demeure convaincu de la nécessité de rire de ces choses dramatiques. «On continue à rire de l'autre génération parce qu'on n'a pas encore trouvé la formule pour encore le recul nécessaire pour faire comme Woody Allen et regarder ça de haut. Et puis bien souvent le monde de notre génération n'est pas vraiment drôle».

Les Pauls restent plus à l'aise dans le délire et l'exagération. Sylvain Saguenay, l'éternel optimiste défiguré par ses tics nerveux, est souvent leur numéro gagnant. «Sylvain Saguenay c'est le gars qui voit jamais rien, celui qui ne connaît rien mais qui a une opinion sur tout, celui qui change selon les fluctuations de la

mode. En plus d'incarner l'incoscience, il incarne le stress et ses numéros opèrent une sorte de catharsis sur le public. Quand, à la fin de la soirée, il déchire sa veste, le monde est soulagé, on dirait qu'il n'attendait que ça».

Avec ses manies et ses névroses urbaines et universelles, Sylvain Saguenay est peut-être celui qui finira par ouvrir la porte de l'Europe et des États-Unis aux Pauls. Ceux-ci songent en effet à traduire leurs textes et à les faire jouer par des comédiens anglophones: «Le projet est encore au niveau de l'embryon, souligne Meunier. On y songe sérieusement pour développer d'autres marchés mais aussi pour le «kick» de voir les Pauls se débrouiller dans une autre culture». Si le biculturalisme des Pauls ne marche pas, ceux-ci pourront toujours se consoler avec un projet de film ou encore avec une tournée en France. «On est bien d'accord pour une carrière internationale, mais pas avant deux semaines», conclut Claude Meunier.



Claude Meunier: «Je me serais enlevé la peau du corps...»

Buddy Rich

Pour les records et la nostalgie

par François Roberge

Buddy Rich est un habitué de Montréal. Il y revient chaque année avec la même régularité que l'Assommoir du Père Noël à la télévision. Et comme un film classique ou une série américaine, il est «pour tous». Pour les anglophones et les francophones qui composent la salle moitiée de 40 à 60 ans, fort bien représentés, pour les jeunes groupes qui assaillent à tout moment la scène en quête d'un souvenir, baguette cassée, mouchoir auguste ayant servi à éponger les augses du plus populaire des batteurs américains.

«J'aime vraiment Montréal, dit-il, c'est toujours un plaisir pour moi de jouer dans une aussi belle salle et devant des publics aussi chaleureux et croyez-moi ce n'est pas pour flatter le public que je le dis. Il y a dans les tournées un fort pourcentage de villes fades où les salles sont inconfortables et le public pauvre!»

En tout cas le public lui rend bien cette affection. Il délire.

Pourtant Buddy Rich est loin d'être le seul grand batteur américain. Et il n'est pas nécessairement le plus inventif. Il n'a pas la force à la fois animale et cosmique de Rashied Ali, la bruyante férocité de Sonny Murray, le «drive»

classique d'Art Blakey, le swing élégant et la créativité de Philly Joe Jones. Mais il a un peu de tout cela et jusqu'à la finesse de Connie Kay.

Mais il y a deux qualités qui font de Buddy Rich un enfant chéri de tous les publics de 55 ans. C'est un inconditionnel du big band et d'un show-man formé à l'école de Sinatra... et de Ronald Reagan, dont il possède l'élégance «straight» et un peu surannée d'Amérique en tout temps.

À la Place des Arts, Rich donne un spectacle direct, enlevé, qui sert tous les publics.

D'abord les nostalgiques qui retrouvent avec plaisir le souvenir des big band de Tommy Dorsey ou de Claude Thornhill, l'atmosphère des salles de danse des grands hôtels où l'on se répandait au cours de l'après-guerre en un swing soutenu et sans histoire. Ce style n'a pas perdu ses adeptes, comme en témoigne une émission diffusée tous les week-ends sur les ondes d'une station anglophone de Montréal.

Puis, les amateurs de records, Buddy Rich épatait la galerie à l'âge de sept ans et la batterie n'a pas de secret pour lui. Il joue d'une seule main comme d'autres ont peine à la faire avec leurs dix doigts. Son orchestre use et abuse des tutti dans l'aigu, ce

qui est vraiment le principal reproche qu'on puisse lui adresser au plan musical. On a l'impression de voir sur scène toute une cohorte de petits Maynard Ferguson soutenant des notes à la limite du supra-son. Le public aime bien cette musique performante comme il appréciait naguère Ima Sumac, la diabolique au registre fabuleux, Ivan Rebhoff ou Paul Robeson, qui ont des voix cavernueuses à réveiller les morts, Liberace, celui qui a le plus de bagues aux doigts et Florian Zabach, celui qui joue le canari au violon tellement vite qu'un suaire ne pourrait jamais le suivre.

Et puis l'orchestre de Buddy Rich, s'il est d'une régularité toute disciplinée, ne compte pas de ces superbes solistes que l'on peut applaudir dans le big band de Thad Jones/Mel Lewis, dans les grands orchestres de Count Basie, Quincy Jones, Oliver Nelson ou Gil Evans. Probablement pour des raisons économiques, il réunit toujours de très bons musiciens de studio ou de tournée, bien à leur place, mais souvent sans éclat particulier.

La musique de l'ensemble de Buddy Rich a également une fâcheuse tendance à ressembler à la trame sonore d'un film de Clint Eastwood ou d'une série télévisée quelconque produite par Hollywood (ou Montréal).

Musicalement, la créativité ne dépasse guère le son des années 1965, exception faite des pièces «hollywoodiennes». Et les solistes pourraient tout aussi bien se passer des canards qu'ils introduisent gauchement dans leur jeu un peu comme des mariés de 60 ans qui découvrirait le sexe oral après 40 ans de lit commun. Il y a à un petit côté «concession à la mode» ou «va essayer ça bravement» qui peut devenir agaçant.

Mais, le public aime tout cela d'un même cœur.

Et pour les puristes, il y a tout de même des temps forts dans le spectacle de Buddy Rich. Dimanche soir, c'était en seconde partie un superbe pot-pourri des airs de *West Side Story* harmonisés par Bill Reddie. Un moment privilégié où le grand orchestre est sorti de son train-train pour donner une pièce musicale dramatique composée de contrastes rythmiques, d'oppositions sonores, de climats changeants et de registres enfin déliés, découpés. Et cette pièce a soulevé la salle plus que toutes les autres. Comme quoi Buddy Rich, fort de sa popularité immense, pourrait possiblement offrir une musique plus sélective, plus exigeante, et regagner ainsi... tout en conservant son public — les premiers rangs du palmarès de *Down Beat*, où son étoile brille moins aujourd'hui qu'il y a 40 ans.

Les Américanoïaques: un comique mal dégrossi

par Hélène de Billy

Les Américanoïaques de Rezvani: une adaptation de Gaston Hubert et Pierre Héty; mise en scène: Gaston Hubert; scénographie Geneviève Gauvreau, assistée de Jacinthe Vézina et France Gauvreau; éclairages: Pierre Labrie; décor: Ginette Guay; avec: Jean-Jacqui Boutet, Marie-Ginette Guay, Richard Fréchette et Robert Lepage; à l'affiche à la Bordée, jusqu'au 8 février.

QUÉBEC — Un couple de clochards se gargarise de gros rouge dans le fond d'un dépôt anonyme où il a élu domicile. A eux deux, Loupote et Cyprichue ont près de 150 ans. Au faite d'une carrière mouvementée d'«abattage artisanal», ils passent en revue leurs exploits d'américanoïaques invétérés et font le décompte des victimes: plus de 2,500 marins et officiers yankees envoyés dans l'au-delà par un simple coup de bouteille vide bien placé sur la nuque.

Mais la consécration reste

encore à venir. Avec l'aide involontaire (?) d'un camarade issu lui aussi de la cour des miracles, les deux compères empoisonnent d'un seul coup 35 représentants de l'impérialisme américain. Cet exploit solitaire est perçu en haut lieu comme une importante machination internationale. Les deux héros sont arrêtés, soumis aux interrogatoires et aux instruments de torture de la CIA puis enfermés dans un goulat. Mais survient, en un dénouement spectaculaire, le débarquement des Chinois sur la côte californienne et tous les pensionnaires du camp sont libérés. Cyprichue et Loupote sont promus héros nationaux dans un monde maintenant dominé par l'impérialisme oriental.

Malheureusement, tout cela se déroule comme un quelconque roman d'aventures avec les inévitables péripéties du genre. On a canalisé l'attention du spectateur sur une série d'actions et de gestes dont le sens et la séduction finissent par lui échapper. La profusion

des personnages secondaires, l'enchevêtrement des dialogues et la pauvreté du intrigue ajoutent à la confusion, que le jeu habile et souple des quatre comédiens ne parvient pas à dissiper. Finalement, là où l'humour aurait pu jouer un rôle salvateur, on ne retrouve qu'un comique de situation mal dégrossi, une caricature outrancière et des gags plus ou moins évanescents.

Reste la complexité gamine entre deux êtres marginaux que des années de résistance ont soudés. Mais on a du mal à trouver toute la tendresse susceptible d'habiter ce couple dont on comprend qu'il a réussi à être vieux sans être adulte.

Pourtant, le thème du roman de Rezvani, écrit au début des années 70, était de nature à toucher le spectateur de la capitale de Presqu'Amérique, lui qui, aux temps forts de la saison touristique, se sent parfois l'âme d'un américanoïaqué. Sur ce point, le choix de la Bordée ne peut être contesté. La difficulté réside sans doute dans la transcription d'une réalité — l'impérialisme politique des Américains — moins facile à cerner qu'il y a dix ans et dans son insertion dans le contexte québécois. En s'embarquant dans cette galère, la Bordée prenait nécessairement quelques risques. Mais cela ne témoigne-t-il pas d'un dynamisme qui nous a aussi valu de très bons moments dans le petit théâtre de la rue Saint-Jean?

EN NOMINATION POUR LE 'GOLDEN GLOBE' DU MEILLEUR ACTEUR - JACK LEMMON

JACK LEMMON ROBBY BENSON

LEE REMICK

TRIBUTE

CLAREMONT A Pan-Canadian Release

5038 SHERBROOKE D. 486-7395

POUR TOUS

SEMAINE: A 7.10 & 9.30

LE DEVOIR

OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TIRAGE

844-3361

ENFIN EN FRANÇAIS... LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE WOODY ALLEN

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI!

Sem.: 7.15, 9.15. Sam.: 7.15, 9.15, 11.00. Dim.: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. 3e semaine

Quimetoscope 2 1204 EST, STE-CATHERINE • 525-0600

JEAN-CLAUDE BRIALY STEFANIA SANDRELLI GUY MARCHAND

LE MAÎTRE-NAGEUR

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT MOUSTACHE CHRISTIAN MARQUAND

1.10, 2.50, 4.35, 6.20, 8.05, 9.50.

480 STE CATHERINE D. 866-3856

Ce soir et demain à l'OSM

Lopez-Cobos - Arrau Les Grands Concerts

Ce concert est commandité par La GARANTIE, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord

Jesus-Lopez-Cobos, chef d'orchestre Claudio Arrau, pianiste

Mercure: Triptyque Beethoven Concerto pour piano no 5 "Empereur" Sibelius: Symphonie no 1

20-21 janvier \$4.50 à \$12.50

Tous les Concerts de l'OSM sont présentés les mardis et mercredis à 20h30, Salle Wilfrid-Pelletier Renseignements Place des Arts: 842-2141. Billets à prix réduits pour groupes: 842-3402. Si disponibles à 19h 100 billets de dernière heure à \$2.50

Orchestre symphonique de Montréal

Paul et Paul revient...

2e PROLONGATION

28-29-30-31 Janvier 1981

semaine 20h30 - samedi 22h00

Une présentation BEAUBEC

Billets en vente aux guichets de la Place des Arts, chez Sauvé et Archambault

THEATRE MAISONNEUVE

LA MORT EN DIRECT

ROMY SCHNEIDER

jamais je ne t'oublierai

desjardins 1

La Belle Étoile

desjardins 2

LA BANQUIÈRE

desjardins 4 ROMY SHNEIDER

les ballets jazz de Montréal

21 au 24 janvier, 20h30.

Billets: \$15., \$12., \$9., \$6.

4 soirs seulement

DÈS DEMAIN

(Étudiants et personnes de 65 ans et plus, réduction le 21 et 22 janvier: \$8. Carte d'identité exigée à la porte.)

THEATRE MAISONNEUVE

Place des Arts

Montréal (Québec) D2A 1Z9

Renseignements: 842-2112

AFFAIRES SOCIALES

Boycottage du PRN

À compter d'aujourd'hui, les infirmières entreprennent des moyens d'action pour boycotter un outil de gestion dans le secteur de la santé connu sous le vocable PRN: Projet de Recherches en Nursing. La Fédération québécoise des infirmières et infirmiers (FQII), la Fédération des infirmières et infirmiers unis (FIUI) et la Fédération du syndicat professionnel des infirmières et infirmiers du Québec (FSPIIQ) regroupant 30.000 membres tentent en vain depuis octobre dernier d'infléchir les autorités. Les infirmières porteront un macaron préconisant la non-application du système et se chargeront de renseigner le public et les malades sur leur attitude. Le système PRN repose sur la quantification (ou le minutage) du travail infirmier et sur l'augmentation de la charge de travail, sans égard à la qualité des soins à donner, affirment les porte-parole des trois fédérations. On souligne aussi qu'à l'usage, le PRN dépersonnalise les soins, augmente le fardeau des tâches, favorise le non-remplacement du personnel, bref, menace le climat relativement serein des relations de travail.

Pour cesser de fumer

Dans le cadre de la Semaine nationale des non-fumeurs qui se déroule jusqu'au 29 janvier, l'hôpital Notre-Dame invite la population à une conférence-débat intitulée: «Comment cesser de fumer», animée par le Dr André Leduc ce midi même (mardi 20 janvier) à l'auditorium Rousset, 1560 rue Sherbrooke est. Un film présentera les méfaits du tabac sur l'organisme et des non-fumeurs feront partager leur expérience. Rappeler aussi que c'est demain, mercredi, la journée nationale où l'on convie les fumeurs à s'abstenir de tout usage de tabac, au moins pour 24 heures...

Fléury: nouveau départ

L'hôpital Fléury, du nord de Montréal, a reçu la confirmation officielle du gouvernement qu'il dispose de \$6.9 millions pour entreprendre les travaux de réaménagement réclamés depuis plusieurs années. Cet établissement de 252 lits reçoit chaque semaine un flot de quelques 1.000 personnes à l'urgence, trop étroite. Des travaux assurant une meilleure sécurité contre les incendies sont nécessaires, de même que de meilleurs locaux pour le personnel administratif. L'argent servira à ces fins, précisait hier M. Lucien Hervieux, directeur gé-

néral de Fléury. Une seule ombre au tableau: l'unité psychiatrique de 28 lits pour laquelle on a prévu un projet d'expansion devra attendre encore, mais le député de Bourassa, M. Patrice Laplante, présent à la conférence de presse, a promis de s'en occuper. Par ailleurs, M. Hervieux indiquait au DEVOIR que le nombre des malades chroniques à Fléury a diminué de 100 à 70 ces dernières semaines, les résidents ayant été admis dans les nouveaux centres d'accueil Eloria-Lepage, Idola-Saint-Jean et Ovil-Légaré. C'est le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSS-MM) qui s'est chargé de coordonner les transferts en suivant les nouvelles directives du Conseil régional de santé et de services sociaux (CRSSS-MM) en cette matière.

Médiateur à la buanderie

M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, s'est engagé hier à nommer un médiateur d'ici vendredi pour régler le conflit de la buanderie centrale de Montréal qui dure depuis le 26 novembre. Il a pris cet engagement devant 80 employés de la buanderie qui occupent son bureau de comté à Saint-Bruno. Ceux-ci se plaignent de travailler dans des conditions physiques inacceptables, dangereuses même pour leur santé.

— Marie LAURIER

Le GAM et la promotion du détecteur de fumée

Le Groupe d'action municipale (GAM) souhaiterait que la ville de Montréal promouvoit l'installation des détecteurs de fumée dans tous les immeubles et envisage même de rembourser une partie des frais d'acquisition et d'installation. Cette mesure incitative pourrait précéder, selon le président du GAM, M. Gaspard Fautoux, un règlement municipal rendant obligatoire dans tous les immeubles le détecteur de fumée puisqu'il a été démontré que cet appareil contribuait à sauver des vies et à diminuer les pertes matérielles. L'effort de l'administration municipale en matière de prévention des incendies a porté essentiellement sur l'élimination des hangars et remises

comme source de propagation du feu. «La ville de Montréal doit faire preuve de plus d'imagination, a dit M. Gaspard Fautoux. Cela devrait être d'autant plus facile que voilà un domaine où la ville possède les pleins pouvoirs, contrairement à d'autres où le gouvernement du Québec lui impose de nombreuses contraintes. En matière de lutte et de prévention des incendies, le GAM ne s'explique pas comment la ville de Montréal en vient à la fermeture de cinq casernes des pompiers en 1981, et à une diminution des effectifs. Certains équipements ne font pas partie de l'arsenal d'intervention. des pompiers tels un bateau-pompe dans le port ou des hélicoptères de sauvetage.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS Maria Claire Schwende, née le 27 octobre 1969 à Montréal, célibataire et majeure, résidant et domiciliée au 731A Raymond Street, LaSalle, désire que le lieutenant-gouverneur en Conseil pour la province de Québec rende une ordonnance changeant son nom de sorte qu'il soit Kristina Maria Claire Schwende. Norman S. Kesser Procureur de la requérante.

Le requérant-cédant, M. Roméo Godin, domicilié au 202, Côté, Donnacona, Côté Portneuf, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jimmy Walsh, domicilié à St-Casimir Est, Côté Portneuf, le permis portant le numéro: Q-500018 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis. Première parution: 19 janvier 1981 Deuxième parution: 20 janvier 1981 Troisième parution: 21 janvier 1981

AVIS D'ENREGISTREMENT Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571 du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 18 décembre 1980, sous le no 3138164 d'un contrat de Transport et Transfert Général de Comptes à recevoir, par lequel Bullitt Jeans Inc. a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livres et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED - LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITEE. Corporation dûment constituée. MONTREAL, le 12 janvier 1981.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO 500-051714-809 RADIOFUSION MUTUELLE LIMITEE Demanderesse -vs- SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PRESSE BASSET ET BONHEUR INC. Défendresse PAR ORDRE DE LA COUR La défendresse, SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PRESSE BASSET ET BONHEUR INC., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour. Montréal, le 14 janvier 1981. Notariable, C.S.M. Norman Montcalm, avocat (code AM3263), 1155 ouest, boulevard Dorchester, Suite 2707, Montréal, Québec, H3B 2K8, Tél.: 861-5471.

AVIS EST DONNÉ que EXCAVATION MERCIER & FILION INC., 375 O. Boul. Lajeunesse, St-Jérôme, P.Q. détenteur du permis M505891-002, Région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: André Dubé, 675, Place Desjardins, Blainville, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution. 1ère parution le 19 janvier 1981 2ème parution le 20 janvier 1981 3ème parution le 21 janvier 1981 SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE. Secrétaire — CATHELINE E. CHANT

AVIS EST DONNÉ que LUDGER GRAVEL ET FILS LIMITEE, une corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec et ayant son siège social au 9005, boulevard St-Laurent, en la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec. DATE à Montréal, le 17e jour de novembre 1980. DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE Procureurs de la Compagnie

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON GENERAL TOOLS AND HARDWARE LTD. Avis est par les présentes donné que la compagnie GENERAL TOOLS AND HARDWARE LTD., constituée en vertu de la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi des compagnies du Québec. MONTREAL, le 12 janvier 1981. BLANSHAY, BLANSHAY, CHARBONNEAU & EIDINGER, avocats Procureurs de la compagnie.

DANS L'AFFAIRE DE LA LAILLITÉ DE MARCEL DESROCHES, géant -vs- NOELLA (TISON) DESROCHES Faisant affaires sous les nom et raison sociale de MARCHE PELLETIER ENRG", 1912 rue Masson, Rosemont, Montréal, P.Q. AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE MARCEL et Noelle (Tison) Desroches ont fait cession de leurs biens le 12ème jour de janvier 1981 qui est la première assemblée des créanciers sera tenue le 28ème jour de janvier 1981, à onze heures trente (11:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre-officiel, 1410 rue Stanley, 9ème étage, Montréal, P.Q. H3A 1P8. Le 14 janvier 1981. BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC 2, Place Laval, suite 460 Laval, P.Q. H7N 5N6 Tél.: 384-8650.

Le requérant-cédant, M. Jean-Marie Lapiere, domicilié à Etang des Caps, Côté des de la Madeleine, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Raymond Lapiere, domicilié à Etang des Caps, Côté des de la Madeleine, le permis portant le numéro: Q-502808 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis. Première parution: 19 janvier 1981 Deuxième parution: 20 janvier 1981 Troisième parution: 21 janvier 1981

Le requérant-cédant, M. Yvon Yergau, domicilié à R.R. 65, Durham-Sud, Côté Drummond, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Daboisement B.C. Inc. ayant sa principale place d'affaires à Route 116, C.P. 133, Durham-Sud, Côté Drummond, le permis portant le numéro: Q-501232-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis. Première parution: 19 janvier 1981 Deuxième parution: 20 janvier 1981 Troisième parution: 21 janvier 1981

AVIS EST DONNÉ que NATHALIE EL MASRY, étudiante, domiciliée et résidant au 7120, rue Bernard, #7, à Saint-Léonard, dans le district de Montréal, demandera au ministre de la Justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de NATHALIE GAGNON. Montréal, ce 15 décembre 1980. FLORENT PHILIBERT, Avocat Margreuve, Bélanger, Leduc, Philibert, Lestage, 6850 est, rue Sherbrooke, Suite 350, Montréal - H1N 1E1 Tél.: 253-2261.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE DE LA FAMILLE NO 500-12-087840-793 BEATRICE FRANCIS REQUERANTE. ROBERT KENNETH NEALY INTIME

AVIS -vs- L'intimé ROBERT KENNETH NEALY est par les présentes avisé que jugement conditionnel de divorce a été prononcé le 10ème jour de septembre 1980 et que copie de ce jugement a été laissée à son intention à la Chambre de la Famille, divorces, au Palais de Justice à Montréal, le 14 janvier 1981. POIRIER CARRIÈRE & PINARD Procureurs de la requérante 4444, rue de Laroche Montréal, Que. H2J 3J1

AVIS D'ENREGISTREMENT Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571 du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 30 décembre 1980 sous le no 3138359 d'un contrat de Transport et Transfert Général de Comptes à recevoir, par lequel Bisco Fashion Ltd. a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livres et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED - LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITEE. Corporation dûment constituée. MONTREAL, le 12 janvier 1981.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: PAUL CUSSON, laitier, faisant affaires sous le nom et raison sociale de: "PAUL CUSSON LAITIERS" 111, Chemin Pin-Sucré, St-Jean de Matha, P.Q. J0K 2S0. Avis est par la présente donné que PAUL CUSSON a fait cession de ses biens le 12ème jour de janvier 1981 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28ème jour de février 1981, à neuf heures quarante-cinq (9:45) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2, Place Laval, suite 460, Laval, P.Q. Le 14 janvier 1981. BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC 2, Place Laval, suite 460 Laval, P.Q. Tél.: 384-8650.

PRENEZ AVIS QU'À l'occasion de la fusion de TRANSPORT NORD-OUEST INC. avec sa compagnie-mère, LEADVOY MINE SERVICES LIMITED, la nouvelle corporation, TRANSPORT NORD-OUEST INC., demande à la Commission des Transports du Québec de lui transférer les permis de vrac M-508281-D-001 à D-028, région 8, le tout conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2. La requérante demande de se prévaloir de l'article 2.59.1 du Règlement 2. Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec. BELANGER, LECLERC, Procureurs de la requérante. 1ère parution 19 janvier 1981 2e parution 20 janvier 1981 3e parution 21 janvier 1981

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces) NO 500-12-101834-814 DAME ANDRÉE LAFRENIÈRE, Requérante, -vs- MICHEL PAQUETTE, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé MICHEL PAQUETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 12 janvier 1981 (signé) RONALD CHASSÉ, P.A. Registraire Mes BOISCLAIR, KOZINA & ASSOCIÉS, 4906 est, boulevard Gouin, Montréal-Nord, Qué. H1G 1A4 Tél.: 325-6400 dom. élu. 41 St-Jacques, 3e étage Montréal, Qué.

Cité de Côte Saint-Luc Province de Québec Appel D'Offres Pour Fourniture D'Arbres & Arbustes Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à M. Marc Brunet, Acheteur, au numéro 5490 Westminster, Côte Saint-Luc, seront reçues jusqu'à 14:00 heures, le jeudi, 5 février 1981. Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur, à l'adresse ci-haut mentionnée. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc pour un montant non inférieur à 10% du coût total de la soumission. Les soumissions seront ouvertes publiquement le 5 février 1981 à 14:00 heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, au numéro 5490 Westminster, Côte Saint-Luc. La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Mme. Francine Legendre, Assistant-Greffier.

Société d'énergie de la Baie James APPEL D'OFFRES: 1KA-654-05-001 Aménagement de La Grande Rivière CONCEPTION D'ÉPICERIE AU VILLAGE CANIAPISCAU ET D'ÉCONOMATS À DUPLANTER ET À QUATRE CAMPS SATELLITES Date de fermeture: 10 février 1981 à 15 h 30 heures de Mil. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$25.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant: SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage 800 est, boul. de Maisonneuve Montréal, Québec H2M 4M8 Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$100 000 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres. Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner. La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. A. ROUSSEAU Direct. de l'Approvisionnement. Pour information appeler 844-3741 p. 1113

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: SAN JUAN PIANO BAR LIMITED - PIANO BAR SAN JUAN LIMITEE, société légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2112 rue Sainte-Catherine ouest, Montréal (Québec). Avis est par les présentes donné que la débitrice ci-haut mentionnée a fait une cession le 12ème jour de janvier 1981 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26ème jour de janvier 1981 à 9 h 30 au bureau du syndic, au 1 Complexe Desjardins, 49 St-Ad, Suite 1901, Montréal (Québec). Daté de Montréal, ce 20ème jour de janvier 1981. PAUL DESCHENEAU SYNDIC 1 Complexe Desjardins C.P. 186 Montréal (Québec) H5B 1B3

Police SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL APPELS D'OFFRES 16-81 Achat de lampes d'urgence et sirènes électroniques 37-81 Service de réparation pour machines à écrire manuelles et électriques 15-81 Achat de quatre (4) fourgonnettes. Le Conseil de Sécurité Publique de la Communauté urbaine de Montréal recevra jusqu'à 15:00 heure (heure locale), le 3 février 1981, les soumissions sous enveloppes scellées pour les appels d'offres mentionnés en titre. Chaque soumissionnaire devra remettre sa soumission en utilisant le formulaire préparé à cette fin par le Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal. La soumission devra être remise en duplicata dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin. Les soumissionnaires pourront se procurer le cahier des charges ainsi que toutes les informations pertinentes à compter du 20 janvier 1981 en s'adressant à Monsieur Réjean Clément, Administrateur, section Approvisionnements, 30 avenue Manseau, Outremont, Québec, H2V 4P8 (tél.: 934-2403). Le plus bas soumissionnaire conforme retenu qui refuse ou fait défaut de remplir ces obligations doit verser à la Communauté, à titre de dommages liquidés, la somme équivalente au prix de sa soumission et celui proposé par l'adjudicataire du contrat. Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 3 février 1981 à 15:00 heure (heure locale), au Siège Social de la Communauté urbaine de Montréal, 2 Complexe Desjardins, suite 2100, Montréal, Qué. Le Conseil de Sécurité Publique ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. GUY CAMPION Secrétaire Conseil de Sécurité Publique Communauté urbaine de Montréal 2 Complexe Desjardins, suite 1916 Montréal, Québec H5B 1E6

OPÉRATION LOGEMENTS CIDEM-HABITATION Le comité exécutif de la Ville de Montréal, dans le cadre de son programme Opération 10,000 logements, recevra de toute société intéressée des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les terrains illustrés (s) au plan en vignette. Le potentiel de logements de la présente proposition est de 8 (huit). Les bâtiments qui peuvent être planifiés sont du type duplex, triplex, ou multi-familial, tel que décrit au programme. Les propositions pour le ou les terrains seront remises de main à main au secrétaire administratif, à son bureau, suite 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure du midi et seront ouvertes immédiatement après au bureau du greffier, suite 120, le 18 février 1981. Le dossier d'invitation est disponible moyennant la somme non remboursable de \$15.00 pour chaque copie payable en argent ou par chèque visé, au 155 rue Notre-Dame est, à la réception de CIDEM, au deuxième étage, suite 209 à compter du 21 janvier 1981. Les propositions ne seront valables qu'accompagnées d'un dépôt soit sous forme d'un chèque visé tiré sur une caisse populaire ou une banque à charte canadienne et payable à l'ordre de la Ville de Montréal; soit sous forme d'une lettre de crédit irrévocable émise par une caisse populaire ou une banque à charte canadienne; soit sous forme d'un cautionnement de proposition selon le modèle fourni au dossier d'invitation. Valable pour une durée de soixante (60) jours, ce dépôt sera de \$900.00. La Ville de Montréal ne s'engage pas à accepter aucune des propositions reçues et le proposant ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix de la Ville. De plus, les propositions seront jugées au mérite suivant les critères décrits au cahier des charges. Le Directeur - Commissaire général CIDEM, Ville de Montréal Pierre Shoener Montréal 1981

OPÉRATION LOGEMENTS CIDEM-HABITATION Le comité exécutif de la Ville de Montréal, dans le cadre de son programme Opération 10,000 logements, recevra de toute société intéressée des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les terrains illustrés (s) au plan en vignette. Le potentiel de logements de la présente proposition est de 39 (trente-neuf). Les bâtiments qui peuvent être planifiés sont du type unifamilial, duplex, triplex tel que décrit au programme. Les propositions pour le ou les terrains seront remises de main à main au secrétaire administratif, à son bureau, suite 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure du midi et seront ouvertes immédiatement après au bureau du greffier, suite 120, le 18 février 1981. Le dossier d'invitation est disponible moyennant la somme non remboursable de \$15.00 pour chaque copie payable en argent ou par chèque visé, au 155 rue Notre-Dame est, à la réception de CIDEM, au deuxième étage, suite 209 à compter du 21 janvier 1981. VILLE DE MONTRÉAL

OPÉRATION LOGEMENTS CIDEM-HABITATION Le comité exécutif de la Ville de Montréal, dans le cadre de son programme Opération 10,000 logements, recevra de toute société intéressée des propositions pour la construction d'habitations sur le ou les terrains illustrés (s) au plan en vignette. Le potentiel de logements de la présente proposition est de 39 (trente-neuf). Les bâtiments qui peuvent être planifiés sont du type unifamilial, duplex, triplex tel que décrit au programme. Les propositions pour le ou les terrains seront remises de main à main au secrétaire administratif, à son bureau, suite 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure du midi et seront ouvertes immédiatement après au bureau du greffier, suite 120, le 18 février 1981. Le dossier d'invitation est disponible moyennant la somme non remboursable de \$15.00 pour chaque copie payable en argent ou par chèque visé, au 155 rue Notre-Dame est, à la réception de CIDEM, au deuxième étage, suite 209 à compter du 21 janvier 1981. VILLE DE MONTRÉAL

Département d'Animation et recherche culturelles Trois professeurs menacés de congédiement à l'UQAM

par **Paule des Rivières**

Trois professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sont menacés de congédiement. Ce sont ceux qui se sont insurgés contre le monopole idéologique «anti-démocratique» prévalant au département d'Animation et recherche culturelles (ARC) de l'institution il y a un an et demi.

C'est le comité de tutelle du département d'ARC qui demande le «congédiement immédiat» de trois des quatre professeurs dissidents d'ARC, à la suite de leur absence aux cours qui leur avaient été assignés. Le quatrième est en congé de maladie.

De leur côté, les professeurs ont logé des griefs le mois dernier pour protester contre les tâches d'enseignement qui leur ont été imposées, lesquelles, à leur avis, ne respectent pas les dispositions de la con-

vention collective du Syndicat des professeurs de l'université (SPUQ).

Un porte-parole de l'UQAM a déclaré que la requête en congédiement était prise en délibéré et qu'une décision serait rendue aujourd'hui en rapport avec les recommandations formulées par le tuteur en chef, M. Gilles Therrien, les 12 et 14 janvier.

La tutelle actuelle a fait l'objet d'une décision de l'UQAM le 17 novembre dernier. Elle figurait au nombre d'une série de résolutions visant notamment à parer l'unicité idéologique prévalant dans cette discipline et à contrôler les pratiques pédagogiques en vigueur, vertement dénoncées par les quatre professeurs dissidents.

En adoptant diverses mesures pour tenter une dernière fois de relancer le champ d'étude de l'animation et de la recherche culturelles, la Com-

mission des études de l'UQAM avait opté pour le «compromis» et écarté le démembrement de l'équipe de professeurs marxistes envisagé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Michel Leclerc.

Les quatre professeurs qui se sont dissociés du rassemblement (en refusant d'y donner des cours et qui se virent, dans trois cas attribuer d'autres tâches) sont Mme Michelle Saulnier et MM. Luc Morissette, Serge Wagner et Pierre Grenier.

Ces professeurs ont l'appui d'un groupe de collègues qui s'est récemment constitué en comité de défense pour les professeurs dissidents d'ARC. Ce comité comprend notamment Mmes Madeleine Gagnon et Madeleine Saint-Pierre, de même que M. Roger Leroux.

De son côté, le SPUQ n'a pas encore accepté de défendre les griefs déposés par les professeurs dissidents. Son président, M. Gilbert Vaillancourt, a indiqué qu'il se réservait le loisir de procéder à une vérification additionnelle quant aux motifs invoqués par les plaignants.

Un des quatre professeurs n'a pas jugé bon d'attendre le SPUQ et a décidé de contester avec l'aide d'un avocat, Me Philip Cutler.

Interrogés par LE DEVOIR, les professeurs dissidents ont indiqué que leur présence en ARC ne visait qu'à laisser croire, à tort selon eux, que la situation n'était plus une de monopole idéologique.

Ils ont déploré le fait qu'ils n'aient pu s'exprimer sur le fond de la controverse en ARC et dénoncé une semaine de réflexion annoncée au début du mois comme étant factice.

Quelque 90 étudiants sont inscrits en ARC.

Québec refusé de changer tout de suite l'âge d'admission à l'école

par **Rodolphe Morissette**

Il n'est pas question que le ministère de l'Éducation immente pour septembre prochain le report, du 30 septembre au 31 décembre, de la date limite d'anniversaire permettant à un enfant d'être admis à l'école.

Voilà ce qu'ont répliqué les autorités du ministère à M. René Mercier, un parent de la région de Gatineau qui fait campagne auprès des parents et des commissions scolaires du Québec depuis quelques mois pour que le ministère permette aux enfants qui n'ont que cinq ans, ou six ans qu'après le 31 décembre, d'être admis respectivement, au mois de septembre précédent, à la maternelle ou en première année.

M. Mercier plaide sa cause devant M. André Rousseau, sous-ministre adjoint responsable des secteurs primaire et secondaire, et quelques autres hauts fonctionnaires. On s'est efforcé d'expliquer à M. Mercier que le seul obstacle à l'implantation de cette mesure, qui apparaît souhaitable à maints égards, dont au plan pédagogique, est d'ordre financier en regard des priorités que le ministère s'est données. Ce dernier estime en effet plus urgent d'aider les enfants des milieux défavorisés, de même que les enfants handicapés, pour lesquels une scolarisation, souvent prolongée, y gagne à commencer plus tôt.

M. Mercier refuse de discuter de ces priorités. Il réclame que le ministère exerce des

coups aillères — ce que le ministère ne fera vraisemblablement pas. M. Mercier continuera néanmoins sa campagne et tentera d'impliquer le plus de commissions scolaires et de comités de parents possible, de manière à faire pression sur le ministre, le Dr Camille Laurin, d'ici l'été prochain.

Au cours de l'entrevue de vendredi, les hauts fonctionnaires du ministère ont rendu à toutes fins utiles publiques quelques études faites par ce dernier sur la question. L'une date de 1975, qui, après avoir examiné toutes les hypothèses, recommande qu'on porte la date «fatidique» progressivement au 31 décembre et pour la maternelle et pour la première année.

Un deuxième rapport, daté du 5 décembre 1977, reprend l'état de la question et privilégie la recommandation selon laquelle la date limite en question soit implantée successivement en maternelle et en première année et portée progressivement dans les deux cas au 31 décembre sur une période de quelques années (voir LE DEVOIR du 29 décembre, page 2). Sans préciser s'il s'agit du coût d'implantation pour la première année ou sur trois ans, le rapport parle d'un coût supplémentaire de \$37,4 millions.

Il est piquant de noter dans le rapport de 1977 qu'on parle d'une tolérance plus grande à cet égard dans les établissements d'enseignement privé. On y fait également allusion aux nombreuses demandes de parents (au ministère) qui voudraient être exemptés de la règle. Pour «justifier» sa réponse en l'occurrence, le ministre a régulièrement expliqué sa fermeté «en invoquant le rapport. C'est du reste ce que M. Jacques-Yvan Morin, alors ministre de l'Éducation, faisait en commission parlementaire le 24 mai 1978.

La Fédération des comités de parents du Québec reste perplexé pour l'heure à ce sujet. Aussi a-t-elle décidé de procéder à un vaste sondage chez les parents pour connaître leur sentiment. Ni cette fédération ni celle des commissions scolaires catholiques du Québec n'ont actuellement le mandat de faire pareille demande au ministre.

De son côté, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), qui comprend que bien des parents, mis en présence de la pénurie actuelle de garderies, souhaitent vivement pouvoir envoyer leurs jeunes à l'école le plus tôt possible, refuse de se prononcer sur l'hypothèse du 31 décembre. Il faudrait, avant d'arriver, souligne la CEQ, envisager d'abord «des mesures d'acclimatation et de maturation» pour les enfants, définir avec plus de précision la nature des pré-requis à l'enseignement en première année et, enfin, examiner l'hypothèse d'élargir l'accès à l'éducation préscolaire (maternelle à temps complet à 5 ans et maternelle à mi-temps à 4 ans), de manière que «tous les enfants disposent des pré-requis nécessaires».

Leur professionnel devrait se concrétiser entre autres par la création de campus séparés et par l'établissement, à l'intérieur des structures du ministère de l'Éducation, d'une direction générale de l'enseignement professionnel, croit le CDE.

Il faut également, poursuit l'organisme patronal, voir à ce que les jeunes choisissent les disciplines pour lesquelles «la demande est forte». «Il faudrait dissuader les élèves de s'orienter vers certains secteurs où la demande a déjà été forte mais qui sont maintenant saturés?»

Des initiatives seraient à encourager dans la ligne du nouveau programme de bourses mis sur pied récemment par le gouvernement pour encourager les jeunes cégépiens à choisir leur avenir. En fait, les bourses ne sont attachées qu'à certains secteurs.

Le CDE a dénoncé la «jungle administrative truffée de conflits de juridiction» qui caractérise à son avis la formation professionnelle au Québec et quant à lui il préfère que le leadership revienne au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre.

Pour pallier une des carences les plus sérieuses, le CDE demande au gouvernement de prendre les moyens pour que soient connues les prévisions d'offre et de demande de main-d'œuvre dans les différents domaines au Québec.

Pour la reconnaissance du caractère utilitaire de la formation professionnelle

Le Centre des dirigeants d'entreprise (CDE) souhaite que l'on reconnaisse une fois pour toutes le caractère utilitaire de la formation professionnelle. C'est ce qu'il écrit dans son mémoire à la Commission d'étude sur la formation des adultes.

Plusieurs des suggestions de l'organisme, qui regroupe près de 600 entreprises, ressemblent à celles provenant du Conseil du patronat du Québec. L'un comme l'autre expriment un certain scepticisme quant au sort qui sera dévolu aux travaux de la commission.

Ce groupe de travail est actuellement à étudier les quelque 400 mémoires qui lui ont

été acheminés au terme d'une tournée provinciale. Son mandat est de conseiller le gouvernement en matière de formation adulte, qu'elle soit professionnelle ou socio-culturelle.

Comme le Conseil du patronat du Québec, le CDE, dont M. Roger Carboneau est président, ne traite que de formation professionnelle. Il ne craint pas cependant de débiter de la formation adulte pour étendre sa philosophie aux jeunes également.

A ce sujet, le CDE croit que pour être valorisée la formation professionnelle doit avoir une spécificité, beaucoup plus qu'à l'heure actuelle.

«Cette autonomie du sec-

Les non-fumeurs en majorité

OTTAWA (PC) — À l'occasion de la semaine nationale contre le tabac, le gouvernement fédéral rappelle que les non-fumeurs forment maintenant la majorité au Canada.

Une enquête faite en 1965 indiquait que fumeurs et non-fumeurs étaient presque nombreux les uns que les autres.

Mais une enquête faite en décembre dernier a révélé que les non-fumeurs composaient maintenant 60% de la population canadienne de plus de 14 ans.

Pour souligner cette semaine de lutte contre le tabac, un hôpital de Fredericton

offre à sa cantine des repas à prix réduits aux non-fumeurs. À Yellowknife, ceux qui ne fument pas de la semaine recevront un certificat spécial du gouvernement du territoire et leurs noms seront publiés dans le journal.

La cigarette a été reliée aux maladies respiratoires et aux maladies de coeur. Le cancer du poulmon demeure le plus difficile à détecter et à soigner.

On a calculé qu'il en coûtait au Canada quelque \$500 millions par année en frais médicaux et en pertes de revenus à cause de maladies ou de morts causées par le tabac.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte \$4,95, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte \$0,18 chacun
• Minimum 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emploi sont courtes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier le premier parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion, erronée.
Toute erreur doit être soumise immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• 35" le ligne agée
• Minimum \$2,50
• Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

APARTEMENTS À LOUER **APARTEMENTS À LOUER** **PROPRIÉTÉS À VENDRE** **PROPRIÉTÉS À VENDRE**

Vous pensez à vous faire construire une maison!

Si oui, nous excellons dans ce domaine, nous mettons notre expérience et notre réputation à votre service. Nous nous occupons de tout: Permis, hypothèque, plans personnalisés, terrains et autres...

Ferrinel Ltée,
jour: 384-3111
soir et fin de semaine: 632-8593 21-01-81

douceur de vivre

La douceur de vivre au centre ville. Emménagez à LaCité et profitez de la douceur de vivre dans un des studios et appartements de 1 à 4 chambres.

À LaCité, vous trouverez magasins, banques, cinémas, restaurants, hôtel et discothèque à quelques pas de votre ascenseur, sur la Promenade.

Vous profiterez aussi des prix réduits du Club sportif LaCité et du stationnement.

Le coût de location inclut l'électricité, la climatisation et la moquette.

LaCité, c'est le confort et la douceur de vivre en ville, au pied de la montagne.

Appartements LaCité
845-4173
350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc
21-01-81

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES
OUTREMONT, femme de ménage demandée avec références. 739-2649 26-01-81

AUTOS/MOTOS
CADILLAC SEDAN DE VILLE, noire, 1974, excellente condition, toute équipée, très propre, 56.000 milles, \$5.500. Particulier. 937-3067, après 5 h. 27-01-81

CHAMBRES DEMANDÉES
AI BESOIN chambre tous services ou appartement 2 ou 3 jours sem. Accepterais peut-être de partager un appartement. 844-9571, poste 12. 22-01-81

A MEUBLEMENTS À VENDRE
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE
DÉCAPAGE: Boiseries, meubles, fenêtres, portes, traitement du bois, finition professionnelle, travail personnalisé, estimation gratuite. M. Ménard, 364-1838, soir. 22-1-81

DÉCAPAGE: restauration de tous genres sur meubles et boiseries. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. 521-5135. 24-01-81

COURS
COURS DE MATHÉMATIQUES
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.
271-2141 J.N.O.

COURS DU VITRIL, studio du verre, Vieux-Montréal, 842-6957. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI
POÈTE À VENDRE: 526-6138 26-01-81

DÉMÉNAGEMENTS
A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

DIVERS/SERVICES
TRADUCTION technique et commerciale, service rapide. 337-7808. 21-01-81

COUTURE: service professionnel et soigné à prix abordables: dessin; confection sur mesure ou d'après vos patrons; tissu. Dames et hommes. Renseignez-vous 849-9652. 21-01-81

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER
ROSEMONT
Espace commercial et industriel, 28.000 p.c., libre immédiatement, idéal pour manufacture, gicleurs, air climatisé, ascenseur, 550 volts, stationnement pour 100 autos, qual d'expédition et de réception, murs finis céramique, planchers bois franc, récupérateur de poussières. Demandez: M. Johnny 527-8269 ou 527-8391 26-1-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER
OUTREMONT, Bernard Champagneur, local commercial à louer, 2.000 p.c., \$8,00 le pl. idéal pour commerces et bureaux. 279-3752, de 9h à midi. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER
CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1 1/2, 3 1/2, 4 1/2 avec cuisinière et réfrigérateur. Concier 935-5321. J.N.O.

N.D.G., Somerled et Hampton, 5 1/2 haut, chauffage, eau chaude, garage. Occupation immédiate. 342-0263 soir et fin de semaine. 24-01-81

OFFRES D'EMPLOIS
SECRETARE LEGALE BILINGUE, collaboratrice d'un avocat associé senior; expérience appropriée et salaire en conséquence. Tél.: 281-1533. 22-01-81

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS
Fondée en 1992
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télocopier international Xerox 400

DÉCAPAGE ÉCONOMIQUE
866-0404
DEKABEK LTÉE

VOTRE SECRETARE
service complet de secrétariat professionnel
(514) 273-3696
30, de l'Épée, Outremont, H2V 3S9

ALEPIN et BIGRAS
AVOCATS
البيان وبيغرا
1688 BOUL. DES LAURENTIDES SUITE 203
LAVAL, QUÉ. H7M 2P4
Tél.: 667-6080 ٦٦٧-٦٠٨٠ تلفون

MAISONS À LOUER
ST-FRANÇOIS À LAVAL, 8 pièces, 2 salles de bain, sous-sol aménagé, environnement physique et humain de qualité. Possibilité de location avec option d'achat. Cause: départ pour l'Afrique. 665-0793. 26-01-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
STE-DOROTHÉE, magnifique bungalow, pierre/brique, fini boiseries naturelles, tapis mur à mur, sous-sol, magnifique jardin, \$59.500. Immeubles PAL Courtier. 489-1260 21-01-81

SNOWDOWN, duplex, semi-détaché, 1-5 et 1-6, chène, foyers, garage, en face d'un parc \$79.500. Immeubles PAL Courtier. 489-1260 21-01-81

OFFRES D'EMPLOIS
SECRETARE JURIDIQUE
Au moins 2 ans d'expérience. Steno-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada. 878-9381 24-01-81

MACHINISTES généraux demandés avec au moins 5 ans d'expérience. 327-5810 24-01-81

P.A.T. superbe bungalow pierre et brique, 3 chambres à coucher, cuisine moderne, sous-sol transformé en bachelors, 2 chambres à coucher. \$69.500. Immeubles PAL Courtier. 489-1260 21-01-81

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
A-1 absolu confidentiel \$1,200 à \$800,000, 1ère, 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-JOSEPH DE LA RIVE, maison de 10 pièces, 6 chambres avec lavabo, 3 étages + cave, 2 s. de bains, 2 toilettes, chauffage électrique, grand jardin, stationnement 5 voitures. Grand confort. (418) 635-2253. 23-01-81

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE
A LE GARDEUR, Canadienne avec garage, cour fermée, 3 chambres à coucher, chauffage électrique, foyer intercom, bas prix. Camille Desrosiers, 585-0711, 585-0352. M. Lachapelle, courtier. 21-01-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE
LAPRAIRIE 2 bungalows semi-détachés, 7 pièces, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, sous-sol fini, foyer, garage chauffé, cour, \$42,000 et \$47,000. Pas d'agent. Après 3h30, 659-4004. 21-01-81

GRUPE DE RENCONTRE: formule du Psycho Californien Carl Rogers, "décor champêtre", fin de semaine, \$45,00. Renseignements: C. Brassard, 1756 Chemin Yamaska, Farnham, J2N 2R2. Tél.: (soir) 1-293-5941. 21-01-81

SOCIÉTÉ-LOISIRS
Nous souhaitons regrouper un nombre limité de personnes âgées de 30 à 45 ans qui sont intéressées à approfondir la dimension affective à l'intérieur d'un groupe, par des échanges intellectuels et affectifs. Ces rencontres ont lieu à Ste-Adèle, P.Q. les vendredis et samedis soirs. Ceci n'est pas une agence de rencontre. Lundi, mardi, mercredi après 18h. Mtl 341-5378, Laurentides 1-819-327-2478 vendredi, samedi, dimanche. 26-1-81

LES MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement
1—Dignité de calife. — Qui a une saveur rude et désagréable.
2—Étude de l'oreille et de ses maladies. — Enlève.
3—Qui rend service. — Répare une faute.
4—Route rurale. — Elle fréquente les cours d'une université.
5—Deux fois. — Faire une analyse.
6—Amas de matières ébouleées.
7—Étoffe. — Partie superficielle de l'écorce terrestre.
8—Couverture d'un bâtiment. — Langue parée au Bengale.
9—Plante potagère. — Administrer.
10—Ample vêtement porté par les deux sexes aux XVIIIème et XIXème siècles. — Morceau de musique pour deux voix ou deux instruments.
11—Imbrication d'une substance colorante. — Cinq cent un.
12—Direction générale. — Venu au monde. — Lieu destiné au supplice des damnés.

Verticalement
1—Mouvement du cheval qui se cabre un peu. — Cela.

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
C	L	A	V	E	C	I	N	I	S	T	E
R	U	D	E	O	N	N	O	I	R		
I	D	E	N	T	I	F	I	C	A	T	I
N	I	N	A	S	L	I	V	I	E		
C	O	T	I	E	R	E					
R	N	S	T	R	O	C	A	T	E		
I	D	O	S	H	U	A	X				
N	A	I	N	E	I	M	B	O			
R	A	T	R	O	L	L	E				
I	M	B	I	B	A	N	E	T	E		
V	E	L	L	E	I	T	E				
E	T	E	R	E	A	J	A	S	E		

Pour un déjeuner complet...

LE DEVOIR
élections générales au printemps
Drapeau reconnaissable au défilé

SPORTS

12 buts en deux parties contre le Tricolore

Le Canadien joue mal et s'incline 6-3

MINNESOTA — Le Canadien a tout simplement mal joué, hier soir, multipliant les erreurs d'exécution, et les North Stars du Minnesota ont remporté une deuxième victoire en autant de matchs contre le Tricolore cette sai-

son, en l'emportant 6-3 devant une salle comble de 15,425 personnes à Bloomington. Il s'agit de la deuxième défaite du Canadien, battu 6-5 par les Maple Leafs de Toronto au Garden, samedi, et d'une quatrième défaite con-

sécutive contre les North Stars du Minnesota depuis les éliminatoires du printemps dernier. Les North Stars ont vaincu le Canadien 4-2 au Forum, le 29 novembre dernier. Hier, ils ont profité d'une pénalité ce cinq minutes à

Steve Shutt, en milieu de deuxième, pour prendre une avance de 4-1, marquant deux buts en l'espace de 49 secondes contre un Michel Larocque chancelant, que Tim Young et Bobby Smith ont déjoué d'un angle impossible. Et ils avaient profité plus tôt d'une erreur d'exécution de Larry Robinson, en début de deuxième, et d'une autre de Mark Napier, en première, pour compter à deux reprises. Robinson, et précédemment Napier, ont respectivement tenté sans succès de déjouer devant leur filet Steve Payne et Steve Cristoff...

À l'entraînement, hier matin, les joueurs du Tricolore avaient pourtant effectué avec succès les sorties de zone qui ont résulté en deux buts par Cristoff et Payne, à la suite d'erreurs de Napier et Robinson. Ruel a fait confiance hier au défenseur Bill Baker, qui a remplacé Gaston Gringras, auteur d'une mauvaise performance contre les Maple Leafs, samedi. Le retour de Baker n'a cependant pas suffi au Canadien, diminué entre autres par un erreur de jugement de Steve Shutt, qui a écopé d'une majeure pour avoir coupé le Suedois Kent-Erik Andersson, en deuxième période.

Les North Stars menaient alors 2-1, grâce au but de Payne, lorsque Shutt a commis l'erreur et Michel Larocque a ensuite mal fermé ses angles. Le tir de Young a glissé près de son épaule, même s'il n'était pas dirigé avec force, mais celui de Smith ne lui a laissé aucune chance, près du poteau, où la rondelle a trouvé l'ouverture. Larocque n'avait pas protégé le filet du Canadien depuis le 10 janvier, contre les Nordiques de Québec.

Un fait demeure: Larocque n'a pas connu un bon match, hier, pas plus que Richard Sévigny à Toronto, et la défensive a failli à la tâche pour une deuxième fois en autant de matchs à l'étranger. Le Canadien devra donc se retrouver face aux Black Hawks. Car le système de Claude Ruel éprouve présentement des ratés incontrôlables. De plus,

quelques joueurs se permettent même par les temps qui courent certaines erreurs de jugements, comme Napier Robinson, et même Steve Shutt, qui ne joue certainement pas à la mesure de son talent depuis le début de la saison. Shutt, et sans doute toute l'équipe, se ressentent de plus en plus la perte de Guy Lafleur. Il est temps que le «démon blond» revienne au jeu, pour le plus grand bien du Canadien, et aussi pour aider l'équipe à remporter la trophée Vézina. L'adversaire ne peut marquer lorsque le Canadien porte continuellement le jeu en zone adverse.

Marc Tardif demande deux jours de réflexion

QUÉBEC (PC) — La direction des Nordiques de Québec par l'entremise de son direc-

teur général, Maurice Filion, a annoncé en soirée, hier, que l'ailier gauche Marc Tardif

avait demandé une période de réflexion de deux jours, suite à une réunion convoquée par les dirigeants de l'équipe.

«Nous avons eu une réunion à laquelle assistait également notre instructeur chef Michel Bergeron et subseqüemment, Marc nous a demandé une période de réflexion de deux jours», a déclaré Maurice Filion, dans un communiqué remis hier soir à la presse.

«Nous avons acquiescé à sa demande, a poursuivi M. Filion et ainsi, Marc sera absent de l'exercice que l'équipe doit tenir mardi matin au Colisée».

Au cours des derniers jours, Tardif a été l'objet de critiques voilées de la part de Bergeron et les observateurs se demandent si l'ancien joueur du Canadien n'a pas joué son dernier match avec les Nordiques.

Une transaction impliquant l'ailier gauche au allures nonchalantes pourrait être conditionnelle à son veto. Ou encore Marc Tardif décidera-t-il d'accrocher ses patins? Quoiqu'il en soit, l'on en saura plus demain ou jeudi sur l'avenir de Marc Tardif avec les Nordiques.

SOMMAIRES

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Bruins 5, Sabres 1, Boston 1, Buffalo 1, etc.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include NY Rangers, Philadelphia Flyers, etc.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include St. Louis Blues, Chicago Blackhawks, etc.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Minnesota North Stars, Toronto Maple Leafs, etc.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Detroit Red Wings, Philadelphia Flyers, etc.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Washington Capitals, New York Islanders, etc.

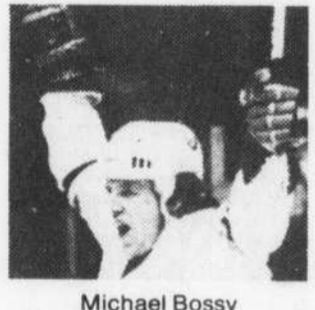
Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Montreal Canadiens, Quebec Nordiques, etc.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include various NHL teams and their statistics.

Michael Bossy

Un record qui vaudra celui du «Rocket»

par François Lemenu Michael Bossy, des Islanders de New York, poursuivra sa marche vers le record de Maurice Richard de 50 buts en 50 parties, ce soir à l'Uniondale, contre les Flames de Calgary. L'ailier droit des Islanders a inscrit 48 buts en 47 parties et tous les observateurs s'accordent pour dire que Bossy réussira l'exploit inégalé depuis près de 40 ans.



Michael Bossy

Et parmi ces observateurs, il y a un ex-entraîneur qui a dirigé Bossy durant trois saisons avec le National de Laval, de la Ligue junior majeure du Québec. Jacques St-Jean croit en effet que son ancien protégé possède aujourd'hui le répertoire nécessaire pour rééditer le record du «Rocket». «J'ai assisté au match des Islanders au Forum cette saison et j'ai vu que Bossy avait enfin tous les atouts pour réus-

sir 50 buts en 50 parties», d'expliquer St-Jean, qui travaille à la commission scolaire Chomedey de Laval. «Bossy a développé un sens de l'anticipation et aussi une plus grande variété dans ses jeux au contact de Bryan Trottier. Par exemple, il utilise davantage la clôtüre pour déjouer un adversaire». St-Jean note que la plus grande qualité de Bossy est sa

perception analytique des situations. Il possède une capacité d'analyse mentale qui se compare à celle de Doug Harvey et de Bobby Orr. Mais ces deux joueurs, rappelle St-Jean, étaient des défenseurs. Une telle qualité se retrouve rarement chez les joueurs d'avant nord-américains, alors que les Européens ont développé cet aspect du jeu. St-Jean regrette d'ailleurs que cette dimension du hockey soit aussi négligée ici car, explique-t-il, la perception du jeu peut être enseignée. Chez Bossy toutefois, cette perception est innée, comme l'est aussi le synchronisme de ses gestes avec sa vision.

St-Jean a fort bien connu Bossy qui, déjà chez les juniors, était très orgueilleux. «Tous les grands athlètes et tous les grands artistes doivent être orgueilleux, soutient St-Jean. C'est l'une des conditions pour réussir. Bossy, par exemple, s'est toujours fixé des objectifs et il a toujours eu la volonté et la force de caractère pour les atteindre. Il est animé d'un grand désir de réussir même si cela ne paraît pas toujours sur la patinoire. Guy Lafleur a un style plus flamboyant qui se remarque davantage. Mais Bossy recherche aussi l'excellence, dans un style différent. Il analyse davantage le jeu plutôt qu'il d'improvise».

Plusieurs estiment que Bossy n'obtiendrait pas les mêmes succès s'il n'était pas associé à Trottier, l'un des meilleurs centres du circuit avec Marcel Dionne et Wayne Gretzky. St-Jean rejette cette affirmation du revers de la main. «Durant toute sa carrière, Bossy a dû s'adapter à de nouveaux coéquipiers sans que sa production n'en souffre, affirme St-Jean. Avec le National, il a joué avec trois centres différents qui n'étaient même pas parmi les meilleurs. Il a joué une saison avec Jean Trottier, aujourd'hui en Europe, une autre avec Glen Currie, qui fait la navette entre les Capitals de Washington et la Ligue internationale, et une dernière avec Mario Piacente, qui joue aujourd'hui dans une ligue de vétérans.

«Trottier est un excellent joueur, mais je suis certain que Bossy aurait autant de succès avec un autre centre», de renchérir St-Jean. La valeur de Bossy ne s'est du reste jamais démentie au cours des dernières années. En quatre saisons avec le National, il a marqué 308 buts en 265 parties, puis 221 buts en 265 rencontres avec les Islanders: un palmarès qui ne souffre aucune comparaison. Pourtant, Bossy, choisi la recrue de l'année en 1978, n'a été réclamé qu'au 15e rang seulement, derrière des joueurs aussi «chevronnés» que Ric Seiling, Ron Duguay, Trevor Johansen, John Anderson et notre bien-aimé Mark Napier.

en bref...

- Expos sous contrat: Les lanceurs Scott Sanderson, Bill Gullickson, Charlie Lea et Richard Wortham ont signé des contrats d'un an avec les Expos de Montréal, de la Ligue nationale de baseball. L'équipe a déjà 19 joueurs sous contrat et seuls André Dawson, Rodney Scott et Ellis Valentine n'ont pas encore conclu d'entente parmi les vétérans du club. Wortham, âgé de 27 ans, a été acquis cet hiver des White Sox de Chicago en retour du joueur d'intérieur Tony Bernazard.
- J.R. reçoit le feu vert: HOUSTON (AP) — Le lanceur droitier J.R. Richard, victime d'une crise cardiaque le 30 juillet dernier, a reçu le feu vert des médecins et il pourra se présenter au camp d'entraînement des Astros de Houston, dans quelques semaines. Le 14 octobre dernier, Richard a subi une opération visant à remplacer une artère bloquée à l'épaule.
- Double suisse en descente: CRANS-MONTANA, Suisse (AFP) — Les deux Suisses Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini ont tenu leur pari. Elles ont réussi hier le double dans la descente de Crans-Montana comptant pour la Coupe du monde de ski alpin, comme elles l'avaient envisagé à leur arrivée dans la station des Alpes du Valais. Pour Nadig, il s'agit d'une troisième victoire cette saison, après celles de Val d'Isère et de Piancavallo. Elle a ainsi augmenté son avance en tête du classement général avec 163 points contre 114 à la Française Perrine Pelen. Cathy Kreiner a été la meilleure canadienne avec une 26e place.
- Kehoe, joueur de la semaine: NEW YORK (AFP) — Rick Kehoe des Penguins de Pittsburgh, auteur de six buts contre les trois meilleures équipes de la LNH, a été nommé hier le joueur de la dernière semaine dans le circuit Ziegler. Kehoe, qui totalise 36 buts cette saison, a devancé au scrutin Michael Bossy, des Islanders de New York, et le gardien Dave Parro, des Capitals de Washington.
- En deux mots: Le défenseur Dave Logan, que les Canucks de Vancouver ont envoyé aux mineurs plus tôt cette saison, a décidé de mettre fin à sa carrière à l'âge de 26 ans... La Canadienne Diana Haight a terminé au septième rang du slalom géant de Ramsau comptant pour la coupe d'Europe, remporté par l'Allemande de l'ouest Michaela Gerg... Bruce Lietzky, en remportant le tournoi Bob Hope, est passé au deuxième rang au classement des boursiers de la PGA avec des gains de \$51,759. Johnny Miller domine la classement avec \$54,000 en prix... La Tchèque coslovaque Jarmila Kratochvílová a établi une nouvelle meilleure performance mondiale du 400 m féminin en 51.02 secondes...

Championnats sportifs: Charlemagne Beaudry accepte la présidence du souper-bénéfice

par Richard Milo amateur. Présentés pendant deux week-ends consécutifs, les 13, 14 et 15 mars, ainsi que les 20, 21 et 22 mars, les Championnats sportifs québécois regroupent à Montréal et à Laval environ 3,500 athlètes dans 24 disciplines différentes. De nouveau cette année, la Ville de Montréal mettra à la disposition des organisateurs les centres Claude-Robillard, Pierre-Charbonneau et Étienne-Desmarreau. Une aimable collaboration expliquant la nomination au poste de président honoraire des Championnats sportifs québécois d'un conseiller municipal à la ville de Montréal, M. Claude Provost, qui n'a cependant aucun lien de parenté avec l'ex-joueur du Canadien. M. Provost a promis d'assister le plus souvent possible aux compétitions, et nul doute qu'il prêtera son concours à M. Beaudry dans la vente de billets pour le souper-bénéfice.

L'objectif fixé est de 500 personnes, à \$60 le couvert, en d'autres termes \$30,000. Le souper-bénéfice sera précédé d'un cocktail de bienvenue, au Salon Viger, à 18 h 30, et suivi du tirage de plusieurs prix de présence, entre autres un voyage pour deux dans le Sud. Il s'agira de la cinquième édition du souper-bénéfice, une idée originale de M. Jean Dussault, le directeur général adjoint de la Société des sports du Québec, qui a lancé les Championnats sportifs québécois en compagnie de M. Jean Villeneuve il y a quelques années.

Le but visé: fournir à l'athlète de pointe l'occasion de participer à une compétition d'envergure, en regroupant plusieurs disciplines dans un même lieu pour attirer davantage de spectateurs et faciliter la tâche des médias d'informations.

Quatorze disciplines seront à l'affiche du premier bloc de compétitions, les 13, 14 et 15 mars. Il y aura de la lutte, du judo, de l'escrime, du water-polo, du badminton et du tir à l'arc au centre Claude-Robillard; du basket-ball à l'école Joseph-Charbonneau; du net-ball et de la boxe au centre Pierre-Charbonneau; du patin de vitesse, du saut de barils et du tennis de table au centre Étienne-Desmarreau; et du curling masculin au club de curling de Laval. Onze disciplines seront ensuite à l'affiche du deuxième bloc: de l'athlétisme, du hockey sur gazon, du canoë, du soccer et du tir à la carabine au centre Claude-Robillard; du handball à l'école Joseph-Charbonneau; du volleyball au centre Pierre-Charbonneau; du ballon sur glace et du hand-ball au centre Étienne-Desmarreau; et du curling féminin au club de curling de Laval.

ECHOS... La Société des sports du Québec est née de la fusion de la Confédération des sports du Québec et de l'Institut des sports du Québec. Jean Gouin occupe le poste de directeur général... La Brasserie O'Keefe sera l'un des commanditaires des prochains Championnats sportifs québécois... Pour plus de renseignements au sujet du souper-bénéfice: 374-4700, poste 375 et 376. Demandez Jean Dussault... Rodger Brulotte, des Expos, et Wilson Church, du Service des sports de Saint-Léonard, étaient présents, hier. Les deux hommes ont annoncé que le tournoi midjet de Saint-Léonard a récemment attiré 13,000 personnes en 11 jours. Un vrai succès...

CONDITIONS DE SKI

Table with 2 columns: Location and Conditions. Rows include ALPIN, MISTE-ANNE, etc.

QUÉBEC

Table with 2 columns: Location and Conditions. Rows include ALPIN, MISTE-ANNE, etc.

CANTONS DE L'EST

Table with 2 columns: Location and Conditions. Rows include ALPIN, MISTE-ANNE, etc.

LAURENTIDES

Table with 2 columns: Location and Conditions. Rows include ALPIN, MISTE-ANNE, etc.

Source: Direction des communications, Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche: (418) 843-3127.